Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

Coll. spec.

Servan, Joseph Michel Antoine

RECUEIL

DE PIECES INTÉRESSANTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION DE 1789,

EN FRANCE.

TOME SECOND.

1789.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

DC
163
.S47
1789
v.2

Coll. soc.

LES *POURQUOI* D'UN HOMME IGNORANT, ET LES *PARCE QUE*, D'UN HOMME SINCERE.

POurquoi les hommes ſont-ils preſque par-tout gouvernés par des abus, que quelques *abuſeurs* ont mis à la place des loix ?

Parce que la foule des *abuſés* n'a pas le courage de remettre les loix à la place des abus.

Pourquoi dans les bons gouvernemens, comme dans les plus mauvais, trouve-t-on tant d'hommes qui ſe plaignent ?

Parce que les mauvais Gouvernemens ne contentent pas les beſoins du peuple, & que les bons ne contentent pas les paſſions des grands.

Pourquoi l'inégalité du pouvoir eſt-elle ſi exceſſive parmi des hommes égaux par leur nature ?

Parce que quelques hommes ont voulu être maîtres, & que les autres ne ſe ſont pas contentés d'être libres.

Pourquoi l'inégalité des richeſſes eſt-elle auſſi exceſſive que celle du pouvoir ?

Parce que le premier acte de l'homme puiſſant eſt de faire travailler pour lui l'homme devenu foible.

Pourquoi cette inégalité va-t-elle toujours en croiſſant?

Parce que l'ordre des choſes eſt tel que le pauvre ne travaille qu'à enrichir le riche, tandis que le riche ne travaille qu'à appauvrir le pauvre.

Pourquoi les gouvernemens ſubſiſtent-ils ſi long-tems malgré tant d'abus?

Parce que dans la nature tout corps organiſé doit ſubſiſter un certain tems malgré ſes maladies.

Pourquoi ceux qui gouvernent les

hommes parlent-ils toujours de chartres anciennes, de vieux titres, & jamais de la raiſon, de l'équité & des droits de la nature humaine?

Parce que fort peu d'hommes ſavent ou veulent déchiffrer les vieilles écritures, & que chacun peut lire dans ſon propre cœur les droits de ſa nature.

Pourquoi le peuple eſt-il ſi craintif?

Parce qu'il ſe croit foible.

Pourquoi ſe croit-il foible étant ſi nombreux?

Parce qu'il eſt ignorant.

Pourquoi eſt-il ignorant, avec tant de maîtres chargés de l'inſtruire?

Parce que les hommes chargés de l'inſtruire ne lui ont, depuis neuf ſiecles, appris que des menſonges, en lui cachant toutes les vérités.

Pourquoi tous les ordres de l'état ſont-ils diviſés en France ?

Parce que le clergé voudroit ramener le paſſé, la nobleſſe retenir le préſent, & le tiers-état réformer l'avenir.

Pourquoi tous ont-ils demandé les états-généraux ?

Parce que chacun eſpere de la même cauſe des effets différens.

Pourquoi la nobleſſe a-t-elle déſiré les états-généraux ?

Parce qu'elle veut rendre le peuple plus dépendant d'elle, & ſe

rendre moins dépendante du trône.

Pourquoi le tiers-état desire-t-il les états-généraux ?

Parce qu'il veut assurer par la raison, par l'équité, par les loix, les droits que lui donne la nature humaine.

Pourquoi le parlement de Paris a-t-il demandé les états-généraux ?

Parce qu'il a espéré, ou de ne les avoir pas, ou de se rendre maître en les attendant, ou de se rendre maître en les recevant.

Pourquoi le roi a-t-il consenti aux états-généraux ?

Parce qu'il préfere sans doute la paix publique au despotisme, & le bien de ses sujets à celui de

ſes miniſtres & de ſes courtiſans.

Pourquoi la nobleſſe, le clergé & le parlement ont-ils demandé la convocation des états-généraux ſur le pied de 1614 ?

Parce que tous ſont ambitieux, & que nul n'eſt citoyen. Le clergé ne veut rien perdre de ſon pouvoir la nobleſſe veut augmenter le ſien, & le parlement recouvrer celui qu'il a cédé.

Pourquoi le tiers-état s'oppoſe-t-il à la convocation ſur le pied de 1614.

Parce qu'après avoir été ſi long-tems opprimé par les abus de la conſtitution, il ne veut pas l'être par la conſtitution même.

Pourquoi la nobleſſe, le clergé & les parlemens s'expoſent-ils ainſi à la haine publique ?

Parce qu'ils deſirent d'être craints & non pas d'être aimés.

Pourquoi cet odieux ſentiment ?

Parce que dans un gouvernement corrompu, la crainte des hommes eſt plus utile que leur bienveillance.

Pourquoi les magiſtrats des parlemens s'uniſſent-ils dans cette occaſion à la nobleſſe qui les mépriſe comme roturiers, & au clergé qui les déteſte comme des obſtacles à ſon pouvoir ?

Parce que l'intérêt que les hommes puiſſans ont de ſe liguer contre les foibles paſſe toujours avant celui

qu'ils ont de ſe nuire entr'eux, & que leur premiere paix eſt pour attaquer le peuple, & leur premier combat pour ſe diviſer ſes dépouilles.

Pourquoi, malgré ces ſentimens & cette conduite, les parlemens oſent-ils s'appeller les *défenſeurs du peuple*?

Parce que la qualité dont on ſe vante le plus eſt pour l'ordinaire celle qu'on a le moins.

Ainſi les hommes, toujours trompés & conduits par des mots, appellent un enfant, *votre majeſté*, un bambin, *votre alteſſe*, un homme ſouvent menteur & ſcélérat, *votre ſainteté*; l'homme quelquefois le plus bas, *votre grandeur*, & le nain coëffé d'un chapeau rouge, *votre éminence*.

Pourquoi donc le tiers-état a-t-il ſoutenu les parlemens contre M. de Brienne & M. de Lamoignon?

Parce que les hommes ſenſés, en rendant juſtice aux parlemens, craignoient le deſpotiſme d'un ſeul beaucoup plus que celui de pluſieurs.

Pourquoi les parlemens ont-ils ſitôt oubliés que le tiers-état vient de les arracher à leur perte?

Parce que les hommes ſont rarement reconnoiſſans, & que les corps ſont toujours ingrats.

Pourquoi le tiers-état inſiſte-t-il tout à demander un nombre de repréſentans aux états-généraux égal à celui de la nobleſſe & du clergé pris enſemble?

Parce que, dans l'arithmétique du tiers-état, 2 & 2 ſont égaux à 4.

Pourquoi la nobleſſe, le clergé & le parlement refuſent-ils au tiers-état ce nombre égal de repréſentans?

Parce que, dans l'arithmétique de ces corps, le tiers-état ne doit jamais être compté qu'à l'inſtar du zéro, que les nombres ſeuls fournis par la nobleſſe, le clergé & le parlement peuvent faire valoir.

Pourquoi le roi a-t-il donné cette grande queſtion à juger à l'aſſemblée des notables, compoſée preſqu'en entier par la nobleſſe & le clergé?

Parce que le roi a fait aux notables le plus grand honneur qu'on

puiſſe faire à des hommes ; celui de les croire capables de ſacrifier leur intérêt à la juſtice.

Pourquoi le tiers-état eſt-il ſi inquiet ſur le jugement des notables ?

Parce que, dans les plus beaux tems des meilleurs gouvernemens, on a preſque toujours vu les hommes puiſſans ſacrifier la juſtice à leur intérêt, & qu'il eſt ſouverainement imprudent d'agir avec les hommes ſelon ce qu'ils devroient être, & non pas ſelon ce qu'ils ſont.

Pourquoi M. Necker a-t-il conſeillé cette démarche au roi ?

Parce que M. Necker a jugé de ce que feront les notables par ce qu'il auroit fait lui-même, & que

cette maniere de juger, qui peut ſervir de regle ſûre aux ames communes, eſt une ſource de fautes pour les ames élevées.

Pourquoi le tiers-état ne réclameroit-il pas contre le jugement des notables, s'il étoit évidemment injuſte ?

Parce que la nobleſſe, le clergé & le parlement s'uniront pour lui dire ce que le bourreau diſoit à l'infant dom Carlos, qu'il vouloit étrangler : *Seigneur, laiſſez-vous faire, tout ceci n'eſt que pour votre bien.*

Pourquoi le tiers-état croiroit-il cette ineptie, & ſouffriroit-il cette oppreſſion ?

Parce qu'il eſt habitué à tout croire comme à tout ſouffrir, & que la pré-

miere loi de la nature humaine eſt l'habitude.

Pourquoi le roi ne ſoutiendroit-il pas le tiers-état, qui fait ſa gloire & ſon pouvoir ?

Parce que la nobleſſe, le clergé & le parlement inveſtiront le trône pour déguiſer au roi toutes les plaintes de la nation.

Pourquoi M. Necker ne lui diroit-il pas la vérité ?

Parce qu'on renverroit alors M. Necker.

Pourquoi renverroit-on Monſieur Necher ?

Parce qu'il préfere le bien public à celui de quelques particuliers ;

parce qu'étant l'eſpoir du peuple ; il doit être la terreur des hommes puiſſans ; en un mot, parce qu'il déplaît aux parlemens.

Pourquoi M. Necker déplaît-il aux parlemens ?

Parce qu'il met la raiſon publique fort au-deſſus de la raiſon des parlemens.

Pourquoi M. Necher ne cherche-t-il pas, comme la plupart des miniſtres, à s'unir avec les ennemis du peuple pour en partager l'empire avec eux ?

Parce que M. Necker préfere ſans doute au pouvoir de quelques momens la jouiſſance d'une conſcience pure pendant toute ſa vie, & d'une

gloire ſans tache dans un long avenir ; enfin, parce qu'un homme ſage & vertueux, jouit du préſent & ſe prépare l'avenir, tandis que les inſenſés & les méchans abuſent du préſent & corrompent l'avenir.

PETIT

PETIT COLLOQUE
ÉLÉMENTAIRE
ENTRE Mr. A. ET Mr. B.

Sur les abus, le droit, la raiſon, les états-généraux & ce qui s'enſuit.

Par un vieux Juriſconſulte allobroge.

*M*onſieur A. Que penſez-vous de la dîme eccléſiaſtique ?

B.

Je la regarde comme un *abus* ſcandaleux.

A.

Et la vénalité des offices ?

B.

Comme un abus honteux.

A.

Mais que vous ſemble de nos finances ?

B.

Qu'elles ſont un amas d'abus funeſtes.

A.

L'exemption de payer pluſieurs impôts accordée aux riches au préjudice des pauvres, qu'en dites-vous ?

B.

Qu'elle eſt un abus criant.

A.

Et les lettres de cachet ?

B.

Abus abominable.

A.

Et la guerre ?

B.

Le comble de tous les abus.

A.

Mais tous ces abus, que ſont-ils?

B.

Un droit.

A.

Un droit! celui-là eſt fort : qu'entendez-vous donc par le *droit ?*

B.

Le plus court chemin.

A.

Et comment, s'il vous plaît, les abus ſont-ils un *droit ?*

B.

Parce qu'ils conduiſent à leur but les *abuſés* par le plus court chemin.

A.

Excellente logique : mais qui fait le droit, je vous prie ?

B.

Voulez-vous parler du droit ancien ou du droit nouveau ?

A.

De l'ancien.

B.

Deux choſes ont fait le droit ancien : la force & le tems.

A.

J'entends toujours parler de la force ; comment la définiſſez-vous ?

B.

La plus grande dureté.

A.

Comment, la plus grande du-

reté ? ceci eſt curieux, expliquez-vous.

B.

Volontiers : la force de Dieu conſiſte à créer ; mais toute la force des hommes ne conſiſte qu'à unir ce qui étoit ſéparé, & ſéparer ce qui étoit uni : & c'eſt ce qu'opere l'inſtrument le plus dur : c'eſt parce que le fer eſt le métal le plus dur qu'il eſt le plus grand inſtrument de la force.

L'homme le plus fort eſt celui dont les os & les muſcles ſont les plus durs, & quand il eſt armé de fer, il n'eſt rien de ſéparé qu'il ne puiſſe unir par un étau, & rien de ſi uni qu'il ne puiſſe ſéparer avec un bon glaive d'acier.

A.

Mais comment la force fait-elle un *droit*, c'eſt ce que je ne conçois pas ?

B.

Parce que le plus dur ou le plus fort, force le moins dur ou le plus foible à ſuivre le chemin le plus court pour aller où il lui convient de le mener : & tout cela ſe réduit à le ſéparer de certains objets pour l'unir à d'autres : ainſi, par exemple, une lettre de cachet, armée de bayonnettes de fer, ſépare un homme de ſon lit & l'unit intimément à une paillaſſe de la Baſtille.

A.

Je vous entends : mais comment le tems fait-il auſſi un droit ?

B.

Par l'habitude.

A.

Voudriez-vous bien me dire préciſément ce que vous entendez par l'habitude ?

B.

C'eſt la néceſſité de croire & de faire quatre fois ce qu'on a cru & fait deux ; de croire & de faire huit fois ce qu'on a cru & fait quatre ; ſeize ce qu'on a cru & fait huit ; & ainſi de ſuite en proportion géométrique.

A.

Mais d'où vient cette ſinguliere néceſſité ?

B.

De notre organiſation.

A.

Sauriez-vous, par hasard, en quoi consiste cette organisation qui produit l'habitude & sa progression géométrique ?

B.

Je n'en sais pas un mot.

A.

Mais vous savez au moins quels instrumens la force emploie pour faire un *droit ?*

B.

Le nombre en est infini.

A.

Dites-moi seulement les principaux ?

B.

Les canons de fonte & les canons de l'église.

A.

J'aime les idées nettes : définiſſez-moi un peu les canons de fonte ?

B.

Ce ſont des machines de rhétorique en forme de tubes, leſquelles par le moyen d'un trou appellé *lumiere*, & d'une poudre noirâtre, chaſſent des motifs du poids de plus de cent livres, capables de conduire & d'emporter les hommes qu'ils rencontrent à cinq cents toiſes par le plus court chemin, ce qui fait le *droit*.

A.

Définition judicieuſe ! Et les canons de l'égliſe ?

B.

Ce ſont d'autres machines ſans lumiere, mais remplies d'un air tellement élaſtique, qu'il peut chaſſer auſſi des motifs de cent livres avec une ſi grande violence qu'ils ont ravagés des royaumes entiers, & toujours par le plus court chemin, autrement dit le *droit*.

A.

A propos, revenons aux habitudes qui, ſelon vous, ſont auſſi le *droit*. Y en a-t-il de pluſieurs ſortes?

B.

Sans doute : on en compte juſqu'à trois ſortes : habitudes du corps, habitudes du cœur, habitudes de l'eſprit.

A.

Expliquez-les-moi par des exemples.

B.

Une habitude du corps, par exemple, eſt cette néceſſité qui nous fait incliner le corps devant les hommes forts ; c'eſt-à-dire, durs. (*Voyez la définition ci-deſſus.*)

A.

Et les habitudes du cœur ?

B.

C'eſt, par exemple, la néceſſité que nous ſentons de craindre & de reſpecter ces hommes durs & forts ; néceſſité qui nous fait battre le cœur à leur approche.

A.

Et les habitudes de l'eſprit ?

B.

C'eſt la néceſſité où nous ſommes de juger que ces hommes durs & forts méritent effectivement le reſpect de nos cœurs & l'inclinaiſon de nos corps.

A.

Je deſirerois beaucoup de ſavoir ſi la force & l'habitude qui ont fait le droit ancien, ſont bien anciennes elles-mêmes?

B.

Autant que le monde.

A.

Et le monde, le croyez-vous bien ancien?

B.

Quand on le fit, je n'y étois pas.

A.

Je ſerois du moins bien aiſe de ſavoir ſi la force qui a fait le droit ancien n'a point diminué ?

B.

Elle diminue tous les jours depuis un ſiecle.

A.

A quoi le connoiſſez-vous ?

B.

Les rois ont fait boucher les lumieres de pluſieurs canons de fonte, & ſur-tout pluſieurs ont vuidé l'air des canons de l'égliſe.

A.

Les habitudes ſont-elles affoiblies auſſi ?

B.

Prodigieuſement : on ne s'incline

plus autant devant les hommes durs ; on ne les reſpecte plus autant ; on n'y croit plus autant.

A.

Quels ſeront les effets de ces changemens dans la force & dans les habitudes ?

B.

De changer le droit ancien & d'en former un nouveau.

A.

Comment cela ?

B.

En déterminant autrement le *droit* ou le plus court chemin.

A.

Et qui déterminera le *droit*, ſi la force & l'habitude ne le déterminent plus ?

B.

La raiſon.

A.

En voici bien d'un autre : & qu'entendez-vous par la raiſon ?

B.

Le juſte diſcernement du vrai bien & du vrai mal.

A.

Mais la raiſon n'étoit-elle pas naturelle à l'homme ? Pourquoi a-t-elle laiſſé faire le *droit* par la force & par l'habitude ?

B.

La raiſon n'eſt pas plus naturelle à l'homme que la faculté de faire des ſouliers. La raiſon eſt l'apprentiſſage du jugement, comme le talent de faire des ſouliers eſt le fruit

de l'apprentiſſage & de l'exercice.

A.

Nous n'avons donc pas toujours eu de la raiſon ?

B.

Il y a neuf cents ans que nous ſommes en apprentiſſage de raiſon, & il s'en faut bien que nous ſachions notre métier.

A.

Quand donc le ſaurons-nous?

B.

Quand nous ſerons attentifs.

A.

Mais que faut-il pour nous rendre attentifs ?

B.

Une paſſion forte.

A.

A.

A la bonne heure : mais comment exciter une paſſion forte ?

B.

Par un grand intérêt.

A.

D'accord : mais quels ſont ces grands intérêts ?

B.

Il y en a deux par-deſſus tous : la liberté & la propriété.

A.

Ah ! la liberté ; nous y voici : & qu'entendez-vous par la liberté ?

B.

Faire de ſa perſonne tout ce qu'on veut, ſans nuire à celle des autres.

A.

Et par propriété vous entendez?....

B.

Faire de ſon bien tout ce qu'on veut, ſans nuire à celui des autres.

A.

A merveilles! Mais avec vos définitions comment vous y prendrez-vous pour inſpirer aux hommes une paſſion forte pour ces deux grands intérêts, liberté & propriété?

B.

En leur donnant des idées juſtes & les tenant toujours préſentes à leur eſprit.

A.

Et quel moyen de rendre ainſi les idées juſtes & toujours préſentes?

B.

L'imprimerie.

A.

Quelle idée vous formez-vous donc de l'imprimerie ?

B.

Celle d'un art inventé pour multiplier, fixer & rectifier les idées : en les rectifiant, on les rend juſtes ; en les multipliant & les fixant, on les rend toujours préſentes.

A.

L'art de l'imprimerie eſt donc utile à la raiſon ?

B.

Comme des liſieres à un enfant, un bâton à un aveugle, un gouvernail au pilote.

A.

Rappellez-moi en peu de mots l'enchaînement de tout ce que vous m'avez dit, car j'ai peur que tout cela ſe brouille dans ma cervelle ?

B.

Ce que je vous ai dit en deſcendant, je vais vous le dire en remontant. L'imprimerie rend les idées du vrai bien & du vrai mal plus juſtes & toujours préſentes : cette préſence continuelle produit le ſentiment d'un grand intérêt, d'où ſuit une paſſion forte, laquelle excite l'attention, d'où réſulte la raiſon, laquelle nous découvre un autre *droit*, ou des chemins plus courts que ceux de la force & de l'habitude.

A.

Si la raiſon déterminoit le *droit*, que paroîtroient les abus ?

B.

Des choſes de travers.

A.

Comment ce qui a paru *droit* peut-il enſuite paroître de travers ?

B.

Plongez un bâton dans l'eau, & vous le ſaurez.

A.

Comparaiſon n'eſt pas raiſon.

B.

Non, mais comparaiſon fait entendre raiſon.

A.

Vous croyez donc, Mr. B. que

les abus ceſſeront, que le *droit* ancien changera & qu'il ſe formera un autre *droit* déterminé par la raiſon & non par le plus dur ?

B.

Je l'eſpere, Mr. A.

A.

Vous croyez, par exemple, qu'on ceſſera de payer la dîme ?

B.

Je l'eſpere.

A.

Mais ceux qui vivent de la dîme mourront donc de faim ?

B.

Non, mais ils mangeront moins & ſe porteront mieux.

A.

Mais ils diſent que Dieu a ordonné de payer la dîme.

B.

Il eſt évident que Dieu a ordonné à chaque homme de travailler pour vivre, ſoit en chaſſant, ſoit en pêchant, ſoit en labourant, couſant, filant : il me paroît encore très-certain que Dieu a ordonné à tous les hommes de laiſſer à chacun le produit de ſon travail ; ces ordres de Dieu ſont au fond de mon cœur ; pour peu que je faſſe faire ſilence au-dedans de moi-même, j'entends une voix puiſſante qui me fait ces commandemens : mais j'ai beau me recueillir, je n'ai jamais entendu de voix qui me criât : *donne la dixieme*

partie du poiſſon que tu as pêché, du gibier que tu as tué, ou du bled que tu as fait croître, à ton voiſin, qui n'a ni pêché, ni chaſſé, ni labouré.

A.

Mais ſi votre voiſin a prié Dieu de vous envoyer bonne pêche, bonne chaſſe & récolte excellente?

B.

Je lui dirois, mon voiſin, je prie Dieu, à mon tour, de vous envoyer un bon ſouper; mais quand vous voudrez me procurer meilleure pêche, meilleure chaſſe & meilleure récolte, ſervez-vous des bras & de l'induſtrie que Dieu vous a donné; venez pêcher, chaſſer, labourer avec moi, &, comme de raiſon,

enſuite nous ſouperons enſemble.

A.

Mais les rois ont ordonné de payer la dîme.

B.

Mais la reine des rois le défend : l'équité.

A.

Comment a-t-on pu croire depuis ſi long-tems à cette dîme ?

B.

Je vous l'ai dit, par la force & par l'habitude, avec ces deux moyens de *droit*, il n'eſt point de ſottiſe qu'on ne puiſſe jetter & façonner dans la tête humaine comme dans un moule.

A.

Que gagneroit-on à la ſuppreſſion de l'abus de la dîme ?

B.

De contenter la religion, la juſtice & la pitié.

A.

Comment ?

B.

La religion ne veut pas que ſes miniſtres ſoient riches : la juſtice ne veut pas qu'ils ſoient riches du bien d'autrui, & la pitié ne veut pas qu'ils ſoient riches du bien des pauvres : ſur-tout quand le premier pauvre de l'état, eſt l'état même.

A.

Les miniſtres de la religion devroient donc demander eux-mêmes l'abolition de cet abus ?

B.

Ils s'honoreroient à jamais.

A.

Croyez-vous qu'ils le faſſent?

B.

Je vous ai dit leur devoir.

A.

Tiendront-ils plus à leurs richeſſes qu'à leurs devoirs?

B.

Liſez l'hiſtoire moderne, elle vous répondra.

A.

Je n'en ai pas le loiſir.

B.

Eh bien! ne liſez point, & vous eſpérerez tout du clergé.

A.

J'y conſens : j'aime mieux eſpérer que craindre.

B.

C'eſt fort bien fait ; mais ne regardez jamais derriere vous.

A.

Parlons un peu de l'abus de la vénalité des magiſtratures : eſpérez-vous la fin de celui-là ?

B.

Un peu plus que celle de la dîme.

A.

Mais en quoi conſiſte cet abus ?

B.

A mettre le plus riche à la place du plus ſavant & du plus honnête.

A.

Mais le plus riche ne peut-il pas être auſſi le plus honnête & le plus ſavant ?

B.

Rien n'eſt plus difficile.

A.

Pourquoi ?

B.

Par la raiſon que celui qui a le plus, ne ſe ſoucie pas d'avoir le moins.

A.

Que voulez-vous dire ?

B.

Que dans nos mœurs & nos abus la richeſſe eſt le *plus*, & que la ſcience & la probité ſont le *moins*.

A.

Ne vend-on pas ailleurs le droit de juger les hommes ?

B.

Nulle autre part. Nous ſommes les ſeuls.

A.

Comment nos rois ont-ils ainſi vendu la juſtice ?

B.

Comme un jeune diſſipateur vend ſes livres pour payer ſa maîtreſſe.

A.

Pourquoi ne l'a-t-on pas racheté ?

B.

Par la même raiſon qui l'avoit fait vendre.

A.

Avant qu'on vendît le droit de juger, jugeoit-on mieux ?

B.

On dit que non.

A.

Vous avez donc tort.

B.

Je ne le crois pas : mais voici pourquoi l'on jugeoit alors tout auſſi mal qu'on juge aujourd'hui ; c'eſt qu'on permettoit aux juges de ſe choiſir entr'eux ; ils préſentoient trois ſujets, & le roi en éliſoit un.

A.

Mais cela me ſemble bon.

B.

Vous vous trompez ; ils choiſiſſoient parmi leurs amis & dans leur famille, ils choiſiſſoient pour eux & non pour nous.

A.

Que voudriez-vous donc ?

B.

Choiſir nous-mêmes.

A.

Et le Roi ?

B.

Nous lui nommerons les honnêtes gens, les hommes ſavans dans les loix qu'il ne peut connoître, & que nous connoîtrons à merveille ; & le roi choiſira.

A.

Choiſirez-vous mieux que les magiſtrats ne choiſiſſoient auparavant ?

B.

Je ne ſais ; mais tout ce que je puis vous dire c'eſt que je fais choiſir le meilleur pain pour ma nourriture, la meilleure eau pour ma boiſſon, les meilleures étoffes pour

mes

mes vêtemens ; il n'y a pas d'apparence que je choisisse le pire juge pour ma fortune & pour ma vie.

A.

Où & comment les choisiriez-vous ?

B.

Dans nos assemblées provinciales, dans nos états provinciaux, à la pluralité des suffrages.

A.

Et vous croyez que vous aurez des magistrats sans défauts ?

B.

Je ne suis pas insensé jusqu'à ce point : dans un gouvernement il suffit d'avoir le bien & d'espérer le mieux ; mais c'est une situation ter-

rible d'avoir le mal & de craindre le pire.

A.

Que voulez-vous dire avec votre maxime ?

B.

Je veux dire que l'élection des magiſtrats eſt une inſtitution bonne en ſoi & qui peut devenir toujours meilleure, au lieu que la vénalité des magiſtratures eſt une inſtitution mauvaiſe en elle-même, & qui peut devenir toujours pire.

A.

Mais pourtant le préſident de Monteſquieu a dit que cette vénalité vous convenoit.

B.

Oui, mais les raiſons qu'il en

donne ſont auſſi dignes d'un préſident qu'indignes de Monteſquieu.

A.

Ne dit-on pas auſſi que la vénalité des magiſtratures vous a ſauvé du deſpotiſme ?

B.

Ne dit-on pas auſſi que certains poiſons ſervent de remedes ?

A.

Toujours des comparaiſons.

B.

Et toujours pour de bonnes raiſons : quand un poiſon vous a guéri, dépêchez-vous de caſſer la bouteille de peur qu'il ne vous tue.

A.

Mais dans tous les gouvernemens ne s'eſt-on pas plaint des magiſtrats ?

B.

Je ne plains pas beaucoup les gouvernemens où les hommes ſe plaignent de leurs magiſtrats ; mais je plains extrêmement ceux où ils n'oſent pas s'en plaindre.

A.

Et dans quels gouvernemens n'oſe-t-on pas s'en plaindre ?

B.

Dans tous ceux où les magiſtrats font la loi, & où la loi ne fait pas les magiſtrats ; ceux où les loix reçoivent leur ſanction par des magiſtrats qui ont reçu la leur, de l'argent.

A.

Parleriez-vous de notre gouvernement ?

B.

A-peu-près.

A.

Mais nos magiſtrats ne font pas les loix ?

B.

Le pouvoir de les rejetter n'eſt-il pas celui de les faire ? Et qui peut refuſer les loix nouvelles, n'eſt-il pas l'arbitre des anciennes ?

A.

Qui pourroit donc rejetter les loix nouvelles ?

B.

La même puiſſance qui pourroit les faire : le roi & la nation.

A.

Mais les parlemens ne repréſentent-ils pas la nation ?

B.

Si vous regardez le gouvernement comme une grande comédie, nos parlemens pourroient repréſenter la nation : mais ſi vous regardez le gouvernement comme une grande action, c'eſt à la nation de ſe faire repréſenter elle-même par la portion la plus choiſie d'elle-même.

A.

Toute votre politique me ſemble bien chimérique.

B.

J'en conviens ; rien n'eſt ſi chymérique en politique que la ſimple raiſon.

A.

Cependant vous dites que vous eſpérez de voir ceſſer les abus ?

B.

Oui, par cette autre raiſon ſupérieure qui dirige tout & qui fait que tout eſt poſſible.

A.

Mais l'état ne ſubſiſte-t-il pas avec l'abus de la vénalité depuis près de quatre cens ans ?

B.

Voudriez-vous habiter une maiſon qui n'auroit point été réparée depuis quatre cens ans ?

A.

Ne m'avez-vous pas dit que l'exemption de l'impôt en faveur des riches & pour le préjudice des pauvres, étoit un abus criant ?

B.

Oui, je l'ai dit, & l'on ne ſauroit trop le répéter.

A.

Mais n'eſt-ce pas ce qu'on appelle un *privilege* de la nobleſſe & du clergé ?

B.

Je ne ſais ce que c'eſt qu'un tel *privilege*.

A.

N'eſt-ce pas une diſpenſe de ce que les autres ſont obligés de faire ?

B.

Si ce que les autres font eſt juſte, il ne peut y avoir de diſpenſe pour aucun homme de faire ce qui eſt juſte ; ſi ce que font les autres eſt néceſſaire à l'état, on ne peut diſpenſer aucun citoyen de faire du bien à l'état.

A.

Quoi ! vous penſez que la nobleſſe & le clergé doivent payer autant d'impôts que le tiers-état ?

B.

Sans doute : autant à proportion de leur richeſſe.

A.

Et vous regardez leurs *privileges* comme une injuſtice ?

B.

Comme un délit : ſi la nobleſſe & le clergé ſe diſpenſent de payer par la voie de la violence, c'eſt un vol ; ſi par la voie de l'adreſſe, c'eſt un *larcin*.

A.

Vous êtes bien dur.

B.

La vérité ne flatte pas.

A.

Comment me prouveriez-vous ce que vous avancez ?

B.

Faire payer à quelqu'un par violence ou par adreſſe ce qu'il ne doit pas, n'eſt-ce pas un vol manifeſte ou diſſimulé ?

A.

Tout cela eſt vrai, mais ne prouve rien.

B.

Attendez : doit-on payer pour le bien qu'un autre a reçu ? Quand un tailleur m'apporte un habit, s'il me préſentoit ſur ſon compte la façon des habits d'un gentilhomme ou d'un

abbé voiſin, comment le traiterois-je ? A l'application.

A.

Quelle eſt-elle ?

B.

Quand je paie la taille dont un noble eſt tout-à-fait exempt, & tant d'autres contributions dont il eſt à-peu-près exempt, je paie le bien que l'état lui fait après avoir payé le mien.

A.

Mais ce privilege eſt une récompenſe des ſervices que leurs ancêtres ont rendus à l'état ?

B.

Abſurdité : on récompenſeroit les peres d'avoir été vigilans & bons

citoyens, en permettant à leurs enfans d'être oiſifs & mauvais citoyens! on récompenſeroit les peres de nous avoir fait du bien au tems paſſé, en permettant aux enfans de nous faire du mal pendant tout l'avenir!

Dites-moi, Mr. A. ſi un homme venoit vous rapporter votre bourſe que vous auriez perdue : que feriez-vous? vous le loueriez ſans doute; vous l'exhorteriez à continuer, & ſes enfans à l'imiter. Mais lui diriez-vous : *mon cher ami, pour vous témoigner ma ſatisfaction de votre probité, je permets à vos enfans de me voler impunément à l'avenir?*

A.

En vérité, Mr. B. ce terme de vol eſt furieuſement choquant.

B.

J'en ſuis fâché, Mr. A. mais donnez-m'en donc un autre qui ſignifie : *prendre volontairement le bien d'autrui.*

A.

Croyez-vous que la nobleſſe & le clergé renoncent à cet abus ?

B.

Quand un homme renonce à ce qui ne lui eſt pas dû, ne dit-on pas que ſon cœur eſt juſte ?

A.

J'en conviens.

B.

Et quand il renonce à des droits douteux, ne dit-on pas que ſon cœur eſt noble ?

A.

Tout cela eſt vrai.

B.

Eh bien, je vous demande moi-même ſi le clergé aura de la juſtice, & ſi la nobleſſe aura de la *nobleſſe* ?

A.

Mais laiſſeriez-vous la nobleſſe ſans privileges ?

B.

A Dieu ne plaiſe ! la nobleſſe aura des armes, des livrées, des titres, des dignités, des honneurs, pour elle ſeule : elle entrera dans les chapitres, portera des rubans de toutes les couleurs, des croix de toutes les formes, commandera les ſoldats, elle aura tout ce qui diſtingue des autres, & jamais ce qui les

opprime. En un mot, on ne lui ôtera que ce que ſes peres auroient rougi de demander, & la deviſe de la nobleſſe ſera celle de ſes ancêtres, *moins d'argent, & plus d'honneur.*

A.

Et le clergé ?

B.

Le clergé aura non-ſeulement ce qui diſtingue, mais ce qui fait reſpecter : reſpect pour le clergé, honneur pour la nobleſſe, juſtice pour le tiers-état, voilà le lot des trois ordres.

A.

Parlons un peu des lettres de cachet. Que penſez-vous & qu'eſpérez-vous de cet abus ?

B.

Je vous répondrai vingt ans après qu'il aura ceſſé.

A.

Et les abus de nos finances ?

B.

Nous en parlerons quand nos dettes ſeront payées.

A.

Et l'abus de la guerre ?

B.

Attendons que l'empereur & la czarine aient fait leur paix avec le turc ; que la Hollande ſoit paiſible ; que l'Angleterre nous chériſſe ; que nous chériſſions l'Angleterre ; & que tous les ſouverains de l'Europe aient contracté la douce habitude de ſouper

ſouper enſemble au moins deux ou trois fois l'année.

A.

Vous n'eſpérez donc pas que cet abus ceſſe jamais ?

B.

Pourquoi non : je me flatte que ce grand événement arrivera juſtement la même année que la rage, la vérole, groſſe & petite, la peſte, la galle, le ſcorbut ceſſeront dans l'univers.

A.

Ce ſera une belle année.

B.

Auſſi je vous le ſouhaite.

A.

Mais les états généraux ne pourront-ils pas remédier à preſque tous ces abus ?

B.

Ils le pourroient & le devroient.

A.

Ne croyez-vous pas qu'ils le faſſent ?

B.

Dieu ſeul fait tout ce qu'il peut ; Dieu ſeul ne fait que ce qu'il doit.

A.

Ne vous confiez vous pas à la ſageſſe de l'aſſemblée nationale ?

B.

Que vous dirai-je ! j'eſpere beaucoup & je ne crains pas moins ; les chanoines m'ont trop inſtruit à me défier des chapitres ; les magiſtrats des parlemens & les évêques des conciles : je crains toujours que tant de folies ſéparées ne puiſſent

faire enſemble une ſageſſe ; que tant d'intérêts particuliers ne puiſſent s'unir au point de l'intérêt général.

A.

Mais tout le monde aujourd'hui ne parle que de l'intérêt général ?

B.

Oui, chacun parle de l'intérêt général, & ne ſonge qu'au ſien.

A.

La nobleſſe, par exemple ?

B.

Parle de l'intérêt du royaume, & ne penſe qu'à celui de ſes privileges.

A.

Le clergé ?

B.

Parle de l'état & ne penſe qu'à ſes immunités.

A.

Et le tiers-état ?

B.

Comme les deux autres. Le cultivateur, l'artiſan, le négociant parlent de l'intérêt général, & ne penſent qu'à faire payer les frais du bien public à leurs voiſins. En un mot, voulez-vous que je vous diſe ce que c'eſt que l'intérêt général, & comment on y ſonge ?

A.

Volontiers ; je ſerois bien aiſe de ſavoir ce qu'il en faut penſer.

B.

L'intérêt général eſt le centre

commun de plusieurs cercles ; clergé, noblesse, tiers-état, nul ne s'y place & chacun raisonne sur le centre, en marchant sur sa propre circonférence ; je ne connois qu'un homme dans l'état qui, par son état même, puisse se tenir au centre.

A.

Et quel est cet homme ?

B.

Le roi : son intérêt l'y place, son cœur l'y retient ; c'est dommage quand des fourbes l'en écartent.

A.

Mais vous n'approuvez donc pas les états-généraux ?

B.

Au contraire, je les approuve comme un émétique pour un esto-

mac ſurchargé : le remede met l'eſtomac en convulſion : mais c'eſt la convulſion même qui peut le guérir.

A.

Ou le tuer.

B.

Rien n'eſt certain pour l'homme, hors le préſent & le paſſé.

A.

Mais accordez-vous donc avec vous-même, ne m'avez-vous pas dit que la nation ſeule pouvoit ſe faire repréſenter elle-même ?

B.

Sans doute ; mais je ne vous ai pas dit qu'une nation bien malade ne dût jamais périr : l'événement dépend d'un côté, de la nature & de la doſe du remede ; & de l'autre,

de la nature & du degré de la maladie.

Je vois dans notre corps politique les entrailles, l'eſtomac, le cœur & la tête refuſer de s'accorder pour leurs fonctions & pour leur vie commune ; on adminiſtre au malade les états-généraux pour remede, & vous me demandez s'il guérira : je réponds, le remede eſt bon ; il eſt ſelon l'art, *ſecundùm artem* ; mais il eſt violent, & s'il n'eſt pas doſé & proportionné ſagement, il peut augmenter les convulſions à l'excès : je ne connois point aſſez la ſageſſe des médecins, ni les forces de la maladie, ni celles du malade, pour oſer rien prévoir, & j'aime mieux me taire que prophétiſer.

Vous êtes alarmant.

B.

Non, eſpérons : nulle maladie violente ne peut guérir ſans une criſe proportionnée.

A.

Adieu, Mr. B.

B.

Serviteur, Mr. A.

A.

Un mot, un mot encore, s'il vous plaît, Mr. B.

B.

Très-volontiers : qu'avez-vous à me dire ?

A.

Eſt-il bien vrai que le parlement de Paris a demandé la convocation

des états-généraux, ſur le pied de mil ſix cent quatorze ?

B.

Hélas ! oui, Mr. A., vous voyez bien que je n'avois pas tort quand je ne voulois rien prononcer ſur ce que feront les états-généraux.

A.

Mais eſt-ce donc une ſi grande différence d'aſſembler les états-généraux ſur le pied de 1614, ou ſur un autre pied ?

B.

Mais la différence à-peu-près du mal au bien, ou, ſi vous l'aimez mieux, la différence de la mort à la vie.

A.

Voilà toujours vos exagérations.

B.

Eh bien ! affoibliſſons donc : vous m'avez déjà reproché mes comparaiſons, je veux pourtant vous en faire encore une : ſi vous aviez une vieille maiſon qui tout-à-coup ſe fût éboulée ſur vos locataires, ſur vos parens, votre femme, vos enfans; dites-moi, pour dégager des décombres ces infortunés mourants, ou bleſſés, renverriez-vous les hommes forts & robuſtes, pour n'appeller au ſecours que les enfans du quartier ?

A.

Je vous vois venir : vous croyez donc que les états-généraux ſur le pied de 1614 ne ſeroient que des enfans ?

B.

Préciſément, Mr. A., & peut-

être des enfans méchans ; cependant dans la ſubverſion de l'état eûmes-nous jamais tant de beſoin d'hommes forts & robuſtes ?

A.

En ce cas, concevez-vous la conduite des parlemens ?

B.

Très-bien : elle eſt parfaitement conforme à elle-même : ſuivez-bien les parlemens, vous les verrez toujours au-delà de leurs droits, & toujours en-deçà de nos lumieres : ils n'ont jamais voulu ſuivre les progrès de leur ſiecle : ils ont dit au tems, ce que Joſué diſoit au ſoleil : *arrête*. Mais le tems & le ſoleil vont toujours leur train, Mr. A., en dépit de Joſué & des conſeillers de grand'chambre.

A.

Paix; retirons-nous, j'ai peur que nous ſoyons entendus : nous parlerons en particulier plus à notre aiſe.

B.

Vous avez raiſon; car ſi les bons amis de meſſieurs de Brienne & Lamoignon nous entendoient raiſonner ſur ce que le parlement vient de faire, ils croiroient ces miniſtres trop juſtifiés de tout ce qu'ils ont fait, ils riroient; & je n'ai point d'envie de faire rire des hommes qui ont ſi bien voulu nous faire pleurer.

A.

Vous croyez donc que Mr. de Sens & Mr. de Lamoignon ſe ſont fort amuſés de cet arrêt du parlement?

B.

Je crois qu'après la farce de la cour pléniere, rien ne les a tant réjouis que cette convocation ſur le pied de 1614; comment! elle peut leur ſauver la tête & l'honneur : la nation ſi furieuſe contre eux, commence à s'appaiſer. Déjà l'on dit : ces miniſtres étoient des foux & de mauvais citoyens, qui eſſayoient d'enchaîner d'autres fous dont les intentions n'étoient gueres meilleures. Enfin on va juſqu'à rappeller la fable du baudet qui ſe ſauve pendant que deux voleurs ſe battent à qui l'aura.

A.

Le baudet c'eſt.....

B.

Éh ! mon Dieu ! c'eſt toujours le peuple.

A.

Et les voleurs ?

B.

Belle demande ! les miniſtres d'un côté & les parlemens de l'autre. Chacun gourmoit l'autre, afin de monter ſeul ſur le baudet. Se ſauvera-t-il dans les états-généraux ? je le lui ſouhaite.

A.

Il me vient une idée. Perſonne ne nous écoute, & je veux vous la communiquer.

B.

Voyons.

A.

Les parlemens ne ſe repentiroient-ils point d'avoir demandé les états-généraux ; & ne ſe trouveroient-ils pas embarraſſés & pris dans leur propre filet ?

B.

Voilà le fin mot, Mr. A. Mais n'en parlez pas ; vous ſeriez décrété.

A.

Le ciel m'en préſerve ! On ne ſe tire pas de la conciergerie, comme des iſles de Sainte-Marguerite. Vous croyez donc, Mr. B....

B.

Que les parlemens ne négligeront rien pour faire avorter les états-généraux.

A.

Mais ils ne le pourront jamais ?

B.

Plus facilement peut-être qu'on ne penſe : ne voyez-vous pas déjà la diviſion dans les trois ordres ? Les proteſtations d'un ſeul peuvent tout ſuſpendre. Mr. A. , l'occaſion qui ſe préſente aujourd'hui n'a qu'un cheveu : ſi le parlement le coupe, elle s'enfuit ; il faudra des ſiecles pour la reſſaiſir.

A.

Mais pourtant la nation entiere attend les états-généraux, s'en occupe, s'en paſſionne.

B.

Tout cela n'eſt que la montagne en travail ; & ſi le parlement eſt

la ſage-femme, je vous réponds que la montagne avortera, ou qu'elle accouchera d'une ſouris, comme en mille ſix cent quatorze.

A.

Vous me faites trembler.

B.

Fi donc, vous tremblez toujours.

A.

Ai-je tort, après tout ce que vous venez de me dire de votre mille ſix cent quatorze ?

B.

Mais je ne vous ai pas dit ce qui doit nous raſſurer.

A.

Et quoi donc ?

B.

L'imprudence des hommes & les bénéfices du haſard.

A.

Je ne vous comprends pas.

B.

Oui, Mr. A. les ſottiſes que font les hommes d'un côté, & les circonſtances que le haſard amene de l'autre, préſentent dans preſque toutes les grandes affaires, & dans les grands périls ſur-tout, des iſſues & des reſſources qu'on n'auroit jamais eſpéré. Réfléchiſſez ſur la derniere aventure de l'état avec le Brienne & le Lamoignon; qui nous a ſauvé? Leurs ſottiſes d'une part, & des circonſtances inouies de l'autre; & vous verrez qu'il en ſera de

même de la belle convocation ſur le pied de 1614.

A.

Vous croyez ?

B.

Je l'eſpere. Il me ſemble que je vois le parlement ſouffler à pleines voiles pour faire échouer l'état ſur cet écueil de 1614, & pour venir enſuite tout doucement en recueillir les débris : mais j'eſpere, moi, que, de quelque point de l'horiſon, du côté de Geneve ſur-tout, il ſoufflera quelque vent favorable qui fera paſſer l'état à côté de l'écueil, & laiſſera meſſieurs les ſouffleurs les joues enflées, grands yeux ouverts & les mains vuides.

A.

Paix donc, paix donc, Mr. B;

vous parlez à pleins poumons : ſi l'on nous entendoit ?

B.

Plût au ciel que toute la France m'entendît, & que tous les ordres daignaſſent m'écouter ; je leur dirois : l'orage eſt violent, & notre vaiſſeau entr'ouvert de toutes parts nous menace d'une perte prochaine, notre monarque & ſes miniſtres, voilà notre pilote & ſes matelots : vous, meſſieurs de la nobleſſe, vous étiez deſtinés pour nous défendre : vous, meſſieurs du clergé, pour nous bénir & prier : quant à nous, ſimples paſſagers, nous avions confiés nos vies & nos fortunes à votre vigilance, & nous ne nous mêlions de rien ; mais, dans ce moment menaçant, nous ſommes tous perdus ſi nous n'u-

niſſons nos forces & nos ſecours ; nous voilà prêts à vous aider, à vous ſervir dans la manœuvre, à vous ſauver en nous ſauvant nous-mêmes : eſt-ce le tems de diſputer quand il s'agit de s'accorder ou de périr ? Auriez-vous conçu le projet inſenſé de nous noyer afin de nous ravir le peu de bien que nous vous avions confiés ? mais le tems que vous mettriez à nous perdre, vous perdroit vous-mêmes, & vous ſeriez engloutis un inſtant après vos victimes.

A.

Le beau ſermon ! mais en attendant la réponſe de vos chers auditeurs, je vais de ce pas, moi, & pour cauſe, vanter publiquement la généroſité des parlemens qui nous ont fait préſent des états généraux.

B.

C'eſt-à-dire, qui nous ont reſtitués notre bien après l'avoir diſſipé.

A.

Et leur ſageſſe qui veut faire marcher les états ſur le bon pied.

B.

C'eſt-à-dire, ſur le pied de 1614, (1) afin d'exciter des pro-

---

(1) Il faut excepter de tout ceci Mr. d'Epr....., qui s'eſt expliqué ſur la convocation de 1614 avec une prudence au moins égale à ſa modeſtie (ce qui eſt beaucoup dire.)

Nous nous ferions d'éternels reproches ſi nous laiſſions échapper cette occaſion de rendre une juſtice éclatante à ce magiſtrat célebre.

Malgré ſon obſtination cruelle à ſe dérober à ſa gloire, pluſieurs perſonnes ont eu

teſtations & des troubles, au milieu deſquels ils eſperent ſe faire prier

---

néanmoins le bonheur de l'approcher dans des cercles nombreux, des ſoupers d'appareil, & ſur-tout dans les ſpectacles publics; où il fuyoit les couronnes qui ſembloient épier ſa tête. Et voici ce que nous avons recueilli de leurs ſuffrages unanimes de Toulon à Paris.

On s'attendoit, nous écrit-on, à trouver en Mr. d'Epr..... un parlementaire exalté, un magiſtrat fumeux, une tête volcaniſée, dont les éruptions lancent tout-à-la-fois le feu, le ſoufre, la fumée & les pierres.

Les dévots même, ſur le bruit de ſa pieuſe oppoſition à l'édit de tolérance, & de ſes tirades contre Voltaire, que depuis on ne lit plus du tout, s'étoient faits de Mr. d'Epr..... l'idée d'un orateur évangélique, d'une eſpece d'apôtre & de martyr.

Les magnétiſeurs, de leur côté, s'atten-

de reprendre le pouvoir qu'ils ſe repentent d'avoir rendus.

---

doient, avec enthouſiaſme, à voir un citoyen ſomnambule, un magiſtrat en criſe, & dont ils ſe propoſoient de recueillir tous les oracles.

Mais quel étonnement ! quand on a trouvé dans Mr. d'Epr..... une diſcrétion, une gravité, une modération, une ſageſſe enfin ſupérieure à ſon éloquence, autant que ſa modeſtie l'eſt à ſa gloire.

Quelle douce ſurpriſe ! en voyant que le don de ſe taire ſurpaſſoit en lui le talent de parler ; que les petits intérêts de corps & de parlement n'étoient rien à ſes yeux auprès du ſeul intérêt vraiment public, celui du peuple malheureux, celui du tiers-état opprimé.

Quelle acclamation quand on entendit ce magiſtrat patriote proſcrire hautement la convocation fatale des états généraux ſur le pied de 1614, & la combattre avec cette éloquence ſi juſtement comparée à celle de

A.

Vous en parlez fort à votre aiſe,

ſeu Demoſthene ; lorſqu'enfin, ſupérieur à toute baſſe envie (ce qui eſt la pierre de touche du grand homme) on le vit ſe complaire à rendre juſtice à Mr. Necker, l'idole du tiers-état.

Enfin, nous écrit-on de toutes parts, (car nous ne ſommes qu'hiſtoriens) Mr. d'Epr.... a promené dans nos provinces, dans nos villes, dans nos carrefours, dans nos aſſemblées publiques, dans nos ſpectacles, avec toute la pompe de la modeſtie, la vivante & ſublime image, ou plutôt le vrai *type*, le *prototype*, je puis ainſi le dire, du parfait magiſtrat.

Ainſi, déformais, au lieu de fatiguer nos imaginations à chercher dans ce malheureux ſiecle les modeles du magiſtrat citoyen ; à Rome, chez je ne ſais quel *Caton*, ou juſqu'en Grece, chez un *Ariſtide* ; quelle heureuſe fa-

vous, Mr. B., mais, moi, j'ai un grand procès au parlement.

B.

Eh bien! Mr. A., je vous dirai, avec le misantrope, homme un peu dur, mais vertueux :

Perdez votre procès, monsieur, avec constance,
Et ne ménagez point un corps qui nous offense.

---

cilité de le trouver, en quelque sorte, sous notre main, à Paris, rue Bertin-Poirée, N°. 15, chez Mr. *d'Epr*.....

AVIS CHARITABLE

DU TIERS ET DU QUART

AUX TROIS ORDRES

DU ROYAUME.

MESSIEURS des trois ordres, une grande vérité fut démentie pendant ſix mille ans par les peuples les plus éclairés de la terre : par les ſpartiates même qui avoient beaucoup de vertu, par les autres grecs qui avoient beaucoup d'eſprit, par les romains qui eurent beaucoup de vertu d'abord, & beaucoup d'eſprit enſuite.

Mais enfin tous ces peuples avoient des eſclaves, & ſans doute ils ne

croyoient pas à l'égalité des hommes.

Cependant cette vérité ſi long-tems méconnue eſt aujourd'hui démontrée, & l'Europe entiere convient maintenant que tous les hommes ſont de la même eſpece, nés d'un pere plus blanc ou plus noir; plus ou moins cuivré, plus ou moins bronzé, mais également hommes.

Il eſt donc inconteſtable que le petit clerc du dernier curé de village & monſeigneur l'archevêque, que dis-je! le pape même, ne ſont au fonds que des couſins remués de germain, tous iſſus du même pere : il eſt rigoureuſement démontré qu'un huiſſier eſt auſſi le propre couſin d'un préſident au mortier (ce qui eſt bien

fort), & que monſieur le marquis en donnant des coups de bâton au dernier vilain de ſa terre, inſulte, ſans s'en douter, ſa propre famille, & ſe fait un affront à lui-même.

Pourquoi donc MM. des trois ordres, vous diſputez-vous tant? Hélas! la raiſon n'en eſt que trop évidente; c'eſt la même qui fait tant de procès dans les familles; & toutes ces querelles entre la nobleſſe, le clergé & le tiers-état, ne ſont évidemment qu'un procès ſur partage entre les enfans du même pere.

Avec qui voulez-vous que je plaide, diſoit un connoiſſeur, *ſinon avec mes proches? Puis-je faire aſſigner un chinois?*

Mais laiſſons dire ce mauvais plaiſant, MM. des trois ordres; les fa-

milles ſages tranſigent & ne plaident pas : ne ſauriez-vous donc tranſiger ? Au lieu de vous chicaner, de perdre vos poitrines, votre encre & votre tems : allons, MM. des trois ordres, calmez-vous, ceſſez les injures, prenez un peu de belle humeur, conſultez votre cœur & la juſtice, & bientôt vous tranſigerez, vous dis-je.

Me permettrez-vous, MM. une réflexion bien ſimple ? Dans tous les tems, dans toutes les diſputes, on a conſtamment remarqué que la plus forte poitrine, le bras le plus nerveux ; en un mot, le plus fort en tout genre a preſque toujours eu tort, par cela ſeul qu'il étoit le plus fort.

Voyez les animaux, ils nous don-

nent ſur cela une belle leçon : n'avez-vous jamais conſidéré un petit roquet jappant après un gros mâtin qui vient de lui arracher un os ? Celui-ci le laiſſe dire, ne perd pas un point de ſa gravité, marche lentement, ſon os à la gueule, ſe retourne de tems-en-tems pour regarder le roquet en pitié ; & s'il s'aviſe de lui pincer les jambes, le dogue ſe contente de gronder ſans le mordre.

A l'application, MM. de la nobleſſe : s'il eſt vrai, comme on le dit, qu'avec vos droits ſeigneuriaux, vos privileges de toutes les couleurs, vous enleviez ſouvent au tiers état les os même qu'on lui laiſſe à ronger, n'eſt-il pas juſte qu'il aboie après vous, ne fût-ce que pour avertir le

maître de la maiſon de venir juger équitablement la querelle ?

Faites briller votre courage contre les ennemis de votre patron, montrez-leur les dents, jettez-vous ſur eux, déchirez-les, à la bonne heure : mais pour les commenſaux, les animaux de la maiſon, depuis le dernier oiſon & le plus petit roquet juſques à vous, il eſt juſte que tous vivent ; & ſi vous emportez la part de quelqu'un, au moins ne le mordez pas ; ne vous indignez pas de ce qu'il oſe appeler au ſecours. Voudriez-vous encore qu'il vous rendît graces ? Et n'eſt-ce pas le moins qu'il ſe plaigne & gronde ?

MM. ſongez au proverbe : *avoir le bien & l'amitié des gens, eſt la choſe impoſſible.*

Pour

Pour vous, MM. du clergé, ſouffrez que je cherche mes comparaiſons dans l'évangile.

Vous ſavez que dans une célebre occaſion, Magdeleine choiſit finement la meilleure part, laiſſant la pire à Marthe ſa ſœur.

Magdeleine après avoir goûté les plaiſirs de l'amour, ſe livroit doucement à ceux d'une agréable converſation; tandis que la bonne Marthe agiſſoit, ſe remuoit, s'évertuoit à préparer un bon ſouper pour la compagnie de ſa ſœur Magdeleine.

Mais enfin l'évangile ne dit pas que Marthe, après tant de peines, fût condamnée à s'aller coucher ſans ſouper.

Dans le tracas de ce bas monde, MM. du clergé, vous avez choiſi

une très-bonne part. Vous êtes l'heureuſe & l'agréable Magdeleine, & le diligent, le laborieux, le pauvre tiers-état eſt la bonne & diligente Marthe.

Depuis huit ou neuf cens ans, comme elle, il vous prépare à ſouper. Il n'en murmure pas; mais au moins, qu'il ſoupe après vous, & conſervez-lui de vos reſtes.

Ne croyez pas, MM. que je prétende ici vous inſinuer de faire manger vos freres du tiers-état avec vous, à la même table; à Dieu ne plaiſe! je ſens trop combien ils vous ennuyeroient & vous gêneroient; je leur rends juſtice; ils ſont groſſiers dans leurs manieres, lourds dans leur demarche, incorrects dans leur langage; ils ne ſavent ni faire la révé-

rence, ni faire un compliment, ni faire une chanſon, ni faire un bon conte, ni faire un menſonge. Auſſi je ne vous conſeillerai jamais d'admettre ces *eſpeces* à vos petits ſoupers : mais je ne ceſſerai de vous conſeiller de ne pas manger le ſouper tout entier, & d'ordonner à votre intendant, d'ordonner à votre maître-d'hôtel, d'ordonner à votre valet-de-chambre, d'ordonner à vos laquais de ne pas gaſpiller votre deſſerte, & d'en réſerver quelque choſe, pour les pauvres marmitons, ſans qui vous n'auriez pas ſoupé du tout.

Ce point eſt de toute juſtice ; & même entre nous, de toute prudence : vous trouverez toujours aſſez de convives & de paraſites,

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

assez d'intendans, de maîtres-d'hôtels, de valets-de-chambre, & sur-tout assez de valets ; mais croyez-moi, ménagez les marmitons & les cuisiniers, ce sont gens essentiels : regle générale : *ne mangeons jamais ceux qui nous font manger.*

La paix soit avec vous, MM. des trois ordres ; & malgré ce que je viens de vous dire, puissiez-vous souper ensemble dans la salle des états-généraux, & boire à la félicité commune, ainsi qu'à la santé du roi !

Essayez ce régime, & vous vous en trouverez bien.

Post scriptum. A propos, MM. si vous êtes contens les uns des

BIBLIOTHECA

autres, ne manquez pas de vous donner un autre rendez-vous prochain. Il n'y a, comme on dit, que le premier pas qui coûte.

AVIS FRATERNEL

A MESSIEURS

DU MOYEN ET BAS CLERGÉ

De toutes les Provinces.

MEſſieurs du moyen & bas Clergé,

Je ſuis ſpécialement chargé par la raiſon, par l'équité, & même par votre intérêt, de vous offrir certains articles concernant l'ordre du clergé, tels qu'ils ſont écrits, ſans y changer une ſyllabe, dans l'édit du roi portant réglement pour la nouvelle formation des états du Dauphiné.

Mais avant tout, permettez-moi

de vous demander ſi vous ſavez bien ce que c'eſt que la province du Dauphiné ; la conduite qu'elle a tenue, & l'honneur qu'elle a recueilli.

N'auriez-vous point ouï parler de ſon aſſemblée des trois ordres, compoſée de plus de douze cents perſonnes ?

Remarquez bien ceci, meſſieurs, douze cents perſonnes ! Ce n'étoit pas jeu d'enfans ; c'étoit une action d'hommes. Ne vous-t-on pas dit que cette aſſemblée a formé un nouveau plan pour ſes états, où les intérêts des trois ordres ſont balancés avec une extrême ſageſſe ?

Enfin, ſi vous liſez la gazette, comme je n'en ſaurois douter, pouvez-vous ignorer que le roi vient d'ériger leur plan en loi? Et que ſi

le concours de toutes les volontés ; avec la ſanction du monarque, fait une véritable loi, il n'y en eut jamais de plus vraie, de plus légitime, que la loi des états du Dauphiné ?

Or maintenant, Meſſieurs du moyen & bas clergé, écoutez comment cette loi diſpoſe de vos confrères les dauphinois.

Article IV il eſt dit :

» La repréſentation du clergé ſera formée par trois archevêques ou évêques, trois commandeurs de Malte, ſept députés des égliſes cathédrales, ſavoir : un de celle de Vienne, un de celle d'Embrun, un de celle de Grenoble, un de celle de Valence, un de celle de Gap, un de celle de Die & un de celle de Saint-Paul-Trois-Châteaux : cinq dépu-

tés des égliſes collégiales ; ſavoir, un de celle de Saint-Pierre & de Saint-Chef de Vienne, un de Saint-André de Grenoble, un de Saint-Bernard de Romans, un de celle de Creſt, & un de celle de Montélimart ; deux curés propriétaires ; deux députés des abbés, prieurs commandataires, prieurs ſimples, chapelains & autres bénéficiers ; un député des ordres & communautés régulieres d'hommes, y compris celle des religieux hoſpitaliers de Saint-Jean-de-Dieu, à l'exception néanmoins des religieux mendians ; un député des abbayes & communautés régulieres de filles, à l'exception des communautés mendiantes, pris parmi le clergé ſéculier ou régulier de chacune deſdites communautés.

V.

» L'élection des députés ſera faite de la maniere ſuivante : les archevêques ou évêques s'éliront entr'eux, les commandeurs de Malte ſeront nommés par leurs chapitres, ceux des égliſes cathédrales & collégiales le ſeront également par leurs chapitres. Les curés ſeront choiſis alternativement dans chaque dioceſe ſuivant l'ordre ci-après, ſavoir : Vienne & Embrun, Grenoble & Valence, Die & Gap, Saint-Paul-Trois-Châteaux & Vienne, & ainſi ſucceſſivement. L'élection deſdits curés, ſe fera dans une aſſemblée formée d'un député de chaque archiprêtré & tenu devant les évêques des dioceſes en tour pour députer.

VI.

» Les curés de la province dont les bénéfices dépendent des dioceſes étrangers ſe réuniront, ſavoir ; ceux du dioceſe de Lyon, au dioceſe de Vienne, ceux du dioceſe de Belley à celui de Grenoble, ceux des dioceſes de Siſteron & de Vaiſon à celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux, & y enverront les députés de leur archiprêtré pour concourir aux élections.

VII.

» Les deux députés des abbés & prieurs commandataires, prieurs ſimples, chapelains & autres bénéficiers ſeront auſſi choiſis alternativement dans chaque dioceſe ſuivant l'ordre preſcrit par l'article V, & leur élection ſe fera dans une aſſem-

blée convoquée devant les évêques des dioceſes, qui ſeront en tour de députer, à laquelle ſeront appelés les abbés, prieurs & autres bénéficiers ſimples, dont les bénéfices ſitués dans la province, ſeront dépendans des dioceſes étrangers en ſuivant l'ordre expliqué par l'article VI.

VIII.

» Le député des ordres & communautés régulieres d'hommes, ſera pris alternativement dans chaque dioceſe, en commençant par celui de Vienne : & en obſervant que les communautés régulieres des dioceſes d'Embrun & de Gap ſe réuniront à celui de Grenoble, pour ne former entr'elles qu'un ſeul député ; que celles des dioceſes de Die & Saint-Paul-Trois-Châteaux ſe réuni-

ront à celui de Valence, leur élection ſera faite dans une aſſemblée compoſée d'un député de chacune des communautés régulieres à laquelle ſeront appellés dans l'ordre expliqué ci-deſſus, un député des communautés régulieres des dioceſes étrangers, & qui ſera tenue pardevant l'Evêque du dioceſe de la province, en tour de députer.

IX.

» Le repréſentant des communautés de filles, ſera élu alternativement dans chaque dioceſe, ſuivant l'ordre expliqué par l'article V, & dans une aſſemblée formée par les députés du clergé ſéculier ou régulier de chacune deſdites communautés, laquelle ſera tenue devant l'évêque du dioceſe en tour de députer ».

Après avoir lu ces articles, meſſieurs du moyen & bas clergé, je prévois & je conçois très-bien vos objections; elles ſont puiſſantes, & je ne ſaurois qu'y répondre, je l'avoue.

Vous me direz, par exemple, que ce qui eſt juſte en Dauphiné n'eſt pas juſte en Provence, en Languedoc, en Bourgogne, en Bretagne.

Et j'en tombe d'accord : la juſtice a ſes degrés de *latitude.*

Vous me direz encore que, non-ſeulement, chaque province a ſa juſtice, mais que chaque peuple a ſon caractere.

Que le clergé de Provence eſt trop indolent, celui de Languedoc trop léger, celui de la Bretagne trop lourd, celui de Bourgogne

trop occupé de ſes vendanges pour demander & obtenir les mêmes regles que ces montagnards du Dauphiné ; hommes fins, appliqués & ſages.

Que voulez-vous qu'on réponde à cela, meſſieurs, votre diſtinction eſt très-délicate, & je ſuis forcé d'y ſouſcrire.

Vous ne manquerez de m'objecter auſſi que les chanoines des chapitres du Dauphiné ſont évidemment moins pieux, moins réguliers que ceux des autres provinces, puiſqu'ils perdent leur tems à s'occuper des affaires de ce bas monde ; leſquelles en vérité ne valent pas la peine d'y penſer un ſeul inſtant : & que pour vous, meſſieurs, un député aux états ſeroit un officiant de moins dans vos égliſes.

Voilà parler ; & je me rends. Vous ajouterez.... c'eſt aſſez, c'eſt aſſez, meſſieurs, j'ai eu tort, je le confeſſe, & n'en parlons plus : mais au moins daignez écouter avec bonté un petit apologue que la *raiſon*, l'*équité* & *votre intérêt* m'inſpirent : le voici.

Un jour les poiſſons d'un grand étang, tourmentés par mille abus, réſolurent, pour le bien public, d'aſſembler leurs états-généraux : grande rumeur dans tout l'étang ſur le choix des repréſentans : chaque eſpece, juſqu'à la plus petite, prétendoit envoyer le ſien, & même en apportoit des raiſons fort ſpécieuſes : les débats étoient violens, les comités fréquens ; on ne s'entendoit déjà plus, lorſque tout-à-coup les brochets, gens hardis, s'étant introduits dans tous

ces

ces comités particuliers, y firent la harangue que je vais tranſcrire mot à mot.

» Meſſieurs les petits poiſſons, vos délibérations nous ſemblent fort inutiles, & vous perdez là votre tems; car nous ſommes, nous brochets, vos repréſentans nés; notre droit eſt inconteſtable: écoutez-nous, & ſuivez bien notre raiſonnement.

» Vous convenez tous qu'un repréſentant eſt l'*image* de ſes repréſentés: cela ne peut ſe nier.

» Vous convenez auſſi que l'*image* la plus parfaite eſt celle qui ſe rapproche le plus de ſon objet; la choſe eſt inconteſtable.

» Vous conviendrez donc, ſans aucune conteſtation, que ſi l'on pouvoit pouſſer la *repréſentation* juſques à con-

fondre les *repréſentans* & les *repréſentés*, ſa perfection ſeroit entiere.

» Maintenant, meſſieurs les petits poiſſons, goujons, tanches, perches & autres, ſervez-vous du jugement exquis que Dieu vous a donné, & appliquez-vous ces grands principes.

» Nous vous mangeons, comme vous ſavez, & votre judiciaire vous dit bien, qu'en vous mangeant, vous devenez nous-mêmes, & nous ne ſommes plus que vous-mêmes, cela s'appelle *s'identifier*, meſſieurs les goujons ».

Quelle repréſentation plus parfaite! s'écrierent alors les brochets en élevant la voix & ouvrant une large gueule, armée d'un double rang de dents très-aigues.... A ces mots, & ſur-tout à cette vue, tous les petits

poiſſons de s'enfuir en criant, *vivent meſſeigneurs les brochets, nous leur donnons unanimement notre voix; ils ſeront nos repréſentans à tous jamais.*

Meſſieurs du moyen & bas clergé,

Je vous ſalue, en vous priant de me mettre aux pieds de meſſeigneurs les brochets de tous les étangs, mais ſur-tout de ceux du Languedoc : demandez-leur pour moi une indulgence pleniere, car je ſuis un très-petit poiſſon, & je ne vaux en vérité pas le coup de dent.

PRÉFACE.

LE discours prononcé par monseigneur le prince de Conti à l'assemblée des notables, a fait des impressions si profondes, mais si contraires, sur les grands seigneurs ecclésiastiques & laïques d'un côté, & sur l'ordre du tiers-état de l'autre, qu'il nous a paru nécessaire de l'illustrer par un commentaire; au moyen duquel, selon l'ordinaire & louable effet des commentaires, tous les partis seront plus divisés que jamais.

Ainsi Tourreil *commentoit* Demosthene.

Ainsi d'Olivet *commentoit* Ciceron.

Il est vrai que Demosthene *&* Ci-

ceron *parloient pour la liberté du peuple, au lieu que monſeigneur le prince de Conti a parlé pour ſon eſclavage.*

Mais on ne doit pas perdre de vue que Demoſthene *&* Ciceron *n'étoient que des* bourgeois, *& que malgré tout leur génie ils n'étoient point de ceux que la bonne compagnie appelle* des hommes comme il faut.

On ſait aſſez que Demoſthene *paſſoit pour le fils d'un fourbiſſeur* (1), *&* Ciceron *étoit à Rome ce qu'on appelloit un homme nouveau,* homo novus *: on le croyoit même iſſu de certains planteurs de pois-chiches.*

De tels hommes devoient tout naturellement diſcourir pour le peuple. Mais un prince, lequel ſans conteſtation eſt

(1) Voyez Plutarque, vie de Demoſthene.

un très-bon gentilhomme, a d'autres intérêts, d'autres penſées, & pour tout dire des vues plus nobles.

Des bourgeois ſongent à ne pas ſervir, mais un prince s'occupe à commander.

D'ailleurs, il faut convenir que les queſtions ſur la liberté des hommes ſont ſi ardues *& d'une métaphyſique ſi profonde, qu'on devroit s'étonner de l'accord des opinions ſur un tel ſujet, & non pas de leur différence : on doit s'attendre que les princes auront toujours ſur la* liberté, *des* idées très-différentes de *celles des citoyens.*

Quant à nous, en qualité de commentateurs, nous nous contenterons de porter modeſtement le flambeau devant ou plutôt derriere monſeigneur le prince de Conti, afin d'ajouter, s'il ſe peut,

quelque lumiere à l'éclat de ſa démarche, aux yeux de la nation attentive.

Puiſſe ce foible commentaire être entendu au milieu des fanfares de trompettes dont les grands ſeigneurs ont célebrés ce diſcours! puiſſe-t-il ſurtout s'élever au-deſſus du bruit aigu de pluſieurs petits inſtrumens perçants dont le tiers-état s'eſt permis l'uſage ſans aucune diſcrétion!

COMMENTAIRE

TRÈS-ROTURIER

Sur le noble discours adressé par Monseigneur le Prince de CONTI, *à* MONSIEUR, *Frère du Roi, dans l'assemblée des Notables, le* 1788.

TEXTE.

Monsieur, je dois à l'acquit de ma conscience.

COMMENTAIRE.

Quelle conscience ! vous allez voir, françois, comme elle s'acquitte.

TEXTE.

A l'acquit de ma conſcience, à la poſition critique de l'état.

COMMENTAIRE.

Il eſt vrai que la *poſition de l'état* eſt même un peu plus que *critique.*

Mais à qui la doit-on ? Seroit-ce aux révoltes, aux folies du tiers-état ? ou bien aux profuſions en faveur des grands ſeigneurs & des princes ; en un mot, aux déſordres énormes toujours cauſés, ou par eux ou pour eux ?

Il me ſouvient à ce ſujet d'une très-belle hiſtoire, racontée par le moins menteur des hiſtoriens : c'eſt le bon la Fontaine.

Il raconte donc qu'un jour les animaux furent affligés de la peſte,

Mal que le ciel en ſa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre.

Le ravage étoit affreux ; *& dans la poſition critique de l'état*, le monarque convoqua une aſſemblée des *notables.*

Les ours, les tigres, les léopards, les loups, les renards y abonderent ; enfin le pauvre baudet même y fut appellé. Le monarque d'abord parla à meſſieurs les notables avec une généroſité rare. Il dit :

Mes chers amis,
Je crois que le ciel a permis
Pour nos péchés cette infortune :
Que le plus coupable de nous
Se ſacrifie aux traits du céleſte courroux ;
Peut-être il obtiendra la guériſon commune.
L'hiſtoire nous apprend qu'en de tels accidens,
On fait de pareils dévoûmens :

Ne nous flatons donc point; voyons ſans indulgence
L'état de notre conſcience.

. . . . . .

. . . . . .

Je me dévouerai donc, s'il le faut, mais je penſe
Qu'il eſt bon que chacun s'accuſe ainſi que moi ;
Car on doit ſouhaiter, ſelon toute juſtice,
Que le plus coupable périſſe.

Après ce diſcours du monarque, voici celui du renard :

Sire, dit le renard, vous êtes trop bon roi ;
Vos ſcrupules font voir trop de délicateſſe :
Eh bien ! manger moutons, CANAILLE (1) ſotte eſpece,

---

(1) M. le prince de Conti aſſure, dit on, que le tiers-état n'eſt que de la *canaille*. Il faut l'en croire. Ceci fait ſouvenir que le feu roi de Pruſſe avoit un plaiſant cabinet : il l'appelloit le cabinet des *illuſtres coquins*. Les portraits de pluſieurs conquérans, de

Eſt-ce un péché ? Non , non , vous leur fîtes :
Seigneur ,
En les croquant , beaucoup d'honneur.
. . . . . .
. . . . . .
Ainſi , dit le renard , & flatteurs d'applaudir ,
On n'oſa trop approfondir
Du tigre , ni de l'ours , ni des autres puiſſances ,
Les moins pardonnables offenſes :
Tous les gens querelleurs , juſqu'aux ſimples
mâtins ,
Au dire de chacun , étoient de petits ſaints.
L'âne vint à ſon tour , & dit : j'ai ſouvenance
Qu'en un pré de moines paſſant ,
La faim , l'occaſion , l'herbe tendre , & je penſe
Quelque diable auſſi me pouſſant ,
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue ;
Je n'en avois nul droit , puiſqu'il faut parler net.
A ces mots on cria haro ſur le baudet.

---

pluſieurs princes y étoient, & le ſien auſſi.

Ne trouve-t-on pas des gens qui vous ſoutiennent qu'il y a de la *canaille* même en paradis ?

Un loup, quelque peu clerc, *prouva par ſa harangue,*
Qu'il falloit dévorer ce maudit animal,
Ce pelé, ce galeux, d'où venoit tout le mal.
Sa peccadille fut jugée un cas pendable.
Manger l'herbe d'autrui (1) *! quel crime abominable !*
Rien que la mort n'étoit capable
D'expier ce forfait : on le lui fit bien voir.

Je ne ſais ſi je me trompe, mais depuis que le pauvre tiers-état ne mange que des chardons, je meurs de peur qu'on ne le prenne pour le baudet : quant au renard, il parloit en bon évêque ; & le loup, comme un prince.

Mais après ces harangues, revenons à celle de monſeigneur le prince de Conti.

---

(1) Remarquez que c'étoit une herbe de l'égliſe. Le loup a omis cette excellente raiſon.

TEXTE.

Je dois.... à la position critique de l'état & à ma naissance.

COMMENTAIRE.

Ma naissance ! admirable titre quand il s'agit des droits de la nature humaine.

Mais quoique Loke ait pu dire, ne se pourroit-il pas que certains princes crussent encore au système des idées & des qualités *innées*; qu'ils fussent persuadés, par exemple, qu'il y a des *principautés innées*, des *altesses innées*, des *monseigneurs innés*, comme il y auroit aussi des *rotures & des canailles innées*; tout cela peut se soutenir : on peut très-bien argumenter *pro & contra*, surtout si la these est ouverte dans le palais du prince.

TEXTE.

Je dois..... à ma naiſſance de vous obſerver que nous ſommes inondés d'écrits ſcandaleux.

COMMENTAIRE.

Scandaleux ; c'eſt-à-dire, vrais, juſtes & néceſſaires au ſalut du peuple : ce qui fait le *ſcandale* de quelques princes.

TEXTE.

D'écrits ſcandaleux qui répandent de toute part le trouble & la diviſion.

COMMENTAIRE.

Il faut ajouter ici, *le trouble & la diviſion entre les membres du clergé & de la nobleſſe qui ont de la juſtice ou de la généroſité ; & ceux qui n'ont ni l'une ni l'autre.*

TEXTE.

La monarchie eſt attaquée.

COMMENTAIRE.

Erreur : liſez *le deſpotiſme eſt attaqué ;* & le pire des deſpotiſmes, celui des ariſtocrates.

TEXTE.

On veut ſon anéantiſſement (de la monarchie. *)*

COMMENTAIRE.

Entendez toujours, *l'anéantiſſement du deſpotiſme* & le ſalut de la monarchie.

TEXTE.

Et nous touchons à ce moment fatal.

COMMENTAIRE.

Plaiſe au ciel que nous touchions au dernier moment du deſpotiſme d'un ſeul & de celui de pluſieurs : ces deux deſpotiſmes qui déchirent le peuple en ſe le diſputant : l'inſtant où tous deux périront ſera celui où

où le peuple & la monarchie renaîtront à la fois.

TEXTE.

Mais il eſt impoſſible qu'enfin le roi n'ouvre pas les yeux.

COMMENTAIRE.

Ajoutez : *au danger de repouſſer le tiers-état pour ſe livrer aux mains du clergé, de la nobleſſe & des parlemens, ſignalés depuis huit ſiecles dans notre hiſtoire par leurs entrepriſes contre l'autorité royale.*

TEXTE.

Et que les princes ſes freres n'y cooperent pas.

COMMENTAIRE.

Ajoutez encore : *ne cooperent pas au ſoutien de cette utile & preſſante vérité.*

TEXTE.

Veuillez donc, monſieur, repréſenter au roi combien il eſt important pour la ſtabilité de ſon trône.

COMMENTAIRE.

Toujours des omiſſions : voici cette partie complette de la phraſe.

Combien il eſt important, pour la ſtabilité de ſon trône de conſerver l'affection de ſon peuple.

TEXTE.

Pour ſon autorité.

COMMENTAIRE.

Le prince pouſſe le laconiſme à l'excès : il faut ſuppléer à tout coup. Liſez, *combien il eſt important pour ſon autorité de réprimer le deſpotiſme ancien des parlemens, & d'arrêter le deſpotiſme naiſſant de la nobleſſe & du clergé.*

TEXTE.

Pour la paix & le bon ordre.

COMMENTAIRE.

Encore un ſupplément indiſpenſable. *Combien il eſt important pour la paix & le bon ordre, d'établir & de faire obſerver également des loix impartiales pour tous les ordres de ſes ſujets.*

TEXTE.

Que tous les nouveaux ſyſtêmes ſoient proſcrits à jamais.

COMMENTAIRE.

C'eſt bien ici qu'un commentaire eſt indiſpenſable : car la poſtérité qui trouvera ce diſcours du prince de Conti dans les archives de la nation, ne pourroit jamais deviner quels ſont ces ſyſtêmes nouveaux

qu'il faut proſcrire à jamais. Nous allons donc copier la note, ou plutôt l'extrait de ces ſyſtêmes, lequel nous a été envoyé par un ſecrétaire du Prince qui l'a fait écrire par un greffier du parlement, avec les réflexions d'un Evêque, d'un préſident & d'un duc.

EXTRAIT

DES

NOUVEAUX SYSTEMES A PROSCRIRE,

Accompagné de réflexions, par des hommes déſintéreſſés.

L'Un des premiers, des plus incroyables & des plus inſolens ſyſtêmes qu'on ait produit dans ces fatales circonſtances, eſt de ſoutenir que le tiers-état eſt compoſé de véritables hommes.

Syſtême auſſi nouveau que dangereux : n'eſt-il pas évident que s'il n'eſt proſcrit & cautériſé juſques au vif, nous verrons, avec ces belles idées, les ſinges envoyer un de ces quatre matins, leurs députés aux

états-généraux ? & ſans doute ils ne manqueront pas de beaux & bons argumens pour nous prouver qu'ils ſont auſſi des hommes. On verra des *ourangs*, *outans* & des *ſapajous* lire l'hiſtoire naturelle, comme nous voyons des bourgeois lire *Rouſſeau* & *Monteſquieu ;* ils ſoutiendront avec M. de *Buffon*, que les nuances qui ſéparent les eſpeces ne ſont point diſtinctes : nous les entendrons vanter leur intelligence & leur adreſſe, & pouſſer l'inſolence juſqu'à ſe comparer à des *gentilshommes*, peut-être à des *préſidens*, peut-être à des *princes*.

Il faut donc couper vivement ſur le tronc de l'eſpece humaine, cette branche furtive & bâtarde du tiers-état ; branche à laquelle mille autres pourroient s'attacher au grand

détriment des deux meres branches : le clergé & la nobleſſe. Ceci eſt de la premiere conſéquence.

Un autre ſyſtême, c'eſt que les hommes du tiers-état ſont des citoyens.

Qui pourroit croire que des hommes qui ſe reconnoiſſoient ſerfs il y a quelques cent années, oſaſſent aujourd'hui ſe dire citoyens ? cet audacieux menſonge peut-il ſe tolérer ? O Sparte ! ô Athènes ! ô Rome, vous l'entendez ! des Bourgeois s'appeller citoyens ! dites plutôt des *ilotes*, révoltés que vous êtes.

Ils ont encore ſoutenus ces gens du tiers-état que, ſous la garde des loix, ils doivent jouir ſans trouble

de la liberté perſonnelle & de leur propriété.

Une liberté, une propriété à ces drôles-là, à de la *canaille*, qui ſe trouvoit naguere trop heureuſe de labourer pour un brave gentilhomme, pour un digne abbé, quand ils daignoient lui laiſſer un peu de nourriture & la vie! Où en ſommes-nous? & quels odieux ſyſtêmes! *ô tempora! ô mores!*

Ils ont ſoutenus que les lettres de cachet ſont un abus horrible contre la liberté des citoyens.

A-t-on vu de ſyſtême plus abſurde? car enfin la vraie liberté, comme chacun ſait, ne conſiſte-t-elle pas à faire, non ce qu'on veut, mais ce qu'on doit vouloir? or ne

doit-on pas vouloir ce que veut une lettre de cachet quand on n'eſt point prince, ou membre de la haute nobleſſe, ou membre du haut clergé, ou membre du très-haut parlement ? Donc, &c. &c.

Ils ont ſoutenu que les impôts diſproportionnés, ſoit aux vrais beſoins de l'état, ſoit à la fortune des contribuables, ſont encore une atteinte à la propriété.

Les inſolens ! il faudroit, à les en croire, avoir toujours avec eux le niveau & la balance à la main : peut-on inquiéter la juſtice & s'oublier ſoi-même à ce point ?

Partant ſyſtême à proſcrire.

Ils ont ſoutenus qu'il eſt injuſte que le riche, parce qu'il eſt *noble*,

ou parce qu'il eſt *évêque*, ou parce qu'il eſt *conſeiller* & *préſident*, ou bien enfin parce qu'il eſt *prince*, paie vingt fois, cent fois moins à proportion que ne paie le pauvre, parce qu'il eſt pauvre, & ſur-tout, parce qu'il eſt roturier.

Voyez un peu ces eſpeces; oſer toujours ſe comparer! comme ſi les deux premiers ordres n'étoient pas au-deſſus de toute comparaiſon avec le troiſieme: comme ſi le peuple n'avoit pas toujours aſſez, & comme ſi la nobleſſe, le clergé & les parlemens pouvoient jamais avoir trop! comme ſi donner aux uns le ſuperflu, n'étoit pas le moyen de laiſſer aux autres le néceſſaire! voilà, voilà où conduiſent ces beaux ſyſtêmes d'égalité. Syſtême à proſcrire.

Ils ont ſoutenus que ſi, dans l'aſſemblée nationale, le tiers-état, qui forme les dix-neuf vingtiemes de la nation, n'a pas un nombre de repréſentans égal au moins à celui des nobles & du clergé, il eſt évident que la liberté & la propriété de tous les individus de cet ordre ſeront toujours violées & foulées aux pieds des deux premiers ordres.

Syſtême affreux à proſcrire, à brûler, avec priere au roi de ne permettre au tiers-état qu'un ſeul *manequin* pour repréſentant aux états généraux.

Il ont ſoutenus que les droits de la nature humaine, & ceux qui dérivent directement du pacte ſocial,

ſont plus anciens & plus reſpectables que tous les titres, toutes les chartres, tous les uſages : ils ont ſoutenus que ces droits de la nature étoient plus anciens que les princes même.

Quelle abominable & fauſſe chronologie ! mettre la nature avant les titres, avant les uſages, avant la coutume, comme ſi la nature étoit autre choſe que la coutume même.

Ainſi donc, ſyſtême à proſcrire.

Ils ont ſoutenus que la convocation des états-généraux en 1614, n'ayant point été révélée de Dieu, n'étoit qu'un objet ſoumis à la raiſon & à la diſcuſſion.

Comment, la convocation de 1614 n'a pas été révélée ! le parlement n'en

a pas conſervé fidellement la tradition ! ce n'eſt point un objet de la foi parlementaire ! ce qui eſt bien au-deſſus de la foi humaine.

Demandez-le, révoltés incrédules, demandez-le à M. le préſident d'Ormeſſon, le nourriſſon de M. d'Agueſſeau, & qui lui-même a dit en public qu'il étoit un romain à Paris.

Demandez ce que c'eſt que la convocation de 1614 au ſage d'Eprémeſnil, à ce magiſtrat équitable comme un arrêt, clairvoyant comme un prophete, éloquent comme une homélie.

Demandez-le à l'illuſtre Séguier, ce général des avocats généraux, ſenſible & doux comme nos loix criminelles, citoyen comme un mande-

ment & philoſophe comme un réquiſitoire.

Demandez-le à tous les ſiecles depuis 1614 : taiſez-vous enſuite & venez voir proſcrire votre damnable héréſie.

Enfin, quelques-uns de ces faquins, faiſant les mauvais plaiſans, ont avancé que la tache de roture s'effaçant en France auſſi facilement avec un peu d'or que celle du péché originel s'efface avec un peu d'eau ; toute la différence du roturier avec le gentilhomme, & même avec un prince, n'étoit gueres que celle d'*aujourd'hui* à *hier* ou *avant-hier*.

Syſtême à proſcrire.

Qu'à conſidérer même (ce ſont eux qui parlent) l'ordre des pro-

habilités, on peut assurer que dans la foule de ceux qui composent le tiers-état dans cette année de grace 1788, il s'en trouve plusieurs qui portent les germes secrets d'une infinité de gentilshommes, de marquis, de comtes, de ducs, & qui le sait, de princes même, lesquels dans les tems à venir, & plus prochains peut-être qu'on ne pense; appelleront *canaille* le tiers-état de leur siecle, sans songer que leurs peres ont été traités de même dans le nôtre.

Eh! qui peut assurer, disent-ils, que dans ce tiers-état à venir il ne se trouvera pas des enfans mêmes des gentilshommes, des princes d'aujourd'hui? le tems est une roue immense sur laquelle certaines familles sont à présent placées en bas & quel-

ques autres en haut ; mais enfin cette roue ne ceſſe point de tourner, & les familles du haut de la roue pourroient bien parvenir au plus bas.

D'après ces réflexions ſur l'égalité certaine d'origine dans le tems paſſé, & ſur l'égalité probable de fortune dans les tems à venir, ils concluent qu'il paroîtroit bien cruel d'écraſer dix-neuf millions d'individus, parce qu'ils ſont *canailles* aujourd'hui, ſans conſidérer qu'ils peuvent devenir des *hommes comme il faut* après demain.

Les impertinens ! Syſtême à proſcrire. Et de plus, il s'agit de planter tout de ſuite un bon clou à la roue du tems avec la convocation de 1614.

Continuons ; ils diſent que ſi l'on écraſe la *canaille* qui laboure, les princes

princes même manqueront de pain.

Syſtême à proſcrire.... Si les princes manquent de pain, ils mangeront des perdrix : ils mangeront le tiers-état lui-même en cas de beſoin, & pour peu qu'il raiſonne.

Que ſi l'on écraſe, continuent-ils, la *canaille* qui fait les étoffes, les habits, les ſouliers, les chemiſes, &c. les princes même ſeront contraints d'aller tous nuds.

Le beau malheur! ils n'en ſeront que plus charmant à voir. Syſtême à proſcrire.

Que ſi l'on écraſe la canaille qui négocie, les princes n'auront pas une breloque à donner à leurs maîtreſſes.

Eh bien! ils leur donneront leurs terres, leurs châteaux... Donc ſyſtême à proſcrire.

Ils avertiſſent de conſidérer que l'on ménage pourtant la *canaille* des bœufs, parce qu'ils traînent la charrue; celle des ânes, parce qu'ils portent des paniers; celle des moutons, parce qu'ils ont de la laine; & qu'enfin on les ſoigne tant qu'ils ſont bons à quelque choſe; & ils s'autoriſent de ces exemples pour demander qu'on ménage de même la *canaille* du tiers-état, laquelle eſt toujours bonne à tout.... c'eſt-à-dire, bonne à rien; ſinon à fouler comme un matelas ſur lequel nos ſeigneurs les évêques, nos ſeigneurs les préſidens & nos ſeigneurs les princes repoſent bien doucement toute leur vie.

Les gens du tiers-état ont fait une propoſition bien abſurde : ils ont dit que ſi le roi ne vouloit avoir

que des ſujets gentilshommes ; il en étoit bien le maître, & que, ſelon les anciennes formes, bien antérieures à 1614, ſa majeſté n'avoit, en ce cas, qu'à faire expédier au grand ſceau des lettres de nobleſſe pour le corps entier du tiers-état ; mais qu'à coup ſûr, le roi s'en repentiroit & ſeroit mal-ſervi ; que le plaiſir de commander à des gentilshommes oiſifs, quelque délicieux qu'il pût être, ne le dédommageroit jamais de la perte de tant d'hommes laborieux & utiles ; & qu'enfin ſans la canaille du tiers-état, il pourroit bien avoir des officiers, des conquérans, des héros, mais qu'il n'auroit point d'armée : choſe pourtant néceſſaire, même aux héros, depuis que le tems eſt paſſé où un gentilhomme tel qu'*Amadis* des *Gau-*

les battoit une armée & faiſoit des conquêtes à lui tout ſeul.

Quelle ignorance ! & c'eſt bien peu connoître le génie & la valeur de notre nobleſſe : ce n'eſt plus la mode, il eſt vrai, qu'un gentilhomme batte tout ſeul une armée ; mais ramenez-la, & nos plus petits marquis, pourvu qu'il aient été *préſentés*, ſeront, à la fois des *Galaor* pour la galanterie, & des *Amadis* pour les conquêtes.

Nous diſons bien plus : prenez un préſident qui ne ſoit pas roturier, ôtez-lui ſa plume & ſon mortier : donnez-lui une épée & un plumet, & vous ſerez étonné de ce qu'il ſaura faire.

Enfin : ô pouvoir de la naiſſance & de cette nobleſſe innée ! n'avons-

nous pas vu un gentilhomme évêque de Grenoble, l'évangile d'une main, se brûler la cervelle de l'autre avec la magnanimité d'un vrai romain. Attendez ces actes héroïques d'un évêque roturier & simplement dévot ; je ne voudrois que cet exemple pour imposer silence à jamais à ces esprits bas, à ces chrétiens étroits qui s'avisent souvent de desirer qu'on choisisse les évêques parmi les plus pieux, sans considérer les plus nobles.

Enfin, pour séduire le roi, les gens du tiers-état ont proposé ce système. Ils ont dit : « Sire, depuis » huit ou neuf cens ans nos peres ont » obéis fidellement à des rois qui les » ont souvent opprimés ; leurs enfans » seront-ils assez insensés pour se ré-

» volter contre un roi qui leur feroit
» du bien : après avoir ſuppoſé qu'il
» y a deux juſtices, l'une pour les
» grands, & l'autre pour les petits?
» Il ſeroit auſſi trop violent de ſup-
» poſer qu'il y a deux raiſons, &
» que des bienfaits, qui, pour un
» grand ſeigneur, ſont une bonne rai-
» ſon d'obéir au roi, devinſſent pour
» le tiers-état une raiſon déciſive pour
» ſe révolter contre lui. »

Syſtême & raiſonnement à proſcrire.

Mais il eſt bon de propoſer ſur tout ceci quelques réflexions générales. C'eſt une maxime de politique auſſi ancienne que la nobleſſe & le clergé, que le peuple eſt un *âne* qui ne marche qu'autant qu'il eſt bien *bridé*, bien *bâté*, bien *chargé* & bien

roſſé. Cette vérité découle de la nature même des choſes.

En effet, liſez l'hiſtoire, vous verrez les trois-quarts & demi des peuples conſtamment foulés par une poignée d'hommes choiſis, tous prêtres, magiſtrats ou militaires.

Or maintenant (ſuivez bien ce raiſonnement) ce qui s'eſt fait toujours & par-tout, n'eſt-il pas une *loi de la nature*? & peut-on, après cette réflexion, entendre ſans frémir ce tiers-état réclamer, juſqu'à nous étourdir, ce qu'il appelle *les loix de la nature*? La *nature* même n'a-t-elle pas ordonné aux loups, ſous peine de mort, de manger les moutons? aux araignées de manger les mouches? enfin à tous les *forts* de ſe nourrir des *foibles*? Cet admirable artifice ne forme-t-il pas

l'engrénage même des roues de la *nature* ? Tout cela n'eſt-il pas *ordre de la nature*, *loi de la nature* ; *en un mot la nature même ?*

Et voilà ce qui arrive quand on permet imprudemment aux petits eſprits de raiſonner : ils en abuſent ; tout les égare, juſques à la lumiere même, & les plus vrais principes les conduiſent aux plus fauſſes conſéquences. Le tiers-état a dit : *il faut conſulter les loix de la nature :* ſans doute. Mais que veut la nature ? A cette queſtion le tiers-état a conclu contre les grands ſeigneurs, ſacrés & profanes, comme les mouches concluroient contre les araignées, comme les moutons contre les loups : pauvres logiciens ! la nature & les grands ſeigneurs ſe moquent de vous.

Ici finiſſent l'extrait des ſyſtêmes du tiers-état, & les réflexions du préſident, de l'évêque & du duc. Nous avouons que nous n'en ſommes point du tout fâchés ; ces réflexions qui d'ailleurs commençoient à nous ennuyer, nous conviennent ſi peu, que nous nous ſommes propoſés d'en publier une réfutation complette en pluſieurs volumes in-40, & nous nous flattons de prouver ſans réplique *a priori* dans ces deux premiers volumes, *qu'un roturier eſt le germe d'un gentilhomme*, & nous prouverons à *poſtériori*, dans les derniers, *qu'un gentilhomme n'eſt que le développement d'un roturier.*

Ainſi mariant *l'analyſe*, à la *ſyntheſe*, il ſera complettement établi, 1°. que le tiers-état eſt le germe

& la ſource même du haut clergé, & de la plus haute nobleſſe, 2°. que ce haut clergé & cette haute nobleſſe ne ſont qu'un découlement du tiers-état, & nous en conclurons que ceux qui compoſent ces trois ordres ſont tous également des hommes; *ce qu'il falloit démontrer.*

Nous nous attendons bien que nos quatre volumes in-4°. ſeront proſcrits & brûlés à l'aide du ſouffle vif & froid d'un réquiſitoire.

Mais nous nous enveloppons d'avance dans le manteau tout neuf de la vérité, & nous eſpérons qu'il nous garantira tout-à-la-fois, de l'ardeur du feu & du froid du réquiſitoire.

Pourſuivons notre commentaire, & ne nous en rapportons plus aux préſidens, aux évêques, pas même aux princes.

Il ſera néceſſaire de reprendre la derniere phraſe du prince, que notre longue interruption a fait perdre de vue, la voici :

TEXTE.

Veuillez donc, monſieur, repréſenter au roi, combien il eſt important pour la ſtabilité de ſon trône.... (ſuppléez comme ci-deſſus) *pour ſon autorité....* (ſuppléez encore) *pour la paix & le bon ordre....* (ſuppléez toujours) *que tous les nouveaux ſyſtêmes ſoient proſcrits à jamais....* (c'eſt-là où nous en ſommes) *& que la conſtitution & les formes anciennes ſoient maintenues dans leur intégrité.*

COMMENTAIRE.

Ne nous preſſons point, & reprenons chaque mot de ce diſcours digne de mémoire : *la conſtitution* !

mais avons-nous eu jamais une véritable conſtitution ? Ah ! grand prince, liſez, liſez l'hiſtoire de France, c'eſt bien le moins qu'un Bourbon la connoiſſe.

Eſt-ce dans l'anarchie féodale, depuis votre grand-pere Hugues Capet juſques à Louis XI, que nous avons eu une conſtitution ?

Eſt-ce ſous le deſpotiſme lâche, ſanglant & fugitif de Louis XI, que nous avons eu une conſtitution ?

Eſt-ce pendant les guerres inſenſées & malheureuſes de Charles VIII, & de François Ier, que nos rois ont formé une conſtitution ?

Eſt-ce le connétable de Montmorenci, Catherine de Médicis & les Guiſe, qui, ſous François II, Charles IX & Henri III, auroient établi

une conſtitution ? L'auroient-ils fondée ſur les cadavres des proteſtans, en la cimentant de leur ſang ?

Hélas ! peut-être les vertus de Henri IV, & l'amour du tiers-état l'auroient formée cette conſtitution, ſans les ſcandaleuſes révoltes du clergé, ſans les mémorables mutineries de la nobleſſe ; ſans les oppoſitions politiques des grands & des princes.

Car enfin, qui tint, qui pouſſa la main ſacrilege de Ravaillac dans le ſein paternel de ce bon roi ? les uns diſent les prêtres, les autres diſent quelques grands du royaume : mais qui jamais a oſé dire ; le peuple, le tiers-état ?

Après la mort d'Henri IV, dites-nous, grand prince, ſi le cardinal de Richelieu nous a donné une conſti-

tution ; la faiſoit-il cette conſtitution... dans ſa maiſon de campagne, où tandis qu'il s'abandonnoit à Marion Delorme, & tant d'autres qui s'abandonnoient à lui, il faiſoit condamner au dernier ſupplice le maréchal de Marillac, par des aſſaſſins appellés, *gens de robe* ?

Une conſtitution ! grand prince ; ſans doute votre alteſſe a voulu parler de la *conſtitution unigenitus* : la ſeule conſtitution bien reconnue en France ; & ce ſeroit une plaiſanterie trop cruelle, de venir nous parler d'une conſtitution politique à nous, & dans une aſſemblée des notables !

Daignez, grand prince, daignez demander aux anglois, ce que c'eſt qu'une conſtitution, & comment *cela* ſe fait ?

Une conſtitution eſt un pacte ſacré, entre la nation & ceux à qui elle confie ſes pouvoirs. Et certes, jamais un roi, n'a fait une conſtitution, en tournant & façonnant ſon peuple, comme un potier tourne & façonne ſur ſa roue un morceau d'argile, pour en faire à ſon gré, tantôt un pot-à-fleurs, tantôt un pot-de-chambre.

Non, grand prince, ce n'eſt point ainſi que ſe fabrique une conſtitution : elle ne ſe trouve point non plus, comme l'a dit Monteſquieu, & comme le répete M. *de Lauraguais*, dans les forêts de la Germanie ; on n'y trouvoit que des chênes, du gland & des ſauvages : une conſtitution eſt le chef d'œuvre de l'expérience des hommes, & jamais ſur-tout, elle ne fut l'ouvrage

du caprice d'un seul homme.

Suivons : après avoir invoqué la *constitution*, le prince invoque les *formes anciennes*; c'est-à-dire, celles de 1614.

Ici, en qualité de commentateur, c'est-à-dire, de discoureur, & même quelque chose de plus, nous nous permettrons un petit conte.

On demandoit à un érudit, lequel valoit mieux, d'Homere ou de Virgile : *Homère*, dit-il, *vaut mieux, de plus de mille ans.*

Il paroît que le prince juge ainsi de la politique : la plus ancienne est toujours la meilleure.

Mais alors : pourquoi cette époque de 1614 ? Fi donc, cela n'est que de quatre jours ; c'est une époque d'hier, & si voisine, que nous

savons

ſavons tous, comme ſi nous y avions été, ce que furent les états de 1614, & que des états ſemblables en 1789 ſeroient de quoi faire créver de rire nos ennemis, & de déſeſpoir les trois-quarts de la nation.

Il eſt vrai que noſſeigneurs du parlement, hommes toujours anciens & toujours nouveaux, appellent la forme de 1614, *le dernier état des choſes*; mais nous prenons la liberté de leur remontrer reſpectueuſement que *le dernier état des choſes* par rapport à l'homme, c'eſt d'être un cadavre; & que le médecin qui, pour guérir ſon malade, prétendroit d'abord le réduire au *dernier état des choſes*, ſeroit un plaiſant médecin.

Ainſi, grand prince, point de milieu : à préférer les formes anciennes,

il faut tout de ſuite nous aſſembler ſelon les formes des champs de Mars ſous la premiere ou la ſeconde race; que dis-je? il faut nous aſſembler ſelon les formes uſitées chez les premiers gaulois, avant l'arrivée de ce brave gentilhomme romain qui s'appelloit Ceſar.

Enfin nous oſerions propoſer à votre alteſſe, avec toute la modeſtie & la défiance convenables, les plus anciennes des formes, celles qui ſont toujours conformes à elles-mêmes, celles, en un mot, qu'indiquent la juſtice & la raiſon.

D'ailleurs, grand prince, ſi les grands ſeigneurs du clergé, de l'épée & de la robe s'obſtinent à demander les états-généraux ſelon les formes anciennes, le tiers-état, de

ſon côté, s'obſtinera à demander, des évêques, des magiſtrats, des gentilshommes, des princes *ſelon les anciennes formes*, il demandera des gentilshommes ſelon les formes des *Dugueſclin*, des *Dunois*, des *Bayard*, &c. des magiſtrats ſelon les formes anciennes des *la Vaquerie*, des *d'Orgemont*, des *Cugnieres*, des *Lhôpital*, des *Achilles de Harlai*, des *Servin.*

La demande du tiers-état ſeroit plus embarraſſante que la vôtre; daignez nous en croire, & pour la commodité de tout le monde, adoptons cette maxime :

Qu'*à des hommes nouveaux, il faut des regles nouvelles.*

Eſpérons que le prince y penſera, & continuons.

TEXTE.

Au reſte, Monſieur, quoi qu'il en arrive.

COMMENTAIRE.

Ici le prince paroît vouloir, comme on dit, *jetter le manche après la coignée :* mais pour le raſſurer nous allons ſans être du tout prophete, lui découvrir ce qui arrivera, ſi l'on obſerve, (non pas *l'intégrité des formes anciennes*) mais les anciennes, les éternelles formes de l'*intégrité*, de la vertu publique, & de la juſtice particuliere.

Ce qui peut arriver au monarque; c'eſt le malheur d'être adoré de ſes ſujets : aux princes, aux grands du royaume; celui de n'être plus les premiers eſclaves d'un miniſtre, ou

de ſes commis : au clergé, de mériter le reſpect des peuples par ſes vertus ; à la nobleſſe, celui de s'enrichir par l'aiſance du tiers-état, & au peuple de jouir des droits ſacrés de l'homme & du citoyen.

Il eſt vraï que ces malheurs ſont affreux, pour qui ne voudroit de liberté, ni pour lui, ni pour les autres ; & conſentiroit à ſe faire l'eſclave de quelques-uns, pour devenir le tyran d'un plus grand nombre.

Et tels ſont quelques princes, & preſque tous les courtiſans : ils comptent pour rien leur liberté, pourvu qu'ils oppriment celle des autres.

TEXTE.

Je n'aurai point à me reprocher de vous avoir laiſſé ignorer l'excès des maux dont nous ſommes ménacés.

COMMENTAIRE.

Mgr. le prince de Conti n'a-t-il point à ſe reprocher d'avoir laiſſé ignorer au feu roi l'excès des maux où le chancelier Maupeou précipitoit l'état ?

N'a-t-il point à ſe reprocher de l'avoir favoriſé de tout ſon pouvoir, tandis que le prince ſon pere, défendoit la nation de tout le ſien ?

Mgr. le prince de Conti, a-t-il averti le roi publiquement, comme il le fait aujourd'hui, pour l'acquit de ſa conſcience, quand Mr. de Calonne ſe jouoit de la fortune de l'état qu'il prodiguoit avec tant de graces à toutes les mains ouvertes.

Les maux affreux de l'état ne ſeroient-ils donc que d'*hier*, puiſque

Mgr. le prince de Conti n'en avertit le roi qu'*aujourd'hui?*

Ou bien ne ſeroit-ce point qu'aux yeux de quelques princes le mal commence pour eux, quand il finit pour le peuple.

TEXTE.

Et je ne ceſſerai de former les vœux les plus ardens pour la proſpérité de l'état & le bonheur du roi.

COMMENTAIRE.

Des vœux ardens adreſſés à qui? à Dieu.

Mais auquel? Eſt-ce à l'or? Eſt-ce au pouvoir? Car voilà les deux divinités qui reçoivent les *ex voto* de la cour.

Pour la proſpérité de l'état. Ah! les véritables vœux pour la proſpérité de

l'état, c'étoient des opinions dans l'assemblée des notables, capables d'assurer à vingt millions de créatures humaines la liberté & la propriété, qui sont des droits antérieurs & supérieurs à tous les princes.

Les vœux pour la prospérité de l'état ne consistent point à voter en faveur de la vingtieme partie de cet état pour la perte de tout le reste.

Non, prince, ce n'est point voter pour la prospérité de l'état que de vouloir changer en constitution de l'état les abus même qui l'ont ruinés, en aviliſſant le seul ordre de citoyens qui forme l'état & le soutient.

Souffrez que nous vous disions avec respect que depuis qu'on fait

imprimer, nous avons appris à lire. Nous avons lu l'hiſtoire ; nous avons lu même les préambules de tous nos édits, & c'eſt-là qu'enfin nous avons appris le véritable ſens dans la bouche du commun des princes, de ces grands mots : *le bonheur des hommes*, *le bien public*, *la proſpérité de l'état*. Nous ſavons très-bien qu'ils reſpectent les hommes, le public & la nation, un peu moins que le gibier de leurs *réſerves*.

Nous ne nous prenons plus à cette vieille glu ; & quand un prince nous parle de la proſpérité de l'état, nous ſavons que tout cela ſignifie : *venez*, *oiſillons*, *approchez-vous*, *venez repoſer ſur ces baguettes que je vous tends*, *ce ſont des fideles & ſûrs appuis*.

Mais tandis que l'oiſeleur harangue,

nous lui voyons maintenant préparer ſa cage.

Vous dites, grand prince, que vous faites des vœux ardens *pour le bonheur du roi.*

Et nous bien davantage, car notre bonheur & le ſien ſont inſéparables ; au lieu qu'un prince peut très-bien ſe faire un bonheur à part.

Mais le roi & nous ne ſaurions avoir de bonheur iſolé ; il ſera heureux ou malheureux par nous, & nous ne ſerons heureux ou malheureux que par lui. Deſtinée fatale ou divine ; c'eſt au roi de choiſir.

Demandez, prince, demandez au roi, vous qui pouvez l'approcher, ſi ſon cœur goûte ce bonheur au milieu des viſages menteurs &

politiques de ces hommes que ſes graces ne raſſaſient jamais, & dont la feinte reconnoiſſance pour ce qu'ils ont reçu, n'eſt qu'un nouveau prétexte pour demander davantage.

Demandez-lui ſi plutôt il ne connut pas le bonheur, quand les plus tendres acclamations de ſon peuple le pourſuirent de *Paris* à *Cherbourg*.

Prince, *le bonheur du roi* eſt le premier tribut que le tiers-état veut payer à ſon *roi* : que les grands s'occupent à partager ſa puiſſance : pour nous, nous ne penſons qu'à partager ſon bonheur, en lui rendant au centuple tout celui qu'il nous donnera.

TEXTE.

Je terminerai ce diſcours, Monſieur,

en vous priant de vouloir bien mettre en délibération dans ce comité, où ſe trouvent aſſemblés tous les commiſſaires des différens bureaux, s'ils adhérent, ou non.

COMMENTAIRE.

S'ils adhérent où *non* !

La juſtice dit *non*, mais l'intérêt dit *oui.*

TEXTE.

A ce qu'il vous plaiſe de faire parvenir au roi, tout ce que je viens d'articuler, & dans le cas où MM. les commiſſaires ne ſe trouveroient pas munis de pouvoirs ſuffiſans pour prononcer, je vous ſupplie Mr., de vous engager à en référer chacun à leurs bureaux reſpectifs ; & d'avoir la bonté de leur indiquer un comité chez vous, à l'effet de vous rendre compte du vœu

du bureau à cet égard, parce que mon intention n'eſt pas de vous propoſer une choſe qu'ils n'approuveroient pas.

COMMENTAIRE.

Dans le cas où MM. les commiſſaires ne ſe trouveroient pas munis de pouvoir ſuffiſant pour prononcer.

Le roi avoit muni ces commiſſaires, du pouvoir ſi précieux, ſi rare, de s'honorer à jamais, aux yeux de l'Europe entiere, de prouver à la fois un grand cœur, & de grandes lumieres, & d'être en un mot les premiers architectes du beau monument, d'une conſtitution, où le monarque & tous les ordres de l'état auroient trouvé leur ſalut & leur gloire : quelle ſublime commiſſion que celle des notables! arbitres entre le monarque & la nation, ils pouvoient

mériter la reconnoiſſance de tous deux.

Mais les *la Faiete*, les *la Rochefaucault*, n'abonderent jamais, & ſi les nobles ſont communs la nobleſſe eſt *bien rare*.

A l'effet de vous rendre compte du vœu du bureau, dit le prince de Conti, il a été rendu au public ce compte; & l'on aſſure que le vœu des bureaux étoit de pourſuivre avec le fer & le feu, les auteurs & les écrits ſcandaleux, qui oſent expoſer les droits de la nature, & de la cité.

On aſſure que des magiſtrats même des parlemens ont proſtitués leurs voix; au point de réclamer des arrêts du conſeil qui déclaraſſent la guerre à ces penſées.

Pourſuivre des écrits, bon Dieu!

des magiſtrats le deſirer ! des magiſtrats , des parlemens réclamer des arrêts du conſeil, pour conſommer cet abus de l'autorité : & dans quel moment ! on a beau l'entendre : on ne ſauroit le croire.

Que nos derniers miniſtres aient pourſuivi les écrits qui dévoiloient à la France le projet de ſa ruine & du triomphe de leur deſpotiſme.

Que le chancelier Maupeou ait fait pourſuivre les écrits patriotiques dont le feu prince de Conti inſpiroit les ſentimens, & favoriſoit la publication. Je le conçois.

Mais que cette fameuſe aſſemblée des notables en ſoit réduite à faire mandier des arrêts du conſeil par la voix même des magiſtrats des parlemens pour incendier des écrits & proſcrire des auteurs.

Qu'elle ſoit dénuée dans ſa déciſion, de raiſons ou même de prétextes au point de ne pouvoir être ſoutenue que par des coups d'autorité ;

Que les membres de l'aſſemblée des notables appellés pour un miniſtere de paix, de lumiere & d'équité, aient conſenti à inſcrire leurs noms dans les regiſtres de cette tyrannie inſenſée qui donne des aîles aux penſées qu'elle voudroit arrêter, & de la gloire aux auteurs qu'elle prétend flétrir ;

Que réſolus à perdre le tiers-état dont ils étoient les arbitres & ne pouvant répondre à ſes invincibles raiſons, ils aient ſouhaité de mettre le bourreau pour rempart entre eux & leur victime, & de ſuppléer au moins à l'équité par la violence.

Voilà,

Voilà, voilà ce que nous ne ceſſerons de raconter à l'hiſtoire, & ce que l'hiſtoire répétera long-tems avec un étonnement mêlé d'indignation & de mépris.

Il eſt tems de terminer ce commentaire avec le texte ; nous nous contenterons de ſupplier le prince qui a demandé la proſcription des ſyſtêmes ſcandaleux & favorables au tiers-état ; & de ſupplier auſſi MM. les notables qui ont appuyé cette mémorable & noble réquiſition ; nous les ſupplions donc d'obſerver que ſi, comme on le dit, *brûler n'eſt pas répondre ; accuſer n'eſt pas convaincre.*

Nous ajouterons que lorſqu'on veut brûler en public la vérité, elle ſe métamorphoſe publiquement en phénix qui renaît plus brillant de ſes cendres,

& qu'alors cette jolie fable devient la vérité même : nous ajouterons encore que ſi, avant de faire brûler la vérité, on veut diſcourir publiquement contre elle, cette divinité ſe métamorphoſe ordinairement en *ſiflet*, dont la perçante *mélodie* a le pouvoir de dilater à l'inſtant les poumons & le gozier de pluſieurs millions d'hommes, dont la moitié crie ſans rire ; & l'autre rit ſans crier.

AVERTISSEMENT.

PEu de jours après le fameux arrêté du 5 décembre 1788, il parut un petit écrit ſous ce titre : *Réflexions d'un magiſtrat ſur la queſtion du nombre, & celle de l'opinion par ordre ou par tête.*

Le public malin & peu connoiſſeur l'attribua généralement à M. d'Epr..... Quelle injuſtice ! Etoit-il poſſible que dans un écrit de ſept pages, ce grand magiſtrat eût employé les cinq premieres à déraiſonner, & les deux dernieres à calomnier ?

Auſſi un *tiers*, bon homme, mais fort incrédule, ne voulut croire ni

l'ouvrage, ni le public; & il ſe permit de propoſer ſes doutes au magiſtrat anonyme.

Ce bon homme de tiers proteſte en ſa conſcience que s'il eût été convaincu le moins du monde que cet écrit de ſept pages étoit le fruit du beau génie de M. d'Epr.... il l'auroit reſpecté, admiré autant que le grand ouvrage des ſix jours. Il l'auroit cru, ſelon l'uſage même, ſans le lire.

RÉFLEXIONS
D'UN MAGISTRAT,

Sur la queſtion du nombre & celle de l'opinion par ordre ou par tête ; ſuivies des remarques d'un pauvre Tiers incrédule.

TEXTE.

L'Opinion par ordres, tellement indépendans les uns des autres, que deux n'obligent pas le troiſieme, eſt la conſtitution.

REMARQUES.

Oui, ce ſeroit la conſtitution de

l'anarchie en France : ce magiſtrat a voulu habiller notre conſtitution à l'angloiſe ; mais il devoit ſonger qu'une véritable conſtitution n'eſt point un ouvrage de fripperie ; c'eſt une ſtatue d'un ſeul jet.

J'avoue qu'une ſtatue qui poſeroit un pied ſur l'Angleterre, & l'autre ſur la France, laiſſant le détroit de Calais entre deux, ſeroit un magnifique coloſſe ; mais ce n'eſt pas dans les ſept pages du magiſtrat qu'on en découvrira l'idée ni les matériaux.

L'opinion par tête eſt l'exception.

Plaiſante exception, ſans laquelle la regle ſeroit impraticable.

Dans le cas où les trois ordres, ne pouvant s'accorder, & néanmoins voulant une ſolution, ſe réuniſſent de

leur plein gré, pour opiner enſemble & décider d'une commune voix, ou ſeulement pour conférer, & ſe retirer enſuite chacun dans ſa chambre, pour opiner de nouveau ſéparément, & décider, s'ils ſont d'accord.

On peut bien répondre d'avance au magiſtrat que chaque ordre s'accordera à n'être jamais d'accord avec les autres.

Quant au nombre, la queſtion échauffe les eſprits.

On s'échaufferoit à moins ; & cela paroît un peu plus raiſonnable que de s'échauffer pour un opéra bouffon.

C'eſt le chef-d'œuvre d'une perverſité ſans exemple.

Le magiſtrat a voulu dire, *d'une néceſſité ſans exemple.*

Qu'il eſt tems de démaſquer.

Voyons donc quels ſont ces maſques. Pour moi je les crois maſqués en robe de palais.

Car au fonds, toute la France eſt d'accord.

Le magiſtrat ne ſe connoît pas en harmonie.

Il eſt, dans le royaume, peu d'eccléſiaſtiques ou de gentilhommes, qui tiennent encore, je ne dis pas à leurs prérogatives de naiſſance ou de rang, cela eſt juſte ; mais à leurs privileges en matiere de ſubſides.

C'eſt préciſément le contraire ; il eſt peu de gentilshommes & d'eccléſiaſtiques qui conſentent à renoncer à leurs privileges pécuniaires : ce magiſtrat ne rencontre pas mieux en faits qu'en raiſonnemens.

Cela ſeroit abſurde.

Eh ! vraiment oui ; mais c'eſt pour cela qu'on le ſoutient, comme tant d'autres abſurdités : rien n'eſt ſi ragoûtant à ſoutenir qu'une abſurdité. En vérité ce magiſtrat eſt trop raiſonnable pour ſon ſiecle.

Entre des citoyens également obligés aux charges communes, puiſqu'enfin nul d'entr'eux ne peut plus ſe prévaloir des anciens motifs d'exemption.

Il eſt bien queſtion de motifs, on ſe contente de prétextes.

Cela poſé.

Mais cela n'eſt point poſé.

Otez les impôts diſtinctifs.

Nous ne demandons pas mieux, mais on ne les ôte point.

Vous coupez la racine des diviſions entre les ordres.

Il paroît que ce magiſtrat ne s'eſt tenu que ſur les branches des diviſions, & qu'il n'en connoît pas bien les racines. Elles ſont un peu plus nombreuſes qu'il ne penſe ; qu'il demande au clergé de renoncer à la dîme, & il verra quelle eſt cette racine de diviſion ; qu'il demande aux ſeigneurs de permettre le rachat des rentes & le retrait de leurs juſtices, & il découvrira d'autres racines de diviſion.

Conſervez ſoigneuſement l'opinion par ordres, & leur indépendance reſpective, vous les fortifiez l'un par l'autre contre les efforts miniſtériels, en donnant aux affaires le temps de ſe mûrir, aux eſprits le temps de ſe reconnoître ; aux intrigues enfin, celui de ſe manifeſter.

Ce digne magiſtrat voit tout en beau : croit-il que des miniſtres ne ſauront pas s'aſſurer en France bien mieux qu'en Angleterre, de la majorité des ſuffrages dans chaque ordre? Ne voit-il pas que dans notre état actuel la ſimple pluralité des ſuffrages par tête, donnés publiquement à la face de tous les repréſentans de la nation, eſt un frein plus ſûr contre la corruption que ſon unanimité tantôt impoſſible & tantôt inutile.

Quoi qu'il arrive, voulez-vous examiner la queſtion du nombre pour l'intérêt des ordres ? Je dis quelle eſt indifférente.

Voilà où la nation entiere s'eſt trompée ; car elle n'a rien vu de ſi important. Ce magiſtrat a des vues uniques. Quelle cervelle !

En effet, s'il s'agit encore d'un impôt diſtinctif, l'ordre ſeul qui le ſupporte doit y délibérer. Qu'a-t-il beſoin de s'occuper du nombre des deux autres ?

» S'il s'agit d'un ſubſide commun,
» deux ordres n'obligent pas le troi-
» ſième. Qu'a-t-il beſoin de s'occuper
» du nombre des deux autres ?

Ainſi, dans le premier cas, la queſtion du nombre eſt indifférente, parce que le tiers-état eſt ruiné ; & dans le fond elle eſt indifférente, parce que, faute d'action, l'état ſera inévitablement diſſous.

Le ſeigneur magiſtrat a un terrible glaive à deux tranchans : comment fait-il quand il tient celui de la juſtice ? Je ne voudrois pas me trouver à ſa portée ; je craindrois ſes geſtes & ſes faits.

Mais cette queſtion, l'examinerez-vous dans ſon vrai ſens pour l'intérêt public? Oh! ſans doute, il importe que le tiers-état ſoit fortifié par le nombre; mais contre qui? contre la nobleſſe & le clergé? Nullement.

Je prie le magiſtrat de m'excuſer; mais c'eſt contre la nobleſſe & le clergé d'abord que le tiers-état demande à être fortifié. On ſupplie le magiſtrat de relire l'Hiſtoire de France & toutes les Hiſtoires.

Contre qui donc? Il faut le dire : contre le deſpotiſme miniſtériel.

Et contre le deſpotiſme miniſtériel auſſi; nous n'y renonçons pas; mais le magiſtrat obſervera que les miniſtres changent; qu'ils ſont très-mobiles de leur nature; au lieu que la nobleſſe & le clergé ne changent

point. Ce ſont des deſpotiſmes fixes ; ſans compter celui de l'inamovible magiſtrature.

J'oſe donc conjurer la nobleſſe & le clergé de ne pas s'inquiéter, ſi le tiers-état obtient, comme il l'obtiendra, une repréſentation plus nombreuſe qu'aux derniers états.

Plus nombreuſe, ce n'eſt rien dire : nous la demandons égale ; nous prions le magiſtrat de dire oui ou non, car cette incertitude nous tient dans une furieuſe inquiétude. Il eſt cruel au parlement de nous y laiſſer ; nous ſupplions le magiſtrat de protéger la nation auprès de la grand'chambre & des enquêtes.

L'intérêt général, le premier de tous les intérêts.

Oui, après l'intérêt de celui qui parle.

En un mot, l'intérêt de la liberté publique me paroît exiger que cela ſoit.

Béniſſons la providence d'avoir conduit la nation à cette iſſue, par les mains même du miniſtere.

J'imagine qu'il eſt de bonne foi.

M. Necker, ceci s'adreſſe à vous, & vous êtes bon pour vous défendre. Cependant nous dirons auſſi notre petit mot. Le magiſtrat *imagine* que le miniſtre eſt de bonne foi; nous faiſons bien mieux, car nous le croyons.

La liberté publique, ſur laquelle ſeule peut ſe fonder le crédit national, eſt ſans doute l'objet de tous ſes vœux. Il n'a rien négligé, je le ſuppoſe, pour détromper la nation, du moins par les moyens privés qui ſont dans ſes mains, des calomnies indignes qui tendoient à

noircir les deux premiers ordres & la magiſtrature.

Ah! cauteleux magiſtrat, vous faites de l'ironie, & vous ne dites tout ceci, qu'afin de nous faire penſer le contraire. Eh bien! vous avez perdu votre fine malice; car tout ce que vous venez de dire, nous le prenons à la lettre; & puis, quand M. Necker auroit eu les cent trompettes de la renommée à ſa diſpoſition, auroit-il pu arracher de nos cœurs & de nos bouches la vive indignation qu'avoit enflammé dans le tiers-état tout entier, votre réclamation des états de 1614? Eſt-il dans ſa puiſſance, eſt-il dans la vôtre, de nous perſuader qu'on défend nos droits quand on demande notre ruine, & qu'on nous chérit,

quand

quand on nous assassine ? Ah ! si vous connoissez quelque éloquence humaine qui trompe le sentiment, faites-la parler, il en est temps, & vous n'en avez point à perdre pour nous abuser.

C'est donc aux personnes mal intentionnées que je m'adresse.

Je ne cesse de m'enquérir de ces mal intentionnés : je demande qui les a vus, qui les a ouïs, personne ne sait rien m'en dire. On me répond : « Nous ne connoissons de » mal intentionnés que les parle- » mens qui ont demandé la convo- » cation de 1614, & les notables » qui nous refusent les représentans » nécessaires. »

Et je leur dis : on vous a laissé faire.

Quoi ! ce magiſtrat ſe croyant un oracle ſe rend obſcur comme eux.

Il n'eſt plus temps pour vous de reculer.

Que veut dire le magiſtrat ? je m'alambique le cerveau pour le deviner.

Vous demandiez un plus grand nombre de repréſentans pour le tiers-état.

Quel eſt donc cet honnête homme qui l'a demandé pour nous ? Mais au reſte nous l'avons bien ſu demander nous-mêmes.

Vos paroles ſeront ſuivies.

Tant mieux ; le magiſtrat devient aimable.

Mais non pas vos deſſeins.

Quels deſſeins ? Le magiſtrat redevient obſcur.

Ce n'eſt point à l'ambition, ce n'eſt

point à la calomnie qu'il appartient d'obtenir un ſi grand avantage, c'eſt à la liberté, c'eſt à la vérité.

On ne comprend point le magiſtrat ; c'eſt dommage, car ceci a l'air très-beau.

Le tiers-état, ſans doute, ſera repréſenté par un nombre convenable, que la ſageſſe du roi ſaura bien indiquer.

Mais quel eſt ce nombre ? & pourquoi le parlement qui ſait ſi bien parler, & le magiſtrat ſur-tout, ne diſent-ils pas un petit mot en notre faveur, pour aider la ſageſſe du roi ? qui mieux qu'eux ſait que la ſageſſe des rois a beſoin d'être aidée ?

Le tiers ſera fortifié.

Bonne nouvelle.... le charmant magiſtrat !

Malgré vous maintenant.

Malgré qui? l'étrange homme! on ne ſait à qui il parle : je veux envoyer cette péroraiſon pour ſervir de logogriphe au mercure.

Et ce ſera pour affermir à jamais la liberté de tous, la propriété de tous, les droits de tous, & mettre hors d'atteinte, non pas des privileges pécuniaires qu'on abandonne.

Mais on ne les abandonne point, le magiſtrat eſt trop généreux du bien d'autrui; je le prie de s'informer.

Mais les juſtes prérogatives de la nobleſſe & du clergé, contre leſquels vous eſpériez le ſoulever.

Nous ſoulever contre les juſtes prérogatives du clergé & de la nobleſſe. Hélas! il n'étoit pas néceſſaire : nous ſommes ſi ſoulevés

contre leurs prérogatives injuſtes que les ſuſdits *mal-intentionnés* pouvoient s'en contenter.

La harangue du magiſtrat contre ces *mal-intentionnés* m'a rappellé celle de dom Quichotte contre certains géans, qui n'étoient que des moulins à vent. Le chevalier de la triſte figure, monté ſur le fidele roſſinante, partit comme un éclair, la lance en arrêt, en criant aux *mal-intentionnés* géans : *lâches & viles créatures, ne fuyez pas, c'eſt un ſeul chevalier qui entreprend de vous combattre : vous avez beau faire, quand vous remueriez plus de bras que* Briarée, *vous allez me le payer tout à l'heure :* en même temps une aile des moulins ayant rencontré le malheureux chevalier, le jetta bien loin tout fracaſſé,

Faſſe le ciel que le même ſort n'attende pas ce mal-encontreux magiſtrat, qui prend auſſi les moulins du tiers-état pour des géans, & qui s'en va courant par-tout avec la lance en arrêt!

Hélas! il y a des ſous, & des ſous dom Quichottes par-tout; & les chevaliers *ès loix* ſont aujourd'hui bien plus communs que les chevaliers de Dulcinée du Toboſo.

QUESTIONS

Adreſſées au Rédacteur de l'arrêté du 5 décembre, & du Mémoire des Princes, pour être propoſées aux chambres du parlement aſſemblées.

POurquoi le parlement de Paris a-t-il paſſé près de trois mois, ſans expliquer ce qu'il entendoit par la convocation des états-généraux ſur le pied de 1614?

Pourquoi a-t-il laiſſé le tiers-état du royaume s'échauffer, s'irriter, contre les intentions qu'il ſuppoſoit

au parlement, ſans que celui-ci daignât l'éclairer par un ſeul mot ?

Pourquoi le parlement accuſe-t-il le peuple d'un échauffement dont il eſt lui-même l'occaſion par ſon premier arrêt, & qu'il a lui-même entretenu par ſon ſilence ?

Pourquoi le parlement appelle-t-il ces mouvemens du tiers-état, *anarchie* & *ſédition ?*

Eſt-ce une ſédition de ſoutenir qu'un conſeiller au parlement, de vingt-cinq ans, peut en ſortant des bras de ſa maîtreſſe, ſe tromper au palais, quand il délibere ſur les intérêts du peuple ? Seroit-on ſéditieux pour croire qu'un conſeiller, diſci-

ple de Caglioſtro, a beſoin d'une bonne caution quand il s'agit d'opiner avec ſageſſe?

Tombe-t-on dans l'anarchie pour croire qu'un arrêt du parlement n'eſt ni une loi de l'état, ni une loi du ſens commun?

Pourquoi le parlement de Paris annonce-t-il ſans le prouver, que ces mouvemens du tiers-état ſont produits par les manœuvres de quelques mal intentionnés?

Et comment s'expoſe-t-il au démenti le plus formel de pluſieurs millions d'hommes qui n'ont ſuivis que l'impulſion de leur conſcience & de leur intérêt?

Le rédacteur de l'arrêté du parlement de Paris qui a ſuppoſé des

mal intentionnés, eſt-il *bien intentionné* lui-même pour le tiers-état & pour la vérité ?

Et par quel acharnement pourſuit-il à la fois le tiers-état qu'il accuſe & la vérité qu'il défigure ?

Pourquoi le parlement conſent-il à s'en rapporter à la ſageſſe du roi, ſur le nombre des repréſentans qu'il convient au tiers-état d'avoir aux états-généraux ?

Et pourquoi le parlement n'a-t-il pas voulu s'en rapporter dans un autre temps à la ſageſſe du roi, ſur l'abolition des corvées, la ſuppreſſion des jurandes, l'établiſſement de la tolérance, & tant d'autres objets où la ſageſſe du parlement avoit la prétention de conduire la ſageſſe du roi ?

Pourquoi les parlemens n'ont-ils pas expreſſément demandé l'égalité de repréſentation pour le tiers-état ?

Pourquoi tous les magiſtrats des parlemens ont-ils opinés dans l'aſſemblée des notables contre le tiers-état ?

Pourquoi quelques-uns ont-ils demandé la proſcription des écrits favorables au tiers-état ?

Pourquoi mordent-ils le ſein de leur nourrice ?

Pourquoi veulent-ils tarir la ſource d'où ils ſortent ?

Pourquoi veulent-ils mettre la coignée au tronc où ils ſont attachés ?

Pourquoi maltraitent-ils leurs parens ? eſt-ce démence, eſt-ce ingratitude, eſt-ce orgueil, ou ne

ſeroit-ce point tous ces vices à la fois ?

Enfin pourquoi les parlemens n'oublient-ils rien pour avilir le tiers-état aux états-généraux ?

On ſupplie les chambres aſſemblées de répondre avec ſincérité, ſi le parlement n'auroit pas quelques légeres craintes que par l'effet d'un juſte retour le tiers-état n'oubliât rien pour l'abaiſſer lui-même ?

De dire ingénuement ſi le parlement ne craint pas que le tiers-état ne l'attaque aux états-généraux comme un fauſſaire qui a publié pour 1789 les almanachs de 1614 ?

Pourquoi les magiſtrats du parlement de Paris n'ont-ils épargné

aucune trame, aucune calomnie pour rendre M. Necker ſuſpect ?

N'eſt-ce point que M. Necker a dès long-temps ſuſpecté les parlemens lui-même ?

Pourquoi ces magiſtrats n'ont-ils perſuadés perſonne ?

Ne ſeroit-ce point qu'ils n'ont pas ceſſé de parler, & que M. Necker ne ceſſe point de ſe taire ?

Pourquoi dans la France entiere le tiers-état ne parle-t-il du parlement de Paris qu'avec indignation & mépris, & de M. Necker avec tendreſſe & reſpect ?

N'eſt-ce point que dans le naufrage de la nation M. Necker offre

une planche au tiers-état, & que le parlement de Paris s'efforce de le noyer ſur cette planche même ?

On ſupplie les chambres de faire à la ſolution de ces queſtions un peu plus d'attention qu'à la rédaction de leurs arrêtés.

En voici d'autres qui ne ſont pas moins ſérieuſes :

Pourquoi dans le dernier mémoire des princes, que les parlemens ont évidemment ſuſcités, veut-on rendre ſuſpecte au roi la fidélité du tiers-état ?

Ne ſeroit-il pas à propos que le parlement fît vérifier dans ſes regiſtres, ſi l'ambition & l'avarice du

clergé & des grands ſeigneurs n'ont pas excité tous les troubles intérieurs du royaume ; & ſi jamais le tiers-état s'eſt révolté quand on a voulu ſeulement lui laiſſer du pain ?

Il ſeroit bon auſſi que les chambres aſſemblées examinaſſent ſérieuſement ſi, comme on le prétend, le parlement de Paris étoit *quelque peu* mêlé dans la guerre civile de la fronde ? & s'il n'y avoit pas là, je ne ſais quel préſident le *Coigneux* qui faiſoit alors terriblement des ſiennes ?

Avant de noircir le tiers-état, ne conviendroit-il pas aux princes, au clergé, à la haute nobleſſe, au parlement de ſe blanchir, ou du moins de faire brûler l'Hiſtoire de France par la main du bourreau ; car l'Hiſ-

toire de France n'eſt-elle pas une grande calomnie contre les grands ?

N'y voit-on pas que dans la paix le tiers-état a toujours été l'âne qui porte le panier des proviſions de *meſſeigneurs*, & qui mange à part des chardons ?

Que dans la guerre, le tiers-état étoit le cheval de bataille qui portoit *meſſeigneurs* les barons, *meſſeigneurs* les chevaliers, qui les faiſoit vaincre, & recevoit à la fois les coups d'arquebuſe des ennemis, & les coups d'éperon de ſes maîtres ?

Que tout enfin dans la paix & dans la guerre, ſe faiſoit aux dépens du tiers-état ?

Et tout homme juſte & ſenſible ne conclura-t-il pas de cette maudite Hiſtoire de France, qu'après avoir été

été neuf cens ans bête de ſomme, il eſt bien permis au tiers-état de demander à Dieu & au roi de le changer en homme ?

Pourquoi les princes ont-ils parlé dans leurs mémoires de l'ancienne *conſtitution* du royaume, ſans dire ſeulement ce qu'ils entendoient par *conſtitution ?*

Pourquoi n'ont-ils pas énoncé clairement, s'ils penſoient que la *conſtitution* doit être faite en faveur de tous, ou ſeulement de quelques-uns ?

Pourquoi n'ont-ils pas expliqué leur penſée ſur l'origine d'une *conſ-*

titution, & s'ils croyoient qu'une *conſtitution* pût être le fruit de la violence exercée par la centieme partie de la nation contre tout le reſte ?

Pourquoi même n'ont-ils pas déſigné l'époque à laquelle il falloit s'attacher pour fixer cette *conſtitution?* Eſt-ce ſous Charlemagne, ſous Hugues Capet, ſous Louis XI, François II, Charles IX, Henri III, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV? Cette *conſtitution* paroiſſant une roue mobile qui n'a point ceſſé de rouler ſur une pente dangereuſe, pourquoi les princes n'ont-ils pas averti à quelle époque il falloit en rayer ?

Pourquoi les princes dans leur mémoire ne paroiſſent-ils plus s'entendre eux-mêmes quand ils parlent des ſuffrages du tiers-état aux états-généraux ?

Ne ſeroit-ce point qu'avant de faire compoſer ce mémoire ils n'ont point aſſez conſultés les ſuffrages de la juſtice & de la raiſon ?

Pourquoi les princes ont-ils eu le courage de parler dans leur mémoire des *inſtitutions ſacrées qui avoient fait proſpérer cette monarchie pendant tant de ſiecles ?*

Sans doute la monarchie a toujours proſpéré ſans les ſujets.

Ne paroît-il pas un peu dur de venir nous parler de la proſpérité

de la monarchie dans le moment où de degrés en degrés elle eſt parvenue à la derniere décadence ?

N'eſt-ce pas vouloir faire un *feſtin* ſur un tombeau ?

D'ailleurs on demande quelles ſont ces *inſtitutions ſacrées ?*

Si les princes entendent les anciennes aſſemblées du peuple aux champs de Mars, on pourroit s'accorder.

Mais ſi les princes entendent les inſtitutions féodales, & tout ce qui en dérive, alors quoiqu'ils s'en plaignent, on convertira ces *inſtitutions ſacrées en queſtions problématiques*, & voici ces problêmes :

Le tout eſt-il plus grand que la partie ? premier problême.

Le contenant eſt-il dans le contenu ;

ou le contenu dans le contenant ?
ſecond problême.

Pourquoi avant de publier leur mémoire, les princes n'ont-ils pas eſſayés d'apprendre un peu de droit naturel ?

Et pourquoi le parlement avant de rédiger ſon fameux arrêté, n'a-t-il pas voulu apprendre un peu de droit politique ?

N'eſt-ce point que le droit naturel auroit révélé aux princes qu'ils ne ſont que des hommes ; & que le droit politique auroit révélé au parlement que les magiſtrats ne ſont que des ſujets ?

Comment enfin les princes ſe ſont-ils laiſſés entraîner par le par-

lement à la publication d'un mémoire qui a ſoulevé la nation?

N'eſt-ce point que les princes réfléchiſſent rarement ſur ce qu'ils font, & les parlemens encore plus rarement ſur ce qu'ils doivent faire?

On ſe flatte que le rédacteur de l'arrêté du 5 décembre rédigera avec autant de bonheur que de gloire, les réponſes à ces queſtions, & qu'il daignera dans un nouvel arrêté, gourmander, inſtruire, & conſoler la nation.

AVIS AU PUBLIC,

& ſur-tout au TIERS-ETAT.

NOus croyons devoir avertir le public, que vers les derniers jours du mois de ſeptembre de la préſente année 1788, nouveau ſtyle, il s'eſt évadé de notre château des iſles de Sainte-Marguerite, un pauvre fou qu'on y détenoit depuis quelques mois, pour travailler à ſa guériſon que déjà même nous oſions eſpérer.

Quand on nous l'envoya, ſa fureur étoit extrême & ſon babil intariſſable. Mais depuis quelque temps il paroiſſoit plus paiſible, & il étoit un peu moins loquace : il entendoit

par intervalles la raiſon chez les autres ; quelquefois il la parloit lui-même, & pourvu qu'il ne s'échauffât point trop, il ſembloit un homme à-peu-près comme un autre.

Nous le viſitions ſouvent ; nous converſions doucement avec lui : la pitié pour ſon mal, & l'eſpoir de ſa guériſon intéreſſoient même tous nos voiſins. Enfin, trompés par ces fauſſes lueurs, nous lui accordâmes malheureuſement la liberté de ſortir du château ; & d'abord il n'en abuſa pas ; il revint fidélement. Mais le.... ſeptembre 1788 notre fou s'échappa tout de bon. En vain le fîmes-nous chercher dans l'iſle ; bientôt nous apprîmes qu'il avoit paſſé en terre ferme.

Nous avons fait, comme notre

devoir l'exigeoit, toutes les perquiſitions imaginables pour nous reſſaiſir de ſa perſonne ; mais toujours inutilement : il ſemble fuir devant nous d'une ville à l'autre, nous arrivons toujours trop tard, & nous n'avons que la douleur d'entendre raconter aux petits & aux grands, aux enfans comme aux vieillards, toutes les folies que notre priſonnier fait en public, dans les villes où ſa tête malheureuſe le promène.

Nous ſommes enfin forcés de ſupplier les maires & conſuls, les officiers de la maréchauſſée, les magiſtrats chargés de la police, en un mot tous les hommes conſtitués en dignité, de nous prêter main forte & bons ſecours, pour faire ceſſer le ſcandale univerſel, nous remettre en

poſſeſſion de notre malade, & le ramener de nouveau dans notre château des iſles de Sainte-Marguerite, juſques à parfaite guériſon.

Mais afin de mettre tout le monde en état de reconnoître & d'arrêter le perſonnage en queſtion, nous allons donner le ſignalement, non de ſa perſonne, mais de ſa folie.

Car enfin, par un de ces caprices communs dans la nature, il ne ſeroit pas impoſſible qu'un homme ſage, un magiſtrat ſupérieur même, eût avec cet inſenſé, un rapport extérieur ſeulement de reſſemblance, & qu'arrêté par mépriſe, l'homme ſage, le magiſtrat ſupérieur fût expoſé à une avanie dont nous ne pourrions jamais nous conſoler.

Nous nous contenterons donc de

bien caractériſer la folie de notre fugitif : c'eſt un moyen de le reconnoître moins équivoque que le meilleur portrait ; car le viſage de notre fou eſt très-mobile, au lieu que ſa folie eſt très-fixe.

Cette folie eſt toute des plus extraordinaires. Il paroît d'abord, pour peu qu'on l'obſerve, que c'eſt la vanité qui a tourné la tête de ce pauvre homme : ſes yeux & ſa maniere de regarder fiérement ; ſon front & ſa maniere de le pliſſer par forme d'inſolence ; ſa bouche à levres dédaigneuſes : tout annonce, avant qu'il parle, le caractere de ſa démence.

Mais à peine a-t-il parlé, que la cauſe de ſa folie éclate à chaque parole. Tantôt il ſoutient qu'il eſt

Démoſthene ; d'autres fois, mais plus rarement, il ſe croit Ciceron. Il lui arrive fréquemment d'avancer qu'il eſt un grand homme d'état ; & il parle comme s'il avoit un vaſte empire à gouverner, & même à réformer.

Dans ſes accès de folie, il s'explique avec une chaleur violente & une abondance funeſte. Tant qu'il parle, le pauvre homme eſt profondément perſuadé que tout le monde admire ; & toujours il confond l'admiration avec la pitié.

Mais la plus étonnante folie, celle qui lui eſt plus propre, qui le quitte rarement, & qui le caractériſe ſingulièrement, c'eſt de ſe croire M. *d'Epréméſnil*, ce fameux conſeiller au parlement de Paris, ſi célebre

par ſa ſageſſe profonde, par ſa modération imperturbable, ſa douce majeſté, ſon patriotiſme modeſte, ſon courage prudent, le Caton du ſénat de Paris, & l'Ariſtide de l'aréopage de la France. Que dirai-je encore? cet homme ſi diſtingué par ſes connoiſſances ineffables dans les myſteres des Schwdenborg & des Caglioſtro; cet homme enfin orné de toutes les qualités qui font la perfection du magiſtrat, & le *nec plus ultrà* de la ſageſſe humaine.

Le bruit courut dans notre iſle, je ne ſais pourquoi ni comment, que M. d'Eprémeſnil alloit y venir paſſer ſes vacances. (Où étoit l'apparence qu'un conſeiller nous fît l'honneur de venir de Paris en féries à nos iſles de Sainte-Marguerite,

tout agréables qu'elles ſont ?) Quoi qu'il en ſoit, cette miſérable nouvelle vint à frapper les oreilles de notre fou ; & dès cet inſtant il s'appliqua le perſonnage de M. d'Epréméſnil, & ſe l'incorpora ſi bien, que tous nos efforts, tous nos raiſonnemens, n'ont jamais pu le ramener à lui-même.

Nous ne pouvions nous laſſer d'admirer cette ſingularité, que l'homme le plus fou crût être l'homme le plus ſage ; & quand nous voyons cet écervelé ſe pavaner comme s'il eût été M. d'Epréméſnil, il nous ſembloit voir un vicaire de village dont la folie eſt de ſe croire le pape.

Mais ſes actions même le feront mieux connoître que tout ce que

nous pourrions dire ; & nous allons les raconter tout ſimplement. S'il faut en croire nos correſpondans en différentes villes du royaume, [& il faut les croire,] notre fugitif parut d'abord, après ſa malheureuſe évaſion, à Toulon, & toujours ſous le nom de M. d'Eprémeſnil qu'il ſe laiſſoit donner, & qu'il prenoit familiérement lui-même.

A ce nom reſpectable, on juge bien que les bons citoyens, les curieux ſur-tout, ſe preſſerent en foule autour de celui qui oſoit le porter. Prévenu, recherché de toutes parts, il fit par-tout éclater ſa folie en cent manieres. Mais elle ne fut jamais plus remarquable qu'à ſouper chez M. M***, intendant de la marine : le repas étoit nombreux ; les offi-

ciers les plus distingués de la marine, les premiers citoyens de la ville invités d'avance, s'étoient rendus avec l'empressement de la plus vive curiosité. Tous attendoient en silence les oracles du prétendu M. d'Epremesnil : mais pourroit-on se figurer l'étonnement des convives, quand tout-à-coup on entendit sortir de la bouche de l'oracle une déclamation violente contre M. Necker, l'espoir de la France, l'ami du peuple; & bientôt après des éloges pompeux de la convocation des états-généraux sur le pied de 1614, demandés par le parlement de Paris; convocation qui a perdu pour jamais le parlement dans l'esprit de la nation, & qui peut perdre dans le plus long avenir la nation elle-même.

A

A ces propos les convives ſe regardent; on croit rêver; on écoute encore, on entend les mêmes diſcours. On ſe regarde de nouveau : quelques-uns levent les épaules ; d'autres, plus diſcrets, ſe contentent de ſourire. On entendit des convives qui diſoient : *ah ! le pauvre grand homme !* Mais le plus grand nombre plus ſincere diſoit : *le maître fou !* Enfin, tous ſe demanderent à l'oreille : *eſt-ce bien là M. d'Epréméſnil ?* Ce doute circulant & croiſſant, déjà quelques officiers de marine qui s'étoient retirés dans un coin, jugeoient qu'il ſeroit très-expédient de profiter de la commodité du voiſinage pour jeter ce *quidam* dans la mer, attendu qu'il y avoit évidemment un peu de rage envieuſe

dans ſon fait : mais heureuſement Phaleine lui manqua ; il ſe retira, & ne ſe jeta que dans ſon lit.

A Aix, ville capitale de Provence, comme on ſait, & ville de parlement, ce furent mêmes mépriſes, mêmes folies, même étonnement ; & ce qui eſt bien remarquable, le parlement même y fut attrapé : on prétend que notre fou y ſiégea en robe & bonnet quarré. Notre étonnement à nous, c'eſt qu'un tel vêtement ne l'ait pas guéri ſur l'heure & rendu ſage pour toujours : il faut aſſurément que ſa folie ſoit bien enracinée.

C'étoit au fond une choſe bien plaiſante, il faut en convenir, de voir un fou, ſous le nom d'un magiſ-

trat célebre, ſe faire regarder & ſuivre dans les rues, attirer la foule aux ſpectacles, & qui pis eſt, y recevoir publiquement des couronnes avec les applaudiſſemens d'un ſage & judicieux parterre.

Malgré le chagrin que cette déplorable & ridicule aventure nous a cauſé ; nous avouons que nous ne pouvons nous empêcher de rire toutes les fois que nous penſons un peu de ſuite au ſingulier perſonnage de notre priſonnier, à tout ce que diſoit & faiſoit ce faux d'Eprémeſnil, tandis que le véritable d'Eprémeſnil, ſimple & modeſte comme le vrai mérite ; fuyant le tumulte & les vains applaudiſſemens, comme il convient

au ſage ; dédaignant ſur-tout ceux d'une populace de jeunes inſenſés, & ſatisfait de ſa propre conſcience ; citoyen généreux, & bien ſupérieur aux petits intérêts de corps où les grandes ames ne ſe renferment jamais ; pleurant ſans doute amérement ſur la plaie mortelle que la main de ſon parlement venoit de faire au tiers-état avec le poignard de 1614, ſe prépare ſans doute, à la rentrée prochaine de ce parlement, à déſavouer, à foudroyer, avec ſon éloquence extraordinaire cette odieuſe démarche ; travaillant, méditant, écrivant dans le ſecret ; en un mot auſſi caché que ſa gloire eſt publique. Nous le répétons :

quel homme aſſez grave auroit pu ſe retenir de rire en ſongeant au ſingulier contraſte entre le faux & le véritable d'Eprémeſnil, entre le rôle de notre fou & la conduite du vrai ſage ? Voilà, nous diſions-nous, (car l'habitude de garder des fous nous a rendu raiſonnables & même un peu philoſophes,) voilà les jugemens humains : tel eſt cru fou, qui cependant eſt ſage ; & bien plus ſouvent, tel eſt cru ſage, qui cependant n'eſt qu'un grand fou.

Mais pourſuivons l'hiſtoire de celui-ci, & ne laiſſons rien ignorer qui puiſſe le faire reconnoître. Nous avons appris qu'après avoir proprement recueilli, rangé & fait un pa-

quet de ſes couronnes de Provence ; à-peu-près comme un botaniſte ſcrupuleux recueille, range & plie dans ſon herbier, les feuilles de ſes plantes, notre priſonnier partit avec ſon petit butin qu'il ne perdoit pas de vue.

D'Aix à Lyon, nous n'avons rien pu recueillir de certain. Mais ſi nous avons été peu inſtruits des folies de ſa route, nous ne le ſommes que trop en récompenſe de celles qu'il a faites à Lyon : ce fut ſon plus grand théâtre ; & tout ce qu'on nous a rapporté, a bien augmenté nos remords pour notre malheureuſe imprudence.

Si pourtant quelque choſe pouvoit

nous conſoler en nous excuſant ; c'eſt, après tout, la précipitation & le peu de diſcernement de cette ville, qui devroit bien y regarder à deux fois avant de diſtribuer des couronnes en plein théâtre. Car on ſaura que notre malade, (toujours en qualité de M. d'Eprémeſnil,) fut couronné à la comédie de Lyon avec plus d'éclat encore qu'à celle de la ville d'Aix.

Nous prendrons ici la liberté, puiſque nous y ſommes, de faire une petite digreſſion, & de rappeller à meſſieurs les Lyonnois le mot d'un ancien, lequel diſoit, ſi la mémoire ne nous trompe : *qu'il n'aimoit point les ſtatues en eſcadron.* Nous doutons

beaucoup que cet ancien eût aimé davantage *les lauriers en forêts* ; & certainement il faut que ces meſſieurs de Lyon aient des forêts de lauriers : car nous les ſupplions de ſe rappeler qu'ils ont couronné M. le Kain ; qu'ils ont couronné Mlle. Sainval , qu'ils ont couronné M. Larive , qu'ils ont couronné Mlle. Saint-Huberti , qu'ils ont couronné Mme. Dugazon, &c.; qu'après avoir couronné tant de comédiens , couronner un magiſtrat à la comédie ; c'eſt encore une autre comédie ; & qu'enfin , tant de couronnes ne couronnent plus.

Et nous ajouterons , qu'à tout conſidérer , le parterre auroit bien

mieux fait de mettre, s'il l'avoit pu, du plomb dans toutes les têtes qu'il a couronnées, que des lauriers par-deſſus.

Et ſur cela nous oſerons propoſer (nous prions d'excuſer la longueur de cette digreſſion), nous oſerons, diſons-nous, propoſer à meſſieurs les prévôt des marchands & échevins de la ville de Lyon, un projet d'autant meilleur, que cette ville eſt célebre par ſon college de chirurgie.

Il s'agiroit donc à l'avenir, toutes les fois qu'on ſe propoſeroit de couronner une tête quelconque, d'envoyer auparavant une députation compoſée de quatre chirurgiens

& quatre médecins les plus habiles, à l'effet de visiter, vérifier, & même sonder, si besoin est, ladite tête; faire leur fidele rapport de l'état où ils l'ont trouvée, d'après lequel le conseil de ville, assemblé extraordinairement, détermineroit finalement la question de la couronne.

Ce qui arriva après le couronnement de notre pensionnaire fugitif, ne justifie que trop la vérité de nos observations, & la sagesse de notre conseil.

En effet, à peine le falsifié d'Eprémesnil fut-il couronné, que messieurs les lyonnois auroient bien voulu tenir encore leur couronne, ou la retirer, ou plutôt mettre des

chardons à la place des lauriers : mais il n'étoit plus temps ; & notre perſonnage n'étoit pas homme à ſe deſſaiſir d'une couronne : on l'auroit tué ſur la place ; & plutôt que de rendre une feuille de laurier, il l'auroit mâchée, avalée, digérée, afin de ſe l'incorporer. Voici donc ce qui ſe paſſa auſſi-tôt après ce malheureux couronnement.

On obſerva que le ſimple contact de la couronne ſur la ſurface extérieure & ſupérieure de ſon crâne, lui cauſa preſque ſubitement un redoublement ſenſible de folie. D'abord, il ſembloit que ce n'étoit qu'une douce ivreſſe ; mais bientôt les vapeurs attirées au ſommet de la tête

par le magnétiſme de ces feuilles de laurier, lequel eſt tràs-violent, comme on ſait, y formerent ſans doute comme un nuage épais qui vint ſe réſoudre incontinent en un torent de paroles ; à-peu-près comme les vapeurs qui s'élevent de la terre, ſe réſolvent en pluie, & forment des torrens qui ravagent nos campagnes.

Le torrent des paroles de notre écervelé auroit bientôt ravagé toutes les campagnes de France, ſi le roi l'eût voulu laiſſé faire ; car il ſe mit à prêcher à Lyon, comme ailleurs, contre M. Necker, & pour ce funeſte évangile de 1614,

ſelon le parlement de * Paris. On peut donc juger du bel effet de la prédication du ſuppoſé d'Eprémeſnil. D'abord on ſe fit la queſtion commune : *mais eſt-ce bien là M. d'Eprémeſnil ?* Enſuite on ſe fit la réponſe commune : *non, c'eſt un fou.* Mais bientôt tout l'auditoire fut ſaiſi de la plus vive indignation contre l'inſolente prédication de ces

* On ſait aſſez qu'il y a certains évangiles, appellés *évangile de l'enfance*, généralement réprouvés comme apocriphes & dangéreux : de même l'évangile de 1614 eſt regardé par les trois quarts & demi des hommes ſenſés du royaume, comme l'évangile & l'enfance de la nation, & par conſéquent comme très-apocriphe & rempli des plus funeſtes erreurs.

héréſies ſi funeſtes au ſalut de la nation ; & peut s'en fallut, nous écriton, que les chers auditeurs ne profitaſſent de la commodité du Rhône à Lyon, comme les officiers de marine avoient été tentés de la commodité de la mer à Toulon.

C'eſt grand dommage aſſurément que meſſieurs les lyonnois n'aient pas effectué leur premier mouvement : car les bains du Rhône ont une grande réputation dans les affections de folie. Malheureuſement le malade ne laiſſa pas à ces meſſieurs le temps d'une ſeconde réflexion ; &, ſelon l'uſage des fous inquiets, turbulens, qui ne s'arrêtent guere, celui-ci, ſes couronnes

pliées, emballées, partit dès le l'endemain croyant en ſon ame tout Lyon ravi de lui, parfaitement revenu ſur le mérite de M. Necker, & bien converti ſur l'évangile de 1614.

Le bruit public nous a depuis appris qu'on l'avoit vu à Moulins en Bourbonnois, enſuite à Paris même. Nous avons écrit en ces deux villes, & nous attendons des réponſes.

Parmi les éclairciſſemens que nous avons demandés & reçus de tous côtés, ſur le perſonnage dont il s'agit, nous ne pouvons paſſer ſous ſilence l'aventure, quoiqu'un peu ancienne, qui nous a été écrite

de Bordeaux. Nous la raconterons comme une des plus triſtes preuves de la foibleſſe de la raiſon hamaine, & de la miſere de notre eſpece.

On nous écrit donc, qu'un jour à Bordeaux on l'a vu en plein midi ſe promener dans les rues ſur un char magnifique, où il avoit placé un énorme baquet rempli d'eau. L'inſenſé s'étoit fourré dans ce baquet juſques au cou; ſes bras étoient en l'air, & geſticuloient avec violence. D'une main il tenoit une longue baguette de fer en guiſe de ſceptre; de l'autre, avec ſes doigts étendus il menaçoit le ſoleil de l'arrêter tout court. On l'entendoit crier à pleine téte : qu'on m'amene des boiteux,

boiteux, & je les ferai marcher ; des aveugles, & je leur rendrai la lumiere ; des pulmoniques, & je les ferai reſpirer ; .... des morts, & je les reſſuſciterai. Il ajoutoit, qu'il feroit ſauter les montagnes ; & s'il le vouloit bien fort, danſer la lune avec le ſoleil.

Que tout dépendoit d'être volontaire ; & que pour lui, à force de vouloir être le premier homme du monde, il l'étoit inconteſtablement devenu. Et il ajoutoit encore, en renflant ſa voix : *or, meſſieurs, ſi je ſuis, comme je vous l'ai prouvé* ci-deſſus, *le premier homme du monde, n'eſt-il pas évident que vous devez croire tout ce que je vous dirai* ci-deſſous ?

Et pour lors il ſe mettoit à dire

des choſes tellement extravagantes, que tous les gaſcons s'en alloient en riant du grand homme *ci-deſſus*, & des vérités *ci-deſſous*.

En voilà trop peut-être ſur les actions de notre infortuné priſonnier. On peut aiſément comprendre à préſent à quel point il nous importe de le reſſaiſir pour le repos public & notre honneur.

Nous ne nous diſſimulons point (car nous ſommes ſéveres pour nous-mêmes,) tous les reproches qu'avec juſtice on peut nous faire de toutes parts pour le ſcandale que cet homme a cauſé.

A la vérité, nous ſavons bien que les hommes ſages n'ont fait qu'en rire; mais nous ſavons auſſi qu'il ne manque pas de cœurs de travers, d'eſ-

prits mal faits, qui tous ont fait semblant de croire que ce pauvre homme étoit le véritable M. d'Eprémesnil, qui l'ont soutenu, qui le soutiennent encore; & pourquoi? par haine pour l'état. Ces citoyens pervers voudroient lui enlever son soutien & sa gloire, en deshonorant l'illustre magistrat.

Nous n'ignorons pas non plus que les partisans secrets de MM. de Brienne & de Lamoignon, (car ils en ont encore,) tiennent aussi pour l'affirmative. Par-tout ils vont criant : que voilà pourtant ce M. d'Eprémesnil, qui avoit tant décrié des hommes cent fois plus sages lui; & qu'il faudroit, en bonne justice, le fermer à Sens dans l'hôpital des fous, en lui donnant M. l'archevêque pour con-

feſſeur, & M. de Lamoignon pour curateur.

Enfin, nous ne connoiſſons que trop l'anathême de l'Evangile qui a reprouvé la pierre de ſcandale. Il eſt bien vrai, qu'à proprement parler, ce n'eſt pas nous qui ſommes cette pierre : mais enfin nous l'avons laiſſé ſorter de notre carriere ; & la faute eſt grieve.... Nous ſupplions donc tous les honnêtes gens, tous les citoyens ſur-tout du tiers-état, de nous aider à la réparer, en ſaiſiſſant notre déſerteur pour le remettre entre nos mains ; & nous nous engageons ſolemnellement envers le public, à faire à l'avenir ſi bonne garde, qu'il ne ſortira plus qu'à bon eſcient.

Voici donc la conduite que nous prenons la liberté de propoſer, ſur-

tout aux magiſtrats chargés de la police des villes du royaume. Ce ſeroit de bien faire obſerver, par leurs eſpions, tous les paſſans à phiſionomie inconnue & ſuſpecte; d'obſerver, ſur-tout, les viſages fiers & viſans à la morgue; de s'emparer des étrangers qui parlent exceſſivement & avec tranſport, de toutes les perſonnes qui ont l'air de ſe croire des perſonnages; enfin, de tous ceux qui auroient le front chauve & le chef branlant à force d'avoir porté des couronnes. Nous les ſupplions de les faire arrêter ſur le champ, pour les interroger dans les vingt-quatre heures, ſelon les ordonnances.

Voici maintenant les principales queſtions qu'il ſeroit à propos de faire, afin de reconnoître notre fou

à des indices certains; car il ſeroit bien fâcheux de ſe méprendre, & de compromettre un homme de bon ſens.

D'abord, on peut ſans riſque demander à tout inconnu ſuſpect, *s'il ſe croit l'homme de la terre le plus célebre?* & s'il dit ou fait entendre nettement qu'il le croit ainſi, c'eſt déjà un préjugé très-fort que cet inconnu pourroit bien être notre fou.

On peut enſuite lui faire une queſtion plus topique, & demander à l'inconnu : *ſi, par exemple, il ſe croit plus d'eſprit que Voltaire?* ſi l'inconnu ſuſpect ajoute vivement : *& plus que Jean-Jacques, & plus que Monteſquieu, & plus que M. Necker, & plus que.....* qu'on ne lui en laiſſe

pas dire davantage, car il nommeroit toute la terre : mais on peut bien ſe dire qu'il y a cent contre un à parier que c'eſt l'homme que nous cherchons.

Voici une autre queſtion bien délicate & bien déciſive. Il s'agit de demander au perſonnage qu'on ſoupçonne : s'il n'auroit point quelque affinité, ou s'il n'eſt point ami ou débiteur *du bourgeois de Paris*, qui coupa la tête de M. de Lally ſur un petit théatre en place de Greve ?

Après cette queſtion nous ſupplions meſſieurs les magiſtrats de police d'examiner & d'écouter ſoigneuſement leur inconnu..... Si au nom ſeul de M. de Lally, il entame un plaidoyer mortel, pour démontrer que

rien n'eſt ſi inutile au corps humain que la tête, ſoutenant que ſon ami *le bourgeois de Paris* a très-bien fait de retrancher celle de M. de Lally; ajoutant encore qu'il eſt prêt à donner la ſienne pour le maintien de cette vérité : oh! pour le coup, ce ſera notre inſenſé; le fait eſt ſûr; & nous ſupplions meſſieurs les magiſtrats d'en avoir pitié, & de faire ſur-le-champ répandre ſur ſon crâne à nud quelques pintes d'eau très-fraîche, afin d'appaiſer cet accès de folie barbare, & de lui rendre un peu l'uſage de la tête qu'il veut faire couper aux autres.

Si malgré ces indices preſſans, la prudence de meſſieurs les magiſtrats exigeoit une plus grande conviction,

il leur ſeroit bien facile de l'acquérir par d'autres interrogations péremptoires..... Les plus déciſives ſeront celles qui roulent ſur le roi, le gouvernement, les parlemens, ce qu'on appelle *la grande politique* : ce ſont-là les principaux points de la folie de notre échappé.

Par exemple, nous prenons laberté d'exhorter meſſieurs les magiſtrats de police, à lui demander ce qu'il penſe de la nature du gouvernement françois, s'il le croit deſpotique, ou monarchique, ou démocratique.

On obſervera bien ſa réponſe : & dans le cas où l'inconnu répondroit que notre gouvernement n'eſt *ni deſpotique*, *ni monarchique*, *ni démocratique*, mais *ariſtocratique* ; on peut dire à coup ſûr qu'on le tient.

Cependant, ne fût-ce que pour réjouir un peu meſſieurs les magiſtrats, ils peuvent le pouſſer & demander encore, mais en gardant bien leur férieux : .... Si cette ariſtocratie françoiſe ne réſide pas uniquement & eſſentiellement dans les treize parlemens de France, dont celui de Paris eſt le chef-d'œuvre ?

Alors on verra ſon viſage s'épanouir comme celui d'un *bienheureux*. Cette queſtion ſeule le tranſportera ; il ſautera d'alégreſſe ; meſſieurs les magiſtrats riront en eux-mêmes, & ſe diront : *le voilà*.

Mais, pourroit-on ajouter (toujours pour s'amuſer innocemment) cette ariſtocratie des treize parlemens n'étant ni élective, ni héréditaire, eſt donc purement vénale ; d'où il

ſuit qu'au moyen de cinquante ou ſoixante mille livres de prix d'office, & ſix ou ſept mille pour frais de proviſions, on eſt pourvu très-légitimement d'une charge de ſouverain des trente gouvernemens de France; charge même qui ennoblit en cas de beſoin, ce qui eſt toujours bien agréable pour un ſouverain roturier.

Si meſſieurs les magiſtrats interrogeant veulent bien s'étudier à tenir leur ſérieux, en faiſant cette comique queſtion, ils verront le fou dont il s'agit, relever la tête & le menton, prendre le maintien majeſtueux & le ſourcil de Jupiter dont parle Homere : notre fou croira régner; mais, je le répete, il faut bien ſe garder de rire; ſans quoi la

majeſté ſe changeroit en fureur, & le ſeigneur Jupiter prendroit ſon tonnerre.

Nous devons même à ce propos faire obſerver à meſſieurs les magiſtrats, qu'il ſeroit bien dangereux de parler à notre malade de certains ſujets & ſur certaines matieres, tels, par exemple, que la cour pléniere, & M. de Brienne, cardinal, & M. de Lamoignon, garde-des-ſceaux *paſſé*.

Du moins, ſi l'on veut eſſayer de l'interroger ſur ces ſujets, il faut prendre de bonnes précautions, avoir des gardes ſûrs, de forts liens; car dans ſa fureur, c'eſt un Samſon.

Mais on pourroit ſans péril ſe donner ſe plaiſir d'une expérience fort

innocente : il s'agiroit ſeulement, quand on le verroit paſſer dans une rue, de le faire ſuivre par un eſpion intelligent (comme il y en a beaucoup), lequel, à une diſtance raiſonnable, prononceroit derriere lui à haute voix, les mots *Brienne* & *Lamoignon*. Ce petit ſtratagême badin qui ſert à découvrir les maſques dans un bal, ſervira merveilleuſement à reconnoître cet homme qui s'eſt aviſé de ſe maſquer en *d'Epréméſnil*; car s'il ſe retourne ſubitement aux mots de *Brienne* & de *Lamoignon*, avec des yeux ardens comme des charbons, avec une bouche écumante & convulſive, avec des bras qui s'agitent dans tous les ſens, aſſurément la preuve eſt parfaite. Les parlemens qui ſont ſi ſages, ont fait

ſouvent pendre à moins ; & l'on peut ; ſans marchander davantage, arrêter ce vagabond.

Seroit-il poſſible qu'on voulût encore une autre indice ? qu'on lui parle de M. Necker ; & ſi l'on voit ſoudain s'allumer dans ſes yeux creux le feu ſombre de l'envie ; s'il aſſure qu'il a dans ſon cœur mille fois plus de vertus, & dans ſa tête un million de fois plus d'arithmétique & de logique que M. Necker ; hélas ! c'eſt bien notre malade, c'eſt le d'Epréménil apocriphe.

C'eſt aſſez, & nous terminons ceci par un dernier moyen que nous propoſons ſeulement pour combler la meſure de la prudence : nous propoſons donc d'interroger tout inconnu dont on ſe défiera, ſur la convoca-

tion des états-généraux ſur le pied de 1614.

Si l'interrogé rougit d'abord de pure honte à cette queſtion, & s'il eſſaie enſuite de noyer & d'entraîner, pour ainſi dire, cette honte dans un torrent de paroles; meſſieurs les magiſtrats de police peuvent ſans tarder nous envoyer ce babillard honteux, afin de le guérir ou de l'enfermer pour toujours.

Tant d'indices, pour reconnoître notre priſonnier, étoient au fonds bien inutiles : hélas! il n'eſt que trop facile à diſtinguer. La folie lui ſort par les yeux, par la bouche, par tous les pores; & comme on dit très-bien qu'*odeur de ſaint ſe répand à la ronde*, on peut ajouter qu'*odeur de fou s'étend encore plus loin.*

Comment notre *pſeudonime* d'Eprémeſnil pourroit-il échapper ? lui, dont les yeux avertiſſent tous les paſſans de le regarder ; lui, qui, s'il parloit dans la buvette du parlement de Paris, aſſourdiroit toutes les voûtes du palais ; lui, qu'on a vu monter une fois ſur le clocher d'une égliſe pour prêcher contre la tolérance, & qui jetoit (ce qu'il y a de pis,) des pierres aux paſſans qui ſe moquoient de lui & ne vouloient pas s'arrêter pour l'écouter.

Nous ſommes donc dans une juſte confiance qu'avant peu nous ſerons pleinement réintégrés dans la poſſeſſion de notre priſonnier malade, & que nous pourrons cette fois employer nos ſoins & nos remedes avec plus de ſuccès que la premiere ; mais

mais bien réſolus, quoi qu'il arrive, à le garder juſqu'à ſa mort, plutôt que d'appliquer, pour guérir ſa miſérable tête, le remede du *bourgeois de Paris*, dont nous avons parlé ci-deſſus : topique infaillible à la vérité, mais toujours dangereux.

Il ne nous reſte plus en finiſſant, qu'à préſenter les plus humbles excuſes au véritable M. d'Eprémeſnil, pour toutes les impertinences que notre malheureux priſonnier s'eſt aviſé de faire ſous ſon reſpectable nom. Mais nous eſpérons tout de l'indulgence ce magiſtrat illuſtre : il ſait bien, qu'après tout, un fou n'eſt qu'un fou ; & que les hommes ſages tels que lui, ne doivent pas plus s'irriter de ce que fait un fou, qu'ils

ne s'aviſent de croire ce qu'il dit ; & qu'enfin, le mépris eſt le ſalaire de la folie, comme le reſpect eſt le prix de la ſageſſe.

ADRESSE

A MESSIEURS

LES CURÉS.

PErmettez-moi de vous le dire, meſſieurs, vous êtes le peuple du clergé, & vous ne vous offenſerez point de ce terme.

Mais j'oſe vous le demander. Quels autres dans votre ordre ne s'en offenſeroient pas ? Quels eccléſiaſtiques ne rougiroient point d'être comparés au peuple ? Ainſi donc, ce mot eſt une injure.

Oui, meſſieurs, & vous le redirez avec autant d'amertume que moi.

même : dans tous les pays où ce n'eſt pas un honneur d'être un homme, c'eſt un opprobre d'être *peuple*.

Vous êtes le peuple du clergé, meſſieurs, je le répete, & les grands de votre ordre vous ont opprimés & avilis comme les grands de tous les ordres ont opprimés & avilis le peuple.

Comme le peuple, vous habitez de viles chaumieres, où le ſeul objet qu'on ne puiſſe pas mépriſer, c'eſt vous-mêmes.

Et vos maîtres habitent ſouvent des palais où la la curioſité humaine admireroit tout s'ils ne s'y trouvoient pas.

Comme le peuple, vous conſumez les forces de votre virilité, & vous traînez les débris de votre vieilleſſe dans des travaux dont la peine eſt

pour vous ſans patage, & dont le fruit eſt tout entier pour vos maîtres.

Et ces hommes filant tous les âges avec l'or & la ſoie, dans une oiſiveté délicieuſe, loin de vous ſoulager avec équité, n'ont pas même l'humanité de vous plaindre.

Sans les travaux du peuple, ſes prétendus maîtres ne pourroient pas ſeulement exiſter ; &, ſans les vôtres, vos ſupérieurs tomberoient dans le néant. Le peuple fait vivre ceux qui l'outragent, & vous faites honorer ceux qui vous dédaignent.

Et ces hommes ſi débiles, ſi impuiſſans, ſi incapables par leur propre vertu de ſe procurer, ſi j'oſe ainſi parler, la vie phyſique & morale de l'homme, le pain & l'eſtime ; ces hommes ſans forces pour ſe ſervir eux-

mêmes ; n'en ont que pour opprimer ceux qui les ſervent.

Ils reſſemblent à ces enfans d'un naturel pervers qui frappent la tête de leurs nourrices, après qu'elles les ont ſoulevés pour les porter dans leurs bras.

Comme le peuple, votre économie ne conſiſte que dans les privations de tout ce qui eſt utile ; & votre richeſſe, dans la ſimple poſſeſſion du pur néceſſaire.

Tandis que vos maîtres ne connoiſſent de privations que dans la ſatiété, & de richeſſes que dans l'excès du ſuperflu, qui ne remplit pas même pour eux la meſure du néceſſaire.

Pendant que le peuple donne l'exemple des vertus les plus indiſpenſables pour chaque individu, le travail & la

patience, vous prêchez la vertu la plus utile au genre humain, la charité fraternelle.

Et vos maîtres impatiens dans leur oiſiveté, ne pouvant ſupporter ni le repos ni le travail, ennemis entre eux, ruinent autant qu'ils peuvent par leurs actions, les vertus qu'ils vous commandent de publier, & celles qu'il force le peuple de pratiquer.

Tel eſt enfin le rapport du peuple à vous, & de tous deux à vos dominateurs, que le vice eſt encore un opprobre pour le peuple, & toujours un ſcandale chez vous; tandis que chez eux la plus ſimple vertu paroît même un prodige.

Un grand eſt-il humain, un évêque eſt-il pieux, on le loue de remplir ſon

devoir comme s'il accompliſſoit un miracle.

Ils ſe ſont enfin rendus la vertu ſi étrangere, que les éloges même de leurs vertus deviennent un affront.

Tel fut juſqu'à ce jour le ſort du peuple, & le vôtre : & tel fut celui des hommes qui ſe croyoient ſes maîtres & les vôtres.

Dignes paſteurs, ſages miniſtres d'une religion ſainte, ſouffrez que je vous ouvre mon cœur.

Qu'il étoit cruel d'annoncer ſans ceſſe une providence protectrice & bienfaiſante à des hommes plongés ſans relâche dans toutes les infortunes que peut ſouffrir la nature humaine !

Qu'il étoit difficile & dur de prêcher l'égalité originelle à des hommes qui n'avoient jamais ceſſé de ſentir

leurs têtes écraſées ſous les pieds de ceux qui, l'évangile à la main, ſe diſoient inſolemment nés pour les dominer !

Quels termes choiſiſſiez-vous pour parler de la charité fraternelle à des hommes pour qui tous les autres étoient de fer & d'airain ?

Comment prêchiez-vous l'aumône à ceux qui la faiſant ſans ceſſe de leur néceſſaire, ne la pouvoient jamais obtenir de l'immenſe ſuperflu de leurs maîtres ?

Par quel art, par quelles leçons pouviez-vous inſpirer le reſpect pour la propriété à des hommes qui n'en éprouvoient que l'abus ? Eh ! comment, dépouillés de tout, leur perſuadiez-vous de ne s'emparer de rien ?

Quand ils voyoient un riche déci-

mateur envoyer des huiſſiers pour écumer leurs champs, comme des corſaires écument les mers ; lorſqu'on arrachoit de leurs mains deſſéchées par le travail les fruits mêmes qu'elles avoient produits, & l'unique objet de leurs frêles eſpérances ; ne vous ont-ils jamais demandé en pleurant, de quel droit, à quel titre un homme regorgeant de richeſſes & du fond d'un palais pactiſoit ſur leur propre fortune & donnoit à ferme la ruine du pauvre ?

Et quand vous leur répondiez que cette portion des fruits de leurs travaux étoit deſtinée à l'entretien des prêtres qui les inſtruiſent & les conſolent, comme au culte d'une religion qui les dirige & les prépare au bonheur par la vertu ; comment pou-

viez-vous contenir leur indignation, & diſſiper leurs doutes ? Ne vous demandoient-ils pas alors pourquoi vous étiez indigens comme eux ; pourquoi vos temples & votre culte étoient auſſi miſérables que vous-mêmes ?

Quoi ! ſous les haillons qui couvrent ces infortunés, & du ſein de ces organes groſſiers, mais fabriqués par une main divine pour produire toujours & par-tout le cri du ſentiment, & quelquefois même le pur éclat de la raiſon, vous n'avez jamais entendu ſortir quelque voix qui vous ai dit :

Vous nous aſſurez que les propriétés ſont ſacrées ; mais pourquoi reſpecterions-nous dans les mains de ces prétendus décimateurs une propriété qu'ils ont évidemment violée en l'arrachant de vos mains, ou des nôtres ? Vous

nous prêchez votre religion ; mais en voyant ceux même de qui vous tenez votre miſſion & vos pouvoirs pratiquer dans toutes leurs actions le contraire de ce que vous nous commandez dans vos diſcours ; pourrions-nous vous croire, ſi nos cœurs heureuſement d'accord avec votre bouche ne nous aſſuroient pas que ce que vous dites eſt la vérité même, puiſqu'elle ſeroit utile à tous les hommes ?

Dignes paſteurs, que votre miniſtere étoit pénible & délicat ! toujours il vous falloit tenir votre peuple enfermé dans l'enceinte de la religion même, & vous auriez voulu mettre un mur d'airain, entre les préceptes de cette religion & les exemples de ſes premiers miniſtres.

Vous redoutiez comme un fléau de

vos campagnes ces visites scandaleuses de la plupart de vos évêques, qui dans l'appareil du faste, & de la grandeur, environnés d'un luxe qui ne les abandonne jamais, venoient insulter la nudité de vos églises sous le prétexte d'en maintenir la décence, rire de vos mœurs, sous le prétexte de les observer, & démentir la religion au lieu de l'affermir.

Vous saviez trop que dans ces funestes passages ces hommes si différens de ce qu'ils devoient être déposoient au fond des cœurs simples & sans défense, des germes de doute & d'incrédulité, comme les insectes déposent en passant des germes de corruption sur les fruits tendres & naissans.

Enfin les tems vont changer & dé-

ſormais vous pouvez accorder votre religion avec ſes miniſtres.

Ecoutez déjà votre roi, il parle comme la religion même ; & vous goûterez la joie pure de commander la juſtice au nom d'un Dieu qu'on révere, & d'un roi qu'on chérit.

Toutes les vertus ſont ſœurs ; toutes ſont divines, & leur origine eſt commune : la religion & la juſtice ſe tiendrons par la main, & vous jouirez d'un accord qui ne peut jamais ceſſer que par la violence.

Annoncez, expliquez au peuple cette révolution inouie ; apprenez-lui ſur-tout, qu'après Dieu, qui diſpoſe du cœur des rois, il doit tout à ſon roi, qui ſemble inſpiré par Dieu même.

Où pouvez-vous lui faire mieux re-

connoître les caracteres de la divinité, que dans l'amour de l'ordre & de l'équité ?

Dites au peuple enfin, & répétez-le ſouvent, qu'un roi juſte eſt une providence viſible.

Sages paſteurs, vous le ſavez ; on flatte les mauvais princes, mais on ne bénit que les bons ; & tandis que la flatterie de quelques hommes eſt capable de dégrader un prince au-deſſous de ſes propres vices, les bénédictions de tous peuvent l'élever au-deſſus de ſes vertus mêmes ; vous ſerez donc bénir au peuple votre roi, afin qu'il puiſſe le bénir toujours davantage.

Les miniſtres, lui direz-vous, ſont les yeux & les oreilles des rois ; & ceux qui trompent leur roi ſont

auſſi coupables que s'ils le mutiloient.

Béniſſons donc, ajouterez-vous, béniſſons le miniſtre fidele qui ſert à notre roi d'organe pour découvrir la vérité chez ſes ſujets, & pour leur communiquer ſa juſtice ; le miniſtre dont la bouche raconte au roi tous maux du préſent, & dont l'œil lui découvre toutes les reſſources de l'avenir.

Mais quand vous aurez fait acquitter le peuple de ce qu'il doit à ſon roi, rappellez-lui ce qu'il ſe doit à lui-même. Dites-lui que ſa plus noble reconnoiſſance eſt de prouver qu'il étoit digne du bienfait.

Si le peuple eſt circonſpect dans ſa joie, généreux dans ſon reſſentiment, modéré dans ſes plaintes, prudent dans ſes choix, le monarque eſt juſtifié,

tifié, & les vertus du peuple honoreront à la fois le prince & les sujets.

C'est à vous, dignes & sages pasteurs, d'appeller dans les ames la religion même au secours des intérêts humains.

Revêtus de la plus importante des magistratures, vous êtes les ministres de la morale humaine & divine; vous devez les éclairer & les épurer l'une par l'autre; c'est à vous de justifier tout ce que l'une a de sublime par tout ce que l'autre a de vrai; c'est vous que Dieu & les hommes ont chargé de ce double dépôt où repose tout l'espoir de la vertu & de la prospérité des impires. Quelle occasion plus heureuse trouverez-vous jamais de déployer vos divines fonctions? Quand pourrez-vous faire marcher les

hommes entre la religion & les loix d'un pas plus ferme, & vers un but plus heureux ?

En prêchant à votre peuple la juſtice, la concorde & la probité, vous concourerez aujourd'hui au plus grand ouvrage de la politique, & vous pouvez appuyer par des préceptes divins tous les conſeils de la ſageſſe humaine.

Mais que ſeroient les diſcours ſans les exemples ? & n'eſt-ce pas de vous-mêmes que le peuple doit recevoir la premiere des leçons ?

Appellés comme lui au choix de l'aſſemblée nationale, quelles ſeront vos vues, vos démarches, vos réſolutions ? Prenez-y garde, paſteurs du peuple, vous ne ferez point de faute qui ne ſoit capitale pour vous & pour

le peuple : non-seulement le peuple & vous, devez être dirigés par les mêmes principes, mais vous êtes unis par les mêmes intérêts : vos ennemis sont les mêmes, & votre salut sera commun.

Au nom du peuple que vous chérissez, au nom de vous-même, sages pasteurs, considérez attentivement tout ce que ce moment offre d'espoir à votre sagesse & de dangers à votre imprudence, & vous tremblerez de la moindre faute.

Mais voulez-vous que je vous dise en un seul mot la faute qui les comprendroit toutes, ce seroit celle de vous désunir. Oui, la moindre division suffira pour vous perdre, & vous ne pourrez plus rien pour la religion, pour le peuple & pour vous-mêmes.

Vous ne vous diviſerez point, je le crois, quand il s'agira de refuſer vos ſuffrages à ces évêques dont le choix feroit trembler le peuple & rougir la religion; alors vous n'aurez qu'une ame; vous n'aurez qu'une voix.

Mais lorſqu'il s'agira de diſcerner parmi vous celui à qui vous voulez déférer l'honneur de repréſenter à l'aſſemblée nationale ſes ſupérieurs même, que ferez-vous alors?

Souffrez ma franchiſe, je crains que ſéduits par l'éclat nouveau de cet honneur inoui, vous ne laiſſiez inſinuer dans vos ames l'ambition & l'envie, & que les paſſions ne diviſent ceux que leurs vrais intérêts uniſſoient.

Aurez-vous tous le courage de

vous dire que, ſi la religion vous ordonne toujours de vous oublier vous-mêmes pour le bien des autres, la ſageſſe humaine vous commande aujourd'hui le même ſacrifice pour votre propre avantage ? Vous direz-vous qu'en préférant à vous-mêmes le plus honnête homme, & le plus éclairé, vous partagerez avec lui l'honneur de ſa probité, & tout le fruit de ſes lumieres ?

O ſages & dignes paſteurs ! uniſſez-vous donc avec cette ſimplicité de cœur ſi convenable à des prêtres chrétiens qui diſputent de modeſtie & non pas d'ambition.

Uniſſez-vous avec la prudence qui convient à des citoyens appellés par leur roi, à former une partie de l'aſſemblée dépoſitaire des deſtinées de l'état.

Enfin, je vous dis ceci :

Uniſſez-vous, ſi vous aimez vos devoirs ; uniſſez-vous ſi vous connoiſſez vos intérêts :

Honorez-vous par des choix qui contentent l'eſprit de la religion & les vues de la ſageſſe.

ÉPITRE DÉDICATOIRE

AUX RICHES DÉCIMATEURS.

RIches décimateurs, j'ai ſouvent envié votre ſort : ne diroit-on pas en effet que vous êtes les fils aînés de la création, & les enfans chéris de Dieu ? C'eſt pour vous qu'il fait tomber la roſée du ciel ; c'eſt à vous qu'il réſerve la graiſſe de la terre : vous êtes faits pour jouir ſans trouble, & recueillir ſans travail. Vos jours ſereins coulent dans la molleſſe & l'oiſiveté : le ſoleil ſemble deſtiné pour éclairer votre quiétude, & la nuit pour favoriſer votre repos.

Et nous, infortunés propriétaires, enfans maudits de notre pere, nous cultivons encore pour nos aînés l'héritage dont nous ſommes exhérédés.

Pour nous le travail ne produit que le travail, & la peine n'enfante que la peine; nous ne voyons jamais la crainte ſuivie pour nous de la douce eſpérance. On diroit que le ſoleil eſt fait pour augmenter notre ſueur & nos fatigues, & la nuit pour nous en refuſer le ſoulagement.

Diſons tout en un ſeul mot : puiſſans décimateurs, vous êtes riches & nous ſommes indigens.

Cependant ſi vous voulez bien en convenir, la providence, toujours bonne & ſage, a mis entre nos deſti-

nées de juſtes compenſations : ſi le travail nous extenue, l'oiſiveté vous conſume ; ſi nous ſommes expoſés à toutes les douleurs, vous éprouvez tous les ennuis ; ſi nous goûtons rarement l'eſpérance, vous eſſuyez fréquemment les dégoûts ; ſi nous avons enfin tous les maux de l'indigence, vous avez ſouvent tous ceux de la richeſſe & de la ſatiété.

Riches décimateurs, prélats enviés, faiſons enfin un échange, & tâchons d'être heureux tous enſemble. C'eſt après tout le vœu de la nature entiere ; c'eſt celui du cœur humain : deſcendez en vous-mêmes & daignez le conſulter ; il vous dira que l'homme doit travailler pour jouir & que la jouiſſance même n'eſt plus un bonheur ſans travail :

qu'enfin le plaiſir & le travail toujours inſéparables ſont à la fois effet & cauſe l'un de l'autre.

Alors vous verrez combien l'échange eſt facile entre nous : au lieu de partager nos récoltes, partagez nos ſoins & nos travaux, vous ceſſerez de vous croire malheureux, & nous ceſſerons de l'être.

Ainſi tous ſatisfaits nous pourrons tous aller au bonheur par la juſtice & la vertu. Riches décimateurs, prenez donc cet écrit & liſez-le ; s'il vous amuſe, il a manqué ſon but, & je le déclare déteſtable ; mais ſi ſa lecture vous tourmente, ſi la piqure de l'ironie porte ſon atteinte juſqu'à votre cœur, ce petit ouvrage eſt excellent.

ENTRETIEN INSTRUCTIF

ENTRE

UN VIEUX DÉCIMATEUR

ET UN JEUNE PROPRIÉTAIRE.

Pour l'édification des hommes fideles au ſens commun.

Le Propriétaire.

QUE ſouhaitez-vous de moi, monſieur?

Le Décimateur.

Une bagatelle, mon cher monſieur, il ne s'agit que de la dîme : on m'a dit que vous la refuſiez, &

je me ſuis bien gardé de le croire ; j'ai voulu m'en éclaircir moi-même ; vous êtes ſans doute un nouveau propriétaire, moi je ſuis un ancien décimateur, nous ſommes faits l'un pour l'autre, comme vous voyez ; & par la nature même des choſes, nous devons nous entendre & nous aimer tendrement : vous allez donc, s'il vous plaît, me payer ou me faire payer (car l'un & l'autre m'eſt égal) votre dîme & ſes arrérages. Voici mon petit compte que j'ai dreſſé d'avance pour vous en épargner l'embarras.

Le Propriétaire.

Mais, monſieur, avant de vous payer, encore faut-il ſavoir un peu ce que vous me demandez, & pour-

quoi vous me le demandez : je vous avoue d'abord que je ne ſais ce que c'eſt que la dîme.

Le Décimateur.

Bonne plaiſanterie : parbleu, le ciel & la terre ſavent ce qu'eſt la dîme ; le mot ne dit-il pas la choſe ? la *dîme* eſt la dixieme partie de votre bien que vous devez me donner tous les ans.

Le Propriétaire.

Mais pourquoi, je vous prie, ne m'en demandez-vous ici que la onzieme, ailleurs la douzieme, plus loin la treizieme partie ? Vous voyez donc, monſieur, que votre mot ne m'apprend rien.

Le Décimateur.

Excuſez-moi, monſieur, il vous apprend que nous vous faiſons graces, & c'eſt ce que vous devriez remarquer.

Le Propriétaire.

Ah ! pardon, monſieur le décimateur, j'ai tort, & je vous remercie de ne pas prendre mon bien tout-à-la-fois.

Le Décimateur.

A Dieu ne plaiſe, il faut être humain, & nous nous ſommes prodigieuſement relachés de nos droits.

Le Propriétaire.

Mais, de grace, monſieur, quel droit avez-vous à ma récolte ? c'eſt ce que je ne puis concevoir ; avez-

vous fait travailler mes champs?

Le Décimateur.

Dieu m'en préſerve : c'eſt votre affaire.

Le Propriétaire.

M'avez-vous au moins livré de la ſemence ?

Le Décimateur.

Si vous en aviez voulu, argent comptant, je vous en aurois donné de grand cœur.

Le Propriétaire.

Venez-vous de la part du roi ; & faut-il lui payer mon contingent des dépenſes qu'il fait pour protéger ma perſonne, mes champs & mes récoltes, rien ne ſeroit plus juſte ?

Le Décimateur.

Ah ! vraiment, je ſonge bien au roi ; il n'a ſa part qu'après la mienne.

Le Propriétaire.

De quelle part venez-vous donc enfin me demander ma récolte & le fruit de mes ſeuls travaux ?

Le Décimateur.

De quelle part, monſieur ? De la part de Dieu, excuſez du peu.

Le Propriétaire.

De la part de Dieu ! Quoi ! Dieu a beſoin de mon bled, de mon vin, de mes agneaux.

Le Décimateur.

Vraiment ſans doute, il en a beſoin

ſoin lui, ou ſes prêtres, car c'eſt tout un.

Le Propriétaire.

Mais encore ceci vaut-il bien la peine que vous me montriez l'ordre poſitif de Dieu, pour vous livrer la meilleure partie d'une récolte qu'il ne m'avoit donné qu'à la ſueur de mon front.

Le Décimateur.

Oh! oh! monſieur, vous êtes donc auſſi de ces incrédules qui veulent toujours vérifier, toujours lire; eh bien! liſez donc, cet ordre eſt écrit dans la loi des Juifs, & vous le trouverez, ſi vous cherchez.

Le Propriétaire.

Mais mon cher monſieur, je ne

ſais point l'hébreu, & je ne ſuis point Juif; je ne dois pas un ſou, que je ſache, à *Moïſe*, ni à ſon frere *Aaron*. A la vérité je puis devoir à leurs enfans quelque argent qu'ils m'ont amiablement prêté à un intérêt uſuraire; mais c'eſt un article à part, & certes ils ſauront bien prendre mon bœuf & mon âne ſi j'oublie l'échéance; mais pour la dîme, je ſuis votre ſerviteur, allez la demander à Jéruſalem.

Le Décimateur.

Vous le prenez ſur ce ton! eh bien, je vous la demande au nom de la religion chrétienne.

Le Propriétaire.

De la religion chrétienne! je n'ai plus rien à dire, c'eſt la religion de

l'état ; mais je veux voir abſolument votre dîme dans l'évangile, & je ne ſerai pas content que je ne l'aie lu de mes deux yeux.

Le Décimateur.

Il s'agit bien d'évangile ; vous n'êtes gueres avancé, ſi vous ne cherchez la religion chrétienne que dans l'évangile ; c'eſt dans les commandemens de l'égliſe que vous la trouverez, & c'eſt là que vous verrez la dîme dans toute ſa vérité ; qu'avez-vous à dire maintenant ?

Le Propriétaire.

J'ai toujours à vous dire, que ſi vous ne me montrez votre dîme dans un précepte de l'évangile, ou dans une loi du ſouverain, vous me

tuerez avant que je vous donne un grain de bled.

Le Décimateur.

Oh ! que de bruit ! Eh bien monſieur le rebelle, puiſque le Divin ne vous accommode pas, & que vous voulez mettre du profane dans cette affaire, ſachez donc que Charlemagne, il y a mille ans, vous a commandé de payer la dîme aujourd'hui ſans faute.

Le Propriétaire.

Et à propos de quoi Charlemagne fit-il une ſi lourde ſottiſe ?

Le Décimateur.

Un peu plus de reſpect, s'il vous plaît ; Charlemagne fit cette bonne œuvre pour une raiſon ſans réplique.

Le Propriétaire.

Voudriez-vous me l'apprendre?

Le Décimateur.

Très-volontiers. Vous ſaurez donc que Charlemagne, lequel, à l'exemple de tous les grands conquérans de ces tems paſſés, étoit fort amoureux de la religion chrétienne, puiſqu'il la fit croire à des milliers de Saxons, après les avoir égorgés. Ce Charlemagne donc établit très-pieuſement la dîme en faveur des gens d'égliſe.

Mais comme le peuple qui eſt toujours un peu bête, & n'entend jamais ſes véritables intérêts, réjimboit contre un impôt ſi juſte; voici ce qui arriva. Vous allez voir le doigt de Dieu. D'abord il y eut une famine,

& dans cette famine on trouva les épis de bled abſolument vides ; & ſavez-vous bien pourquoi ? Ceci eſt remarquable : c'eſt que, ne vous déplaiſe, les démons les avoient dévorés, parce qu'on ne payoit pas la dîme, & certainement vous n'en douterez pas quand je vous dirai qu'on entendit la voix de ces démons qui clabaudoient & reprochoient de n'avoir pas payé la dîme. En conſéquence vous jugez bien qu'il n'étoit plus poſſible de reculer, on fit un beau capitulaire, & c'eſt ce qui fait que depuis mille ans vous nous payez la dîme. Je crois qu'à la fin vous ſerez content, & voilà des titres.

Le Propriétaire.

Foudroyans, j'en conviens ; ainſi

donc, Monſieur, c'eſt par ordre du diable que nous payons la dîme. Je vous crois ; le conſeil eſt digne du conſeiller ; mais ſérieuſement, vous ne plaiſantez point ? c'eſt ainſi que la dîme eſt devenue loi ?

Le Décimateur.

Sans doute : & croyez-vous qu'une loi fondée ſur un beau miracle ne ſoit pas mieux appuyée que ſur les raiſonnemens de vos petites têtes ? Au reſte, j'ai mis à bon beſoin dans la mienne, les dates & les paroles ; je vais vous les dire pour achever de vous confondre.

Le Propriétaire.

Oh ! oh ! monſieur, vous vous piquez auſſi d'érudition.

Le Décimateur.

Oui, d'une certaine érudition utile. Nous ne donnons pas nous autres égleſiés, dans ces fadaiſes de vos épluchеurs de mots ; nous voulons les choſes ; c'eſt au ſubſtantiel que nous nous attachons. Les vieilles chartes par exemple, fabriquées au bon coin, & portant conceſſion en faveur de l'égliſe ; quelque bonne loi bien antique d'un prince dévot, & qui nous vouloit du bien, il y aura huit ou neuf cens ans, & dans le tems que les princes nous craignoient plus que le feu ; nous ſommes quelquefois à la piſte de quelques vieux verſets de pſeaumes hébreux que nous nous appliquerons pour nous réconforter ; d'autres fois ce ſera un paſſage de l'é-

vangile, qui ſe préſente d'abord avec un air ſimple & ſans prétention, & nous l'interprêtons de maniere à lui ſoumettre toute la terre; comme ce fameux paſſage, *coge eos intrare*. Sans nous vous croiriez que c'eſt une invitation toute ſimple & preſſante d'entrer dans un lieu de feſtin, dans un ſallon à manger; & notre érudition a prouvé ſavamment que cela ne ſignifioit rien, ſinon, *entrez dans nos égliſes ou bien nous vous ferons entrer dans un cachot, en attendant d'entrer dans un bûcher*. Oh! nous ne ſommes point du tout pédans, & notre érudition eſt d'un bien meilleur genre. Mais vous m'avez écarté, revenons à notre capitulaire, de la dîme; il eſt de l'an 800, & voici comment on y raconte en propres

paroles le miracle des épis mangés par le diable. Mais ſavez-vous le latin ?

Le Propriétaire.

Je comprends très-bien le latin des offices de Ciceron, mais je ne comprends pas ſi facilement celui de l'écriture & des ſaints Peres.

Le Décimateur.

Ecoutez ce latin-ci, & voyez ſi vous le comprendrez : *experimento enim dicimus, in anno quo illa valida fames irrepſit ebullire vacuas annonas à dæmonibus devoratas, & voces exprobrationis auditas.* Voulez-vous que je vous l'explique ?

Le Propriétaire.

Non, monſieur, c'eſt une peine inutile, & cela ſaute aux yeux... Et

c'eſt, dites-vous, depuis ce grand miracle, & ce beau capitulaire, que l'on paie la dîme.

Le Décimateur

Préciſément.

Le Propriétaire.

Et le peuple ne ſe plaint point ?

Le Décimateur.

Oh ! le peuple ſe plaint toujours ; c'eſt ſa manie : mais on le laiſſe dire ; il paie, & l'habitude ſe forme.

Le Propriétaire.

Je conçois, en effet, que l'habitude eſt une admirable loi ; mais de grace, monſieur, quand vous demandez la dîme au nom de l'égliſe, ſongez-vous aux autres impôts que nous payons encore à l'égliſe ?

Le Décimateur.

Eh ! quels autres impôts, s'il vous plaît, payez-vous donc à l'égliſe ?

Le Propriétaire.

De toutes les eſpeces, monſieur, & d'abord oubliez-vous que l'égliſe m'a fait payer mon baptême à ma naiſſance ?

Le Décimateur

Ah ! monſieur, vous êtes injuſte ; ceci n'eſt point un impôt, c'eſt un marché ; mettez la main ſur la conſcience, ſeroit-il juſte de vous donner le paradis pour rien ?

Le Propriétaire.

Paſſe encore, ſi vous me le donniez ; mais pourquoi l'égliſe m'o-

blige-t-elle de ſtipuler, à beaux deniers comptans, une foule de meſſes dans mon teſtament, & cela pour me tirer du purgatoire.

Le Décimateur.

Autre marché. Voudriez-vous que l'égliſe vous fît *débouillir* gratis.

Le Propriétaire.

Non, monſieur, mais je voudrois qu'en faiſant un marché elle le fînt, & que de ſon propre aveu il ne fut pas à-peu-près certain, qu'après avoir payé mon entrée en paradis avec mon baptême, & mon *exeat* du purgatoire avec mes meſſes, je ſerai pourtant damné : & pourquoi ? pour des bagatelles le plus ſouvent, que la nature même m'oblige de

faire : vous conviendrez que le procédé de l'égliſe n'eſt pas nèt, outre qu'il eſt un peu dur.

Le Décimateur.

Ma foi, mon cher monſieur, vous êtes auſſi trop exigeant, & l'égliſe auroit bien à faire s'il falloit qu'elle répondît de vous dans ce monde & dans l'autre ; elle vous met dans la bonne route ; bon pied, bon œil, c'eſt à vous de marcher ferme & d'arriver juſte.

Le Propriétaire.

Excellente route, où de mille voyageurs, un ſeul trouve un bon gîte, & le reſte va ſe coucher dans une chaudiere bouillante : ce n'eſt pas la peine de partir pour arriver là : mais j'en reviens à mon ar-

gent ; à quoi me ſervira celui de mon baptême, & de mes meſſes & de mes dîmes ; il me ſembleroit juſte au moins de ne pas ſe faire payer le paradis lorſqu'on eſt à-peu-près ſûr de ne livrer que l'enfer.

Le Décimateur.

De quoi allez-vous vous inquiéter ; vous aurez bien autre choſe à ſonger quand vous ſerez damné.

Le Propriétaire.

Ce n'eſt pas tout ; en attendant d'être damné il faut ſe marier.

Le Décimateur.

Eh bien ! c'eſt un fort bon apprentiſſage.

Le Propriétaire.

Oui, mais d'où vient le faites-vous payer ? Depuis l'âge de quinze ans j'obſerve que dans la nature tout ſe marie ſans bourſe délier : quadrupedes, oiſeaux, poiſſons, plantes même, tous s'uniſſent, tous peuplent à bénédiction, & nous ſeuls, catholiques, apoſtoliques & romains, non-ſeulement il ne nous eſt pas permis de peupler ſans la permiſſion d'un prêtre, mais il faut encore la payer.

Le Décimateur.

Tout vous étonne, eſt-il donc ſi fâcheux de vous rendre l'abord du mariage un peu difficile ? vous enragez de n'en pouvoir ſortir, & vous vous fâchez de la difficulté d'y

entrer

entrer ; on ne ſait comment vous ſatisfaire.

Le Propriétaire.

Je vais vous le dire : en nous laiſſant entrer & ſortir librement ; mais vous faites les deux maux à la fois, & vous nous avez bâti le mariage comme une priſon dont vous êtes les uniques geoliers : vous l'ouvrez avec une clef d'or, & vous la fermez avec une clef de fer.

Le Décimateur.

Eh bien ! peuplez ſans vous marier, vous en ſerez quitte pour une abſolution que nous vous donnerons pour rien.

Le Propriétaire.

Oui, monſieur, vous la donnez

pour rien depuis que vous voyez qu'on la compte de même ; car auparavant vous la vendiez.

Le Décimateur.

Que voulez-vous, il faut bien ſuivre le cours du marché ?

Le Propriétaire.

Après m'avoir fait payer mon baptême, mon purgatoire, mon mariage, ſans doute vous me ferez payer auſſi mon enterrement ?

Le Décimateur.

Peut-on s'en diſpenſer ? c'eſt une conſéquence néceſſaire, & tout cela ſe ſuit. Mais que vous importe celui-là ? & quelle vilenie eſt-ce à vous de regretter les fraix d'un enterre-

ment qui ſeront payés par votre héritier ?

Le Propriétaire.

Oui, mais j'ai payé ceux de mon pere ; encore s'il avoit fallu donner de l'argent pour le faire revivre ; mais payer pour le faire enterrer ! quelle indignité !

Le Décimateur.

En vérité, monſieur, il vous ſied bien de vous plaindre dans le tems où tout va de mal en pis pour l'égliſe ; vous comptez nos gains lorſque nous ne comptons que nos pertes : grace à cette maudite imprimerie, que le ciel confonde, ſi l'on vouloit aujourd'hui affermer les ſept ſacremens, on n'en tireroit pas la millieme partie de ce qu'ils

rendoient autrefois. Ah ! que les tems ſont changés !

Le Propriétaire.

Je ne ſais pas préciſément ce que vous gagniez autrefois, mais voulez-vous que nous tâchions d'évaluer enſemble les impôts que l'égliſe leve encore ſur notre nation (1) & ſes

---

(1) En dîmes ſeules le clergé tire des terres cultivées du royaume, preſqu'autant de produit que tous les propriétaires.

En France, l'arpent de terre labourable, loué ſix ou ſept livres, rapporte à-peu-près vingt ou vingt-deux minots de bled à quatre au ſeptier. Le prêtre pour ſa dîme en récolte deux. Le prix de ces deux minots peut-être, une année dans l'autre, évalué à neuf ou dix livres.

Le prêtre récolte en outre cinquante bottes de pailles, eſtimées ſix livres, plus la dîme de l'avoine & de la paille eſtimée

richeſſes en fonds de terres, rentes, dîmes, penſions, impôts de meſſes, conſtructions de bâtimens,

---

quarante ou cinquante ſols ; total dix-ſept livres dix ſols que le prêtre tire en trois ans du même arpent de terre, dont le propriétaire ne tire que dix-huit ou vingt une liv & ſur laquelle ſomme ce propriétaire eſt obligé de payer le dixieme, d'entretenir ſa ferme, de ſupporter les non-valeurs, les banqueroutes du fermier & les corvées, &c.

D'après ce calcul, qu'on juge de l'immenſe richeſſe des prêtres : en veut-on réduire le nombre à deux cens mille ? A ſuppoſer que l'entretien de chacun, l'un dans l'autre, coûte un écu par jour, cela formeroit une ſomme de plus de deux cens dix millions par année ; quelle flotte, quelle armée ne ſoudoyeroit-on pas avec cette ſomme !

En Eſpagne, & même en France on peut aſſurer que les prêtres, déduction faite des intérêts payés au rentier, ſont plus riches que les ſouverains.

réparations de presbitere & de chapelles, fonds de jardins, tréfors de paroiſſes & de confrairies, ornemens d'égliſe, argenterie, aumô-

---

Quel remede à cet abus ? il n'en eſt qu'un, c'eſt de diminuer le nombre des prêtres : moins il y en aura de prêtre, moins il faudra de fonds pour les entretenir.

Mais ces fonds ſont ſacrés : pourquoi ? ſeroit-ce parce qu'ils ſont en partie uſurpés ſur les pauvres ? le clergé n'en eſt que le dépoſitaire : il ne peut donc prélever ſur ces biens que les gages abſolument néceſſaires à l'entretien des adminiſtrateurs.

J'obſerverai même à ce ſujet, que la puiſſance temporelle étant ſpécialement chargée de veiller au bonheur temporel des peuples, elle a droit de ſe charger elle-même de l'adminiſtration des legs fait à l'indigence, & de rentrer dans les fonds que les moines ont volé aux pauvres : mais quel uſage en faire ? les employer exactement au ſoulagement des malheureux, ſoit par des

nes, louage de chaiſes, baptêmes, offrandes, mariages, enterremens, ſervices, quêtes, diſpenſes, honoraires des prédicateurs, miſſions, &c. &c. &c.

Le Décimateur.

Je vous en diſpenſe; tout ce fatras nous meneroit trop loin. Finiſſons, & payez-moi votre dîme.

Le Propriétaire.

Savez-vous bien, par exemple, que cette prétendue dîme eſt, dans le fait, le juſte équivalent du produit net du propriétaire.

---

aumônes, ſoit par des diminutions d'impôts, ſoit par l'acquiſition de petits domaines qui, diſtribués à ceux que leur miſere en a dépouillés, les rendroit citoyens en les rendant propriétaires.

Le Décimateur.

Tant mieux, elle n'en eſt que meilleure : mais comptons s'il vous plaît, & parlons de votre dîme.

Le Propriétaire.

Savez-vous qu'après que le peuple vous a payé la dîme, il a bien de la peine à payer le roi.

Le Décimateur.

Mon Dieu ! que fait le roi à cette affaire ? parlons de votre dîme.

Le Propriétaire.

Et que s'il paie le roi, il ne lui reſte ſouvent pas de quoi vivre.

Le Décimateur.

Il s'agit bien de cela vraiment. Venons à votre dîme.

Le Propriétaire.

Mais au moins, monſieur, raiſonnons auparavant.

Le Décimateur.

Que voulez-vous que je vous diſe ? vous ne ſauriez entendre raiſon ; je me ſuis tué de vous l'expliquer, & vous ne voulez pas me comprendre : n'eſt-ce pas une vérité évidente que le prêtre doit vivre de l'autel ?

Le Propriétaire.

D'accord ; mais le peuple ne doit pas en mourir.

Le Décimateur.

Bon, le peuple ne meurt jamais ; & la faim le fait vivre.

Le Propriétaire.

Mais enfin, monſieur, que nous rendez-vous pour tout ce que nous vous donnons ?

Le Décimateur.

Ce que nous vous rendons ; des choſes ſans prix, de bons exemples & d'excellens diſcours.

Le Propriétaire.

Ainſi vous nous faites payer l'accompliſſement même de vos devoirs?

Le Décimateur.

Hélas ! monſieur, le bon exemple eſt une choſe qui ne ſauroit trop ſe payer.

Le Propriétaire.

Il me ſemble à moi, monſieur;

que le déſintéreſſement ſeroit un admirable exemple, & qu'il vaudroit mieux travailler pour ne rien demander aux autres, que de demander aux autres pour les empêcher de travailler.

Le Décimateur.

Vous l'entendez mal ; à Dieu ne plaiſe que nous empêchions perſonne de travailler, au contraire, il faut donner & travailler ; & même il faut travailler pour donner, voilà le devoir d'un fidele : recevoir pour prier, & prier pour recevoir, voilà le devoir d'un bon prêtre ; voilà la véritable économie ſpirituelle &temporelle, le vrai, le fin des choſes.

Le Propriétaire.

Je vous entends, monſieur ; mais enfin ſi je ne voulois pas payer ma dîme, comment vous y prendriez-vous ?

Le Décimateur.

Le plus honnêtement du monde : autrefois je vous aurois fait excommunier, mais pour le préſent vous en ſeriez quitte pour un arrêt du parlement qui vous condamneroit à payer, & je ne manquerois pas, comme vous le jugez bien, de faire ſaiſir vos biens par des huiſſiers. Vous voyez que nous en avons bien rabattus.

Le Propriétaire.

Et vous trouvez des magiſtrats

qui ordonnent la ſaiſie faute de payer la dîme ?

Le Décimateur.

Tant que nous voulons : n'y a-t-il pas des loix ?

Le Propriétaire.

Et ils ont ſouffert que ces loix ſubſiſtaſſent mille ans ! ils n'ont pas fait remontrances ſur remontrances ! ils n'ont pas pouſſé des cris au pied du trône ! ils ne ſe ſont pas fait exiler ! ils n'ont pas abandonné la magiſtrature plutôt que de conſacrer par elle cette odieuſe extorſion !

Le Décimateur.

Bon, des remontrances, contre une loi de mille ans ! Ignorez-vous

que les magiſtrats ne font jamais de remontrances, ſinon contre les loix nouvelles ; & que plus une loi eſt ancienne, plus ils la reſpectent.

Le Propriétaire.

On ne m'a point trompé en me diſant que vos magiſtrats n'étoient pour la plupart que de jeunes étourdis; & je vois qu'ils en agiſſent avec les loix comme avec les femmes ; ils ne touchent point aux vieilles & n'attaquent que les jeunes. C'eſt ainſi qu'ils reſpectent les anciennes loix & cherchent à déshonorer les nouvelles.

Le Décimateur.

Préciſément; vous y êtes.

Le Propriétaire.

Allons, monſieur, dans un tel pays avec de telles loix & de tels

magiſtrats, prenez non-ſeulement la dîme de mon bien, mais le quart, mais la moitié, le tout ſi cela vous plaît.

Le Décimateur.

Le tout, oh ! non, c'eſt trop ; pas tout en un jour, il faut laiſſer venir les choſes... Ainſi, mon cher monſieur, vous donnerez donc vos ordres pour contenter l'égliſe ?

Le Propriétaire.

Oui, monſieur, n'en doutez pas ; l'égliſe eſt ſi facile à contenter ; mais auſſi n'oubliez pas de faire dire quelques meſſes pour le repos de l'ame de Charlemagne.

Le Décimateur.

C'eſt la précaution inutile, nous

l'avons fait faint... Adieu, monsieur le propriétaire, & Dieu vous le rende.

Le Propriétaire.

Adieu, monsieur le décimateur; Dieu me le rendra plutôt que vous.

Fin du second & dernier volume.

Universitas
BIBLIOTHECA

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

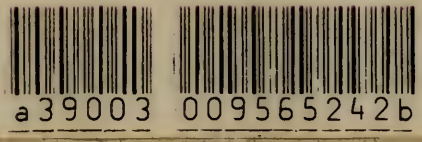
a39003 009565242b